



COMPTE-RENDU INTEGRAL DES DEBATS DE LA SEANCE PUBLIQUE du 24 mars 2016

L'an deux mille seize, le vingt quatre mars à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation
légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE

Etaient présents : MONSIEUR LE MAIRE, K. ORCEL, D. DIAZ, H. RICHARD, C. SUDRES BALTRONS, A. NAYRAC, B. LACAN, B. NIEL, L. HELLI, B. SOULIE, E. PLATET, N. LEFEVERE, N. FORT, P. GINESTE, D. DUCROS, R. FAYET, M. DAURES, C. CONDOMINES, T. SOLIER, A. BLANCHET, A. GAUTRAND, C. ALIBERT, E. GAZEL, M. DURAND, A. DALLE, N. TUFFERY, P. RAMONDENC, P. BARAILLE, I. CAMBEFORT, N. CHIOTTI.

Etaient excusés : C. ASSIER (POUVOIR D. DIAZ), S. AYOT (POUVOIR A. NAYRAC), B. OZANEUX (POUVOIR P. GINESTE), F. FABRE (POUVOIR N. TUFFERY), D. BROUGNOUNESQUE.

Secrétaire de séance : MONSIEUR LEFEVERE

Secrétaire auxiliaire de séance : MONSIEUR DARDE, DIRECTEUR DU POLE PROJET URBAIN ET AMENAGEMENT DE LA MAIRIE.



18h33 – Ouverture de la séance.

Monsieur le Maire

« Bien, Mesdames, Messieurs, je vous invite à prendre vos places. S'il vous plaît. S'il vous plaît. Bien, avant d'ouvrir officiellement donc ce Conseil Municipal, je souhaite vous proposer donc par solidarité avec le Peuple Belge qui a, au même titre que le Peuple et l'État Français, était touché par les attentats il y a deux jours, que nous puissions en signe donc de respect et de solidarité, observer une minute de silence à la mémoire des victimes des attentats de Bruxelles. »

« Nous allons donc ouvrir ce Conseil Municipal en faisant l'appel. »

Monsieur DARDE, Directeur du Pôle Projet Urbain et Aménagement de la Mairie fait l'appel.

Monsieur le Maire

« Merci, donc comme à l'accoutumé nous allons désigner le secrétaire de séance, Monsieur LEFEVERE. Et procéder à l'approbation donc du précédent compte-rendu donc du Conseil Municipal en date du 21 janvier. Donc, avez-vous des remarques à faire sur ce compte-rendu ? Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Moi, j'aurai une remarque et une observation, juste pour signaler que vous aviez affirmé lors de ce Conseil Municipal, quand nous avons invoqué la possible fusion avec Creissels, que la Loi nous l'interdisait, donc j'ai été vérifier. La Loi ne nous l'interdit pas du tout. Il y a tout à fait possibilité de fusionner avec une Ville comme Creissels. »

Monsieur le Maire

« Mais, nous sommes dans le cadre de la Communauté de Communes sur un poids de Communes qui nous rend des difficultés pour la fusion. »

Monsieur DURAND

« La Loi ne nous l'interdit pas ! Enfin, c'est un point de détail. »

Monsieur le Maire

« C'est un détail. Mais, un point de détail important. »

Monsieur DURAND

« Tout à fait. »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il d'autres remarques ? Donc, s'il n'y a pas de remarque ? Je mets le compte-rendu aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Donc, le compte-rendu est adopté et je vous propose d'ouvrir l'ordre du jour »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 00 :

00. "Vœu – transfert du rattachement de l'Office Public de l'Habitat (OPH) à la Communauté de Communes Millau Grands Causses"

« Donc, le premier rapport de ce Conseil n'est pas une délibération, c'est simplement un vœu que le Conseil Municipal doit émettre au sujet du transfert du rattachement de l'Office Public de l'Habitat à la Communauté de Communes Millau Grands Causses, donc vous savez qu'avec l'adoption donc en 2014 de ce qu'on appelle la Loi « ALUR », la Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, donc il est de droit que les Offices de Tourisme, les offices, pardon, Public de l'Habitat, les OPH soient, à partir du 1^{er} janvier 2017, rattachés à l'EPCI, à partir du moment où l'OPH est sur une Commune, bien évidemment, intégrée dans un EPCI, ce qui est bien évidemment le cas de Millau et de l'OPH de Millau. Donc, je vais vous proposer de valider ce vœu, qui en fait, est la première démarche qui enclenchera officiellement la procédure, puisque nous allons informer la Communauté de Communes du vœu que nous exprimons ce soir et ensuite les délibérations donc, en terme identique seront adoptées avant l'accord de Monsieur le Préfet du Département, voilà.

Est-ce que vous avez des questions à ce sujet ? Madame GAZEL ? »

Madame GAZEL

« Oui, bonsoir et merci Monsieur le Maire. Je voudrai profiter de ce vœu pour faire une demande au titre de l'opposition, que je vais vous remettre Monsieur le Président de l'OPH, ce soir, de vous demander de façon très officielle, parce que c'est un article de loi qui nous le permet, d'avoir la communication du marché contracté par l'OPH pour la réhabilitation du quartier de « Viastels », donc ce marché est un document communicable à toute personne intéressée en vertu des dispositions de l'article 2 de la loi du 17 juillet 78, donc nous souhaitons avoir copie de ce marché, des documents établis par la Commission d'Appel d'Offres, le dossier de l'entreprise attributive, ainsi que les dossiers des entreprises non retenues... Comment ? Il y a une partie qui est déjà faite... »

Monsieur CONDOMINES

« Oui, mais on n'a pas encore commencé l'appel d'offre. »

Monsieur le Maire

« Non, alors moi je veux bien.... »

Madame GAZEL

« Pour les études et... »

Monsieur le Maire

« S'il vous plaît ! Je vais vous laisser terminer... »

Madame GAZEL

« Oui ! »

Monsieur le Maire

« ... sans aucune difficulté, je ne souhaite pas qu'il y ait de débat qui s'engage parce que ce n'est pas le lieu, ça concerne l'OPH, donc je vous laisse terminer avec grand plaisir, ensuite vous transmettez ... »

Madame GAZEL

« Le courrier immédiatement ! »

Monsieur le Maire

«... le moment venu... »

Madame GAZEL

« Ce sera très bref ! »

Monsieur le Maire

«... au Président de l'OPH et en suite les affaires, je dirai, seront réglées entre guillemets, hors de l'enceinte de la séance du Conseil Municipal, puisque ça ne concerne pas l'OPH, donc je ne souhaite pas qu'il y ait de débat qui s'engage là dessus. Il y a des instances dont un Conseil d'Administration pour cela auprès de l'OPH. »

Madame GAZEL

« Oui, je vous en remercie de me laisser terminer, mais ces instances-là, on n'y siège pas et je pense que l'opposition, l'ensemble de l'opposition, mais aussi les Millavois ont le droit de savoir ce qui se passe au sein de l'OPH. Donc, je vous remet ... »

Monsieur le Maire

« Absolument aucune difficulté là-dessus ! Rassurez-vous. »

Madame GAZEL

« ... ce courrier immédiatement. Sauf, qu'on n'a pas les comptes-rendus quand même, Monsieur SAINT-PIERRE ! »

Monsieur le Maire

« Vous voyez avec le président de l'OPH ! »

.....

« Bien, donc au-delà de cette remarque sur l'OPH, y a-t-il donc des interrogations sur le transfert de l'OPH ? Non. Je vous propose, malgré tout donc d'émettre un vote sur ce vœu. donc y a-t-il des voix contre ? Des Abstentions ? Donc, ce vœu est adopté et nous en ferons part à la Communauté de Communes . »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 01 :

01. "Énumération des Décisions du Maire prises conformément aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la séance du précédent Conseil Municipal"

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération

Madame SUDRES BALTRONS

« Bonsoir. En effet, la Ville prend en charge l'abonnement des lignes téléphoniques dans les écoles de la Ville, il y a au total 15 lignes, puisqu'il y a des écoles qui sont équipées de 2 lignes, la configuration fait qu'elles ont besoin de 2 lignes. Donc, avant le changement de fournisseur, la Ville prenait en charge la consommation en direction des fixes, des téléphones mobiles, mais à raison de 1 heure par mois et puis il y avait aussi un accès au réseau internet illimité, tout ceci ça avait un coup total par ligne de 81 €. Là, on travaillait donc avec Orange et ça avait été instauré en 2009. Donc pour répondre à une demande des enseignants et puis aussi à une maîtrise des coûts, trop souvent, en fait si vous voulez, les écoles dépassaient les forfaits parce qu'ils étaient souvent amenés à appeler les parents et on appelle souvent les parents sur les portables et donc ils explosaient les forfaits et se retournaient vers nous pour pouvoir payer le delta. Donc, nous avons consulté 3 opérateurs : Orange, SFR et Free. Et puis, on a opté pour Free, puisqu'au lieu de 81 €, comme je vous le disais tout à l'heure, Free nous propose 37,97 €, donc dans cet abonnement il y a l'ADSL illimité, c'est aussi les appels illimités vers les portables et l'appel illimité vers la téléphonie fixe. Donc, au total ça fait une économie pour la Ville de 7 800 €, rien qu'en parlant du forfait et je ne compte pas les dépassements de facture qu'il y avait tous les mois, voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci. Donc, y a-t-il des commentaires sur les décisions du Maire ? Des demandes d'explications ? Monsieur ALIBERT ? »

Monsieur ALIBERT

« Moi, je voudrai revenir sur la 210, concernant le Gîte de la Maladrerie. »

Monsieur le Maire

« Oui ! »

Monsieur ALIBERT

« On en avait parlé, donc il y avait eu, il me semblait une délibération, alors je suis un peu surpris de les retrouver dans les décisions du Maire, même je m'étais permis de faire une plaisanterie en faisant remarquer que ça correspondait à la trêve hivernale, le contrat, donc là on l'a aujourd'hui, ça se termine donc la semaine prochaine. Cette dame, qu'est-ce qu'elle va devenir ? Et que va devenir donc le Gîte de la Maladrerie ? Quel est votre projet là pour ce Gîte, parce qu'on entend parler même de la réouverture ? Alors, est-ce qu'on pourrait avoir quelques informations là-dessus ? »

Monsieur le Maire

« Donc, je vais vous donner des informations. D'abord, il n'est pas, je dirai, bizarre d'entendre parler de réouverture, il n'a jamais été question de fermer définitivement le Gîte, donc je ne vois pas pourquoi la réouverture vous interpelle. »

Monsieur ALIBERT

« Depuis le ????? c'est fermé ! »

Monsieur le Maire

« Oui, mais c'est fermé, ça a été fermé à partir de fin octobre... »

Monsieur ALIBERT

« Donc réouverture ! »

Monsieur le Maire

« ... compte-tenu de la période, donc comme tous les autres habitats de ce type en zone inondable, ça était fermé sur la période donc au même titre que d'autres établissements, alors d'hébergement en structures légères de loisirs ou autres, donc ça, c'est il n'y a pas de, comment dire, d'anomalie sur ce sujet là. Sur la réouverture, oui il va y avoir réouverture, je souhaite qu'il y ait réouverture, pour la saison estivale en appui avec ce qui se déroule au Stade Nautique, ce qui me paraît une évidence et vous savez que le problème majeur sur le bâtiment et l'accessibilité PMR pour l'hébergement à l'étage du Gîte et ça c'est incontournable, vous le savez aussi bien que moi, et donc qu'il était question qu'à partir du moment où nous avons arrêté la DSP, pour des raisons que je vous ai déjà expliquées, nous avons arrêté la DSP avec

le CPIE. Il était convenu que nous travaillions sur un bail emphytéotique pour que la CPIE continue la gestion du site et prenne en charge la gestion du Gîte. Il se trouve que depuis 2 informations complémentaires sont venues dans la réflexion :

- première information concernant la Communauté de Communes qui s'est montrée intéressée pour participer avec un fond de concours à la mise en conformité en accessibilité PMR, sur le Gîte de la Maladrerie ;
- et le deuxième élément, sur lequel nous sommes entrain de travailler et qu'il faut affiner, c'est un intérêt manifesté par la Jeunesse et Sports, compte-tenu de l'appui du Gîte vis-à-vis du Stade Nautique, donc ce qui est plutôt intéressant.

Et vous savez aussi bien que moi, que si nous devons avoir recours à un fond de concours de la part de la Communauté de Communes, cela ne peut être que dans le cas où c'est la Ville qui reste propriétaire du site et donc du coup, de fait la perspective donc d'un bail emphytéotique n'est plus recevable. Donc, aujourd'hui moi je souhaite et nous avons en ce moment des contacts avec le CPIE, que le Gîte recouvre donc pour la saison touristique, qui nous permette de mettre à profit jusqu'au 31 octobre, qui sera une nouvelle date de fermeture compte-tenu des dispositions que je vous ai expliquées tout à l'heure et qui nous permettra ensuite de repartir sur une formule sur laquelle nous sommes entrain de travailler qui reste à construire, nous permettant d'avoir un gestionnaire du site et pour ma part, je continue à dire et je l'ai déjà exprimé devant le Conseil Municipal, que mon vœu le plus fort est, que ce soit le CPIE qui continue à gérer le site. Ce sont des choses que j'ai déjà exprimées, y compris devant le Conseil Municipal, et ensuite nous permettant d'avoir un peu plus de temps pour travailler sur ces 2 nouvelles participations financières aux travaux d'accessibilité PMR. Dans le même temps nos services, puisque je vous rappelle que la base de réflexion est un aménagement qui avait été conçu et présenté en 2011, donc que vous devez connaître et donc que nous avons demandé, bien évidemment, à nos services de réactualiser ce projet notamment en terme de coût pour avoir un plan de financement le plus affiné possible dans la perspective d'un fond de concours avec la Communauté de Communes, donc je pense que je vous ai donné toutes les informations actuelles sur ce sujet. Oui, Monsieur LEFEVERE ? »

Monsieur LEFEVERE

« Oui, pour compléter donc Madame MARCILLAC va bien rester dans le logement de fonction qui lui est attribué et donc pour répondre à ce qui était une boutade, mais qui n'en était pas une, non elle ne sera pas expulsée. »

Monsieur le Maire

« Oui, Madame GAZEL ? »

Madame GAZEL

« Quel est son statut, elle est juste habitante du Gîte ou elle se voit d'ores et déjà, à partir de la semaine prochaine, elle se verra confier la mission de gestion ? »

Monsieur le Maire

« Je vous l'ai dit, moi c'est ce que je souhaite, à partir... »

Madame GAZEL

« Oui, mais là c'est dans une semaine, donc il faut faire plus que souhaiter... »

Monsieur le Maire

« Rassurez-vous, j'ai reçu directement Madame MARCILLAC, nous en sommes expliqués avec, nous ne sommes pas voilà, dans un vaste désert, donc des contacts sont là, les contacts sont pris et je vous dis que moi, je souhaite que le Gîte recouvre le plutôt possible pour la saison, que Madame MARCILLAC est assurée d'être maintenu dans les lieux ; qu'aujourd'hui Madame MARCILLAC, nous avons en accord avec elle, mais, elle est inscrite sur nos tableaux puisque nous l'avons intégrée à titre provisoire dans nos services, même si pour l'instant nous ne la rémunérons pas, donc ça se sont des éléments qui sont propres à la situation de Madame MARCILLAC et dans lesquels comme se sont des éléments privés, je ne rentrerai, bien évidemment, pas devant le Conseil Municipal. Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Oui, moi, ça n'a rien à voir, c'était les questions que vous avez posées Monsieur CHIOTTI au dernier Conseil Municipal, quand à savoir, puisque vous devriez avoir fini le débriefing. Quel est le montant global du Festival « Bonheurs d'Hiver » ? Si vous l'avez débriefé ? »

Monsieur le Maire

« Alors, je vais laisser la parole à Madame ORCEL et en réponse à Monsieur CHIOTTI, mais je sais qu'il l'a eu, puisque qu'il m'avait interpellé sur les NG et la non présence des Élus Millavois de la Majorité aux NG, Monsieur CHIOTTI a eu la réponse en direct, puisque nous lui avons communiqué copie du courrier que les NG nous ont adressé en s'excusant, j'allai dire très humblement, de ne pas avoir invité les Élus de la Mairie de Millau, voilà. Donc, je laisse la parole à Madame ORCEL en réponse à Monsieur DURAND. »

Madame ORCEL

« Oui. Alors effectivement, j'ai l'état récapitulatif des dépenses. Donc, le montant total s'élève à 55 000 €, moins 12 000 € d'aide du Conseil Départemental, ce qui fait que le coût pour la Ville est de 43 000 € pour un festival qui dure, on va dire, un mois avec bien 12 jours de temps forts d'animations, donc si on divise par le nombre de jours, ça fait, on va dire, même par 10 jours, on va dire, ça fait 4 300 € par jour, ce qui me semble vraiment largement raisonnable vu la fréquentation et le nombre de personnes voilà, que ça touche. Et, j'ai un récapitulatif et on a même pour la petite anecdote les frais de pressing pour le costume du Père Noël, voilà qui sont de 40 € et ensuite, bien évidemment, des montants un peu plus importants pour certaines animations et spectacles, voilà. Bon, il y a quelques années en arrière, enfin avant qu'on arrive, le montant pour les festivités de Noël oscillait autour de 30 000 €, donc finalement on n'est pas, on n'a pas augmenté de façon démesurée et vraiment pour de toute façon pour un festival où on veut avoir du spectacle, des spectacles de qualité, on est vraiment dans des montants qui nous semblent raisonnables. Ce qui ne veut pas dire d'ailleurs que ça n'augmentera peut-être pas, puisqu'on souhaite le développer et on sait très bien que même 3 à 4 - 5 jours de festival dans d'autres villes, on est sur des montants bien plus élevés que ça, autour de parfois 150, 200 000 €, on ne les atteindra certainement jamais. On fait beaucoup avec du bénévolat comme vous le savez, notamment sur la parade, c'est ce qui fait aussi le succès de l'événement, voilà. »

Monsieur DURAND

« Oui, merci. Est-ce qu'il sera possible de nous communiquer le détail ? »

Madame ORCEL

« Oh, ben oui, je pense... »

Monsieur le Maire

« Voilà ! »

Monsieur DURAND

« Je le garde ! »

Monsieur le Maire

« Gardez-le ! Ça s'appelle la transparence en direct. Voyez quand même Madame GAZEL.... »

Madame GAZEL

« Quand ça arrive, je sais... »

Monsieur le Maire

« ...concédez quand même qu'il y a de la transparence ... »

Madame GAZEL

« ... pareil à l'OPH... »

Madame ORCEL

« Vous avez 50 000 € et quelque au total, auxquels se rajoutent 4 000 € de plus pour la parade, mais qui se redéduisent, puisqu'on a 12 000 € du Département qui intègrent ... ça c'est le coût pour la Ville. »

Monsieur le Maire

« Et moi, je voudrai rebondir sur les propos de Madame ORCEL. Aujourd'hui, je réaffirme notre volonté, non seulement de perpétuer, mais de développer ce festival et, bien évidemment, que la participation financière de la Collectivité sera en augmentation au regard du festival. Bien, je vous propose donc de passer à la délibération n°2. »

Le Conseil Municipal prend acte

Arrivée de Monsieur RICHARD à 18 h 50

Arrivée de Monsieur ROMONDENC à 19 h 15

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 02 :

02. "Budget Principal de la Commune : Compte Administratif 2015 et approbation du Compte de Gestion du Trésorier"

« Oui, merci Monsieur le Maire. Oui, alors juste déjà petite précision pour la première fois sur ce Compte Administratif vous avez trouvé un document additionnel, qui s'appelle : « Disposition de l'article 107 de la Loi « NOTRE » du 7 août 2015 » qui est joint au rapport de présentation du Compte Administratif. Alors c'est nouveau, c'est à dire qu'en fait au titre maintenant, il est demandé aux Collectivités Locales de produire un document dont la forme n'a pas été arrêtée complètement par l'État, puisque les services de la Préfecture ne savaient pas nous dire avec quelques éléments chiffrés qui sont des données synthétiques de financement de la Commune, les subventions qui ont été versées, les listes de Délégués de Services Publics, les annexes retraçant la dette, etc... Donc, je ne sais pas si vous avez pu en prendre connaissance. Il a été produit avec Madame BACHELET, bon moi je le trouve assez lourd parce qu'il y a énormément d'informations, il faudra certainement qu'on travaille sur une version *light* de ces quelques éléments sachant que beaucoup des éléments qui figurent dans ce document sont des documents qui existent aussi dans le rapport de présentation que vous retrouvez dans le Compte Administratif. Donc voilà, alors concernant la présentation... Donc, ce que je vous propose Monsieur le Maire en terme de méthode, c'est effectivement les délibérations sur le budget vont de la délibération n°2 jusqu'à la délibération 26, sachant qu'à chaque fois, pour chaque budget, vous retrouvez 3 délibérations. Une première délibération concernant le Compte Administratif lui même, une deuxième délibération qui consiste à affecter le résultat du Compte Administratif et une troisième décision qui consiste à faire la décision modificative n°1 au budget. D'accord ! Alors je vous propose qu'on passe le Budget Principal dans un premier temps que nous passions au vote sur le Budget Principal, avant de passer au Budget Annexe où vous retrouverez aussi à chaque fois 3 délibérations. Donc, le support que... »

Monsieur le Maire

« A la différence, il faudra quand même voter de façon distincte la 02, puisque je suis censé sortir ... »

Monsieur DIAZ

« A pardon ! Donc, on votera la 02 distinctement. Alors, sur le Compte Administratif, quelques rappels. Donc, je vous rappelle que sur le Compte Administratif 2015, nous avons voté le Budget Primitif au mois d'avril, le 4 avril et nous avons fait 2 décisions modificatives du budget 2015 :

- une DM en mai, concernant la reprise et l'affectation du résultat de 2014, exercice 2014 ;
- et une deuxième DM en septembre, pour des ajustements de crédits sur les places « Capelle » et « Mitterrand » et aussi pour mettre en place un financement complémentaire sur l'IUT « Info Com ».

Donc, c'est un document qui est un document de synthèse qui vous présente les résultats de l'exercice du budget, alors l'exercice du budget en tant que dépenses réelles, on y viendra et aussi en terme de dépenses d'ordres. Tous les mouvements comptables sont retracés dans le *boock* relié, que vous avez sur les sections de fonctionnement en dépenses et recettes, pareil en investissement, ainsi que les budgets annexes et, bien évidemment, qui est établi en compte avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier Principal, puisque notre Trésorerie est une Trésorerie déportée au près du Trésor, on ne la tient pas à la Ville. Et donc, ce compte est soumis à l'approbation de la délibération, qui doit le voter impérativement avant le 30 juin. Alors, la particularité de ce budget est ça s'améliore à partir de 2016, c'est qu'on l'a voté effectivement un peu tardivement en avril, ce qui vous le verrez génère forcément un peu plus de restes à réaliser dans la mesure où l'exercice a été amputé d'un trimestre, d'un point de vu comptable, pour les engagements.

Un rappel méthodologique sur le Compte Administratif, donc on parle de 2 choses qui sont des choses distinctes, qui est :

- la situation financière, qui est ce qui nous intéresse en priorité, c'est-à-dire les recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement, qui nous donnent notre épargne brute ;
- et une fois qu'on a remboursé le capital de la dette qui nous donne l'épargne nette, ça c'est ce qui nous intéresse le plus, parce que ça ne prend pas en compte toutes les opérations d'ordre qui sont des opérations de nature comptable sans impact sur la trésorerie de la Ville.

En revanche, tous les chiffres que vous trouvez dans les tableaux qui sont annexés, sont des chiffres comptables puisque par essence le Compte Administratif, il est comptable et donc vous avez cette fois-ci exactement la même chose, le budget de fonctionnement en recette et en dépense, mais aussi avec les dépenses d'ordre, c'est-à-dire les écritures comptables n'ayant pas fait l'objet de mouvement de trésorerie, ça nous donne un résultat comptable de fonctionnement. Vous avez la deuxième partie des recettes d'investissement et des dépenses d'investissement réelles et d'ordre, plus les restes à réaliser en recettes et les restes à réaliser en investissement, les restes à réaliser en

investissement c'est ce qui a été acté, mais qui n'a pas été engagé au titre de l'exercice, mais qu'il le sera dans l'exercice suivant et même chose dans les recettes à réaliser, c'est des financements qu'on pourrait avoir qui ne sont pas encore pris en compte en terme de trésorerie, donc ça nous donne un besoin de financement positif ou négatif sur la partie investissement et donc un solde final, voilà pour le petit rappel de méthode.

Alors, concernant le contexte de 2015. Le contexte de 2015, donc je vous l'ai dit le budget voté en avril 2015 avec donc des nombreux restes à réaliser puisqu'on a eu un exercice de 9 mois réellement, c'est la première année de mobilisation des emprunts des investissements de l'équipe précédente, puisque effectivement l'essentiel pour ne pas dire la totalité des emprunts de l'année 2015 sont des emprunts sur les programmes : place « Capelle » et « Mitterrand » et aussi « Médiathèque », pour un montant qui était de l'ordre de 4 300 000 €. C'est la deuxième année qu'on a connu de baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement, puisqu'elle a été de 460 000 € et que je vous rappelle qu'en cumulé d'ici fin 2017, qui est la dernière année en prévisionnel de baisse de DGF, on aura une baisse cumulée de 1 700 000 €.

Alors, un petit point de satisfaction dans le contexte 2015, qui vous le voyez n'est pas très rose, c'est qu'on constate une légère reprise de produit sur la Taxe des Mutations. La Taxe des Mutations c'est-à-dire que le nombre d'opérations immobilières achat/vente aurait tendance légèrement à reprendre en 2015, nous générons un petit produit fiscal supplémentaire, bon ce n'est pas énorme c'est 50 000 €, mais ça prouve que le marché qui avant était en baisse, puisque 2013 et 2014, on avait été en baisse, on est un peu stabilisé, voire une légère reprise. On a une variation physique des bases du foncier stable, alors j'ai mis cet élément, c'est que en fait au niveau des logements qui sont taxés tant à la Taxe Foncière, qu'au niveau de la Taxe d'Habitation, la base physique, c'est-à-dire les biens immobiliers qui sont sous fiscalités ont peu évolué en 2015 par rapport à 2014, légèrement puisqu'on a une croissance de l'ordre de 2 à 2,5 points, enfin c'est quand même une variation... globalement ça n'affecte pas de manière très importante le produit fiscal.

Un indicateur qu'on a remis, parce que finalement c'est aussi un indicateur finalement de comportement des ménages sur la Ville. On est toujours dans une baisse de consommation électrique, ce qui veut dire qu'on est toujours dans des phases d'économies de ménages, c'est-à-dire qu'on le constate sur l'électricité et vous le verrez quand on barrera les Budgets Annexes. On constate aussi pour la première année une baisse de la consommation d'eau au niveau des ménages, donc tout le monde, je crois qu'aujourd'hui, est à l'heure des économies.

Et nous avons en 2015 connu la réforme de la catégorie C, c'était la deuxième réforme catégorie C, qui nous a généré un coût supplémentaire de 150 000 €.

Alors, je le répéterai plus tard, mais je vous rappelle qu'au niveau de la masse salariale, quand on a fait les prévisions budgétaires courants jusqu'en 2020, on a tablé à partir de l'année 2017 sur une augmentation tout compris de la masse salariale, c'est-à-dire ce qui est à notre initiative et ce qu'on subit ou du moins ce qui n'est pas à notre initiative de 1 % par an, pour une moyenne constatée sur les exercices antérieurs, qui étaient de l'ordre de 2,4 - 2,5 %, que j'appellerai une augmentation quasi mécanique. Alors là, le gouvernement, vous l'avez entendu, a pris des nouvelles mesures sur la réforme du point d'indice. Alors, on ne sait pas quel est le chiffre final, parce que les syndicats ne s'en satisfont pas, mais on va connaître à minima 0,6 % d'augmentation en 2016 et 0,6 % en 2017. Il faut savoir que 1 point d'augmentation d'indice des salaires génère avec les charges environ 130 000 € de dépenses supplémentaires pour la Ville et, bien évidemment, ce par an. Donc, quand on voit qu'il y a des syndicats qui ont demandé jusqu'à 6 %, voir 8 % du point indiciaire, moi je n'ai pas à juger du bien fondé de leurs demandes, puisque le point est gelé depuis 2010, je crois. Mais, aucune Ville ne pourrait supporter une augmentation de 8, 6 ou 8 % du point indiciaire, donc toujours pareil à suivre de très près au niveau de la masse salariale.

Alors, au niveau du résultat de fonctionnement, donc là au niveau du résultat de fonctionnement, on parle du Compte Administratif cette fois-ci en réel. Alors, ce qui est important c'est qu'au niveau des dépenses de fonctionnement, vous voyez que sur l'exercice 2015, on a une dépense globale de 24 833 000 € *grosso modo*, alors qu'en 2014 nous avons 25 000 000 €, ce qui veut dire cette fois encore que c'est une grande satisfaction auprès des services qui ont tenu les budgets, puisque nous sommes aujourd'hui en 2015 à un niveau de dépenses réelles de fonctionnement inférieur à l'exercice 2013, avec un taux d'inflation moyen d'un point à peu près par an. Donc, c'est une très, très bonne performance et puis il faut s'en féliciter, surtout les collaborateurs de la Ville. Alors, on reviendra au détail sur les dépenses et les recettes, là c'est juste une vision un peu *macro*.

L'épargne brute de l'exercice est de 3 130 000 €, donc vous voyez qu'elle a quand même bien progressé par rapport à l'exercice 2014, elle est légèrement inférieure à 2013.

En remboursement de capital toujours de l'ordre de 2 000 000 €.

Ce qui amène à une épargne nette de l'exercice 951 000 €, donc 951 000 € sachant qu'en 2014 c'était un exercice de très mauvaise qualité, on était à 374 000 €, vous voyez qu'en 2013, on avait un chiffre de 1 206 000 €. Mais, je vous rappelle que dans ce cadre là, il y avait eu notamment le remboursement du sinistre de l'École du Puits de Calès et que

la moyenne constatée, disons sur les 5 - 6 derniers exercices de la Ville, c'était plutôt une épargne nette, qui était de l'ordre de 800 à 900 000 €, donc si j'ose dire sur cette épargne nette, on serait revenu dans les clous, faut pas pour autant crier victoire, donc bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement, des recettes de fonctionnement on y reviendra dessus, puisque ça cache des plus et des moins qui sont légèrement supérieurs à celle de 2014 et une épargne nette, donc qui est revenue à un niveau relativement confortable, sachant que cette épargne nette, je vous rappelle, peut servir à investir davantage, à rembourser de l'emprunt, sachant que l'emprunt, l'endettement c'est exactement la même chose que la fiscalité, c'est que l'endettement c'est les dettes de la population pour le futur, quoi. Donc c'est qu'une affaire de *timing*, la réalité, elle est là.

Un *ratio* qu'on utilise généralement aussi sur les Comptes Administratifs, c'est le réalisé par rapport au prévu, donc qu'est ce qu'on a fait en 2015 par rapport à ce qui était prévu tant en dépenses qu'en recettes. Alors, nous avons des dépenses réelles, vous voyez un *ratio* à 97,12 %, très comparable à celui de 2014, ça veut dire que les prévisions budgétaires en termes de dépenses étaient cohérentes, on est à peu près dans les clous.

En revanche, au niveau des recettes réelles, il y a une satisfaction, on est à 102,5 %, c'est-à-dire finalement 0,5 %, on a encaissé plus que ce qu'on pensait encaisser. Mais, je vous l'ai noté pour mémoire c'est lié à une cession d'actifs, puisqu'on a vendu des biens de la Ville à hauteur de 483 000 €, dont 380 000 € perçus au titre de la vente de la « Miséricorde » et une légère augmentation du produit fiscal en local avec ce que je vous disais, une augmentation de la base physique de la Taxe d'Habitation de 3,16 % et une augmentation de la base sur la Taxe Foncière de 2,32 %.

Donc, si on reprend cette fois-ci, d'un point de vue comptable, les résultats de la Ville au titre de 2015, nous avons eu donc un résultat de fonctionnement, une fois encore je précise ça, c'est les dépenses réelles plus les dépenses d'ordre et aussi les restes à réaliser, c'est la vision comptable de 2 700 000 €, 783 000 € en fonctionnement. En financement, en revanche on a un besoin de financement de 1 500 000 € à peu près, c'est-à-dire que les dépenses sont supérieures aux recettes, ce qui nous donne un solde de plus 1 208 000 €, mais je vous rappelle que le résultat qui est à répartir au titre des dépenses réelles c'est 951 000 €, c'est sur la base du budget réel et non pas sur la base de la partie comptable.

Alors, sur les dépenses de fonctionnement, vous avez dans le rapport de présentation tout un tas d'informations, je ne vais pas les reprendre une par une, je vais juste mettre en exergue ce qui me paraît le plus significatif.

Donc, ce que je vous évoquais sur la Ville plutôt économe, c'est-à-dire les charges à caractère général, ce que vous avez chapitre 11, on a une baisse par rapport à 2014, de 5,5 %, ça ce sont les économies qu'a su faire la Ville sur ses frais de fonctionnement au quotidien, qui représentent 242 000 €. Alors, ça a permis notamment quand vous regardez dans le détail au niveau des charges de caractère général dans le rapport. Ben, ces économies qui sont faites sur le budget de fonctionnement, elles permettent justement de financer des éléments qu'on n'aurait pas pu nécessairement se financer, c'est-à-dire qu'on a augmenté le budget sur le temps d'apprentissage, d'activité périscolaire, pardon, puisqu'on a plus d'intervenants extérieurs et aussi ça a permis entre autre de financer les fêtes de Noël et qu'on a des ambitions au titre de l'exercice 2016, donc de faire un festival de Noël, toujours sur ce budget, sans taper dans d'autres enveloppes pour faire encore un petit peu mieux.

Alors, au niveau des charges de personnel, je vous rappelle donc premièrement que les charges de personnel, vous voyez le montant global c'est 58,8 % du budget total des dépenses de fonctionnement et la dépense que vous voyez de plus 3,09 % par rapport à 2014, elle est liée à l'augmentation, à la revalorisation du SIMC de l'indice catégorie C, l'AGVT, il n'y a pas d'élément particulier et que dans le budget 2015 en prévisionnel, on était à 14 700 000 €.

Alors, cette économie est aussi générée par la renégociation de l'assurance sur les risques statutaires qui a baissé, et n'est incluse, elle n'a démarré qu'au 1^{er} avril, donc en fait on a fait une économie de 3 mois d'assurance, je crois que globalement, ça, ça a généré à peu près 100 000 € d'économie, mais nous ne les retrouverons pas évidemment ces 100 000 € d'économies sur la masse salariale au titre de l'exercice 2016.

Au niveau des autres charges de gestion courante le chapitre 65, il y a une baisse significative, d'accord, alors cette baisse, vous avez tout le détail, ce qui est mentionné en priorité, c'est la baisse qu'il y a eu au niveau des subventions de 110 000 € liée au CCAS, c'est-à-dire que, quand on voit dans le rapport de gestion, vous devez voir 2,92 ou 3,92 de baisse des subventions des associations, en fait toutes les associations sportives et culturelles ont une reconduction de leur budget en 2015 à l'identique de 2014, l'impact principal étant la subvention au CCAS de 110 000 €, qui est en moins.

Les charges financières, pas de commentaire particulier, c'est ni plus ni moins que les intérêts de la dette, les emprunts qui courent.

Et en charges exceptionnelles, il y a 50 000 € de delta, c'est négligeable.

Donc, on arrive, vous voyez en dépenses de fonctionnement finalement à faire qu'en 2015, nous sommes au même résultat exactement qu'en 2014, ce qui est plutôt un résultat de bonne qualité.

Voilà, comment se ventilent ces dépenses de fonctionnement, donc vous avez, bien évidemment, vous retrouvez les grands postes avec en premier point tout ce qui concerne les Services Généraux 26 %, vous avez ensuite 16 % sur l'Enseignement Formation, 12 % budget Culture, 11 % Sports et la Jeunesse, 15 % l'Environnement, 7 % le Social et des dépenses non affectables, qui sont à 11 %.

Au niveau des recettes de fonctionnement, alors les commentaires à faire sont sur postes Produits des Services. Alors Produits des Services, vous voyez une augmentation qui est de l'ordre de 80 000 €, dans ces 80 000 € il y a une augmentation assez significative des entrées à la piscine, puisqu'on a une augmentation de 30 000 € au niveau des entrées piscine, en revanche les autres entrées payantes : Musée etc..., sauf si Karine a des informations plus précises, on est assez stable par rapport à 2014. Il n'y a pas eu de ventes supplémentaires que ce soit les Musées ou autres. »

Madame ORCEL

« Il y a une augmentation des entrées, mais les nouveaux tarifs qu'on avait mis en place : Seniors et Habitants de Millau font que, voilà ça, il n'y a pas d'augmentation, mais il y a eu une augmentation des entrées... »

Monsieur DIAZ

« On a augmenté le nombre et on a diminué la marge unitaire donc on n'a pas augmenté la marge. »

Madame ORCEL

« ...dû aux tarifs qu'on avait mis en place, Seniors et les Millavois, voilà. »

Monsieur DIAZ

« Donc, vous avez l'information. Impôts et Taxes donc ils sont notés les 18 770 000 €, ça c'est le produit en 2015 en légère augmentation par rapport à l'année 2014, que je vous ai expliquée par l'évolution des bases physiques sur la TH et TF, mais ce n'est pas un montant qui est très conséquent.

Au niveau des dotations et participations, une baisse de 5,65 %, alors vous avez aussi tout le détail, puisque c'est tous les concours qui sont regroupés dans cette rubrique. Vous avez une baisse de la DGF qui est de 460 000 €, enfin qui est confirmée sous cette forme. Il y a quelques subventions supplémentaires qui ne sont pas des subventions Étatiques, mais plutôt au niveau Département, Région qui permettent légèrement d'atténuer la baisse, d'ailleurs d'un point de vue, là je prends un peu la casquette de Contrôleur de Gestion, on est entrain de travailler à la Ville pour essayer de mettre en place un *reporting* sur les subventions qu'on reçoit, que ce soit le Conseil Départemental, le Conseil Régional, la Fondation de France, ou que sais-je ? Pour savoir finalement qui concourt au financement des investissements à la Ville, puisqu'on a..., c'est très éclaté, puisque même certaines informations, on les reçoit directement par le Trésor Public, sans que l'entité concernée nous ait préalablement informé qu'elle avait acté une subvention en notre faveur. Donc actuellement, il y a très peu de visibilité, on connaît dans les grandes masses, mais on n'est pas capable en analytique de dire la Région a donné tant et voilà comment ça c'est dispatché, parce qu'en période de disette budgétaire, il est aussi important de suivre les autres Collectivités. Continuent-elles à nous financer à même hauteur que sur l'exercice antérieur ou est-ce qu'on peut escompter avoir une baisse ? Mais à date on ne sait pas le faire, ou de charges de gestion courante, c'est un montant peu important.

Et en produits exceptionnels, c'est ce que je vous disais, c'est concernant des cessions, notamment la « Miséricorde » à hauteur de 390 000 €, plus différentes petites sessions terrains ou matériels, dont vous trouvez le détail dans le rapport de gestion.

Alors, ce *slide*, on le met tout le temps, je vais vous l'enlever vite, parce qu'il a aucun sens, parce qu'en on voit 89 % de recettes sont non ventilables, ça veut dire qu'il ne sert à rien.

Donc, les recettes c'est ce que je vous disais c'est par rapport au *reporting*, on ne sait pas affecter sur des budgets Culture, Éducation et autres... les recettes telles qu'elles fonctionnent.

Alors maintenant la partie 2, qui sont les dépenses d'investissement. Alors sur les dépenses d'investissements, les commentaires à vous faire, déjà d'un point de vue explications :

- immobilisation incorporelle, je vous rappelle c'est tout ce qui sont les licences d'utilisation des logiciels, des utilisations de droit à brevet ou autres..., bon c'est peut significatif, vous voyez il y a une variation de 0,76 % ;

- au niveau ensuite du chapitre 204 : les Fonds de Concours, on a essentiellement dans ces Fonds de Concours, perçu le solde de la Maison Médicale, on a payé, pardon, le solde de la Maison Médicale 20 000 €, matériels pour les associations sportives 15 000 € et l'opération façades qui a coûté 28 000 € ;

- en immobilisation corporelle, donc immobilisation corporelle c'est tout ce qui est bâtiments, matériels etc... C'est-à-dire les biens physiques de la Ville, donc là nous avons une progression de 7,5 %, parce qu'il y a eu des dépenses de :

- acquisition foncière 54 000 €, gros matériels roulant c'est une nacelle Renault 147 000 € et aussi l'embellissement du « Parc de la Victoire » avec l'acquisition des plantations pour un montant de 50 000 € ;

- alors, 23 travaux en cours, vous trouvez un montant évidemment qui est énorme, qui représente 60 % du total des dépenses, les travaux en cours en fait, c'est tout ce qui représente les investissements de la Ville, qui ne sont pas encore, si j'ose dire, livrés, donc les dépenses d'investissement et d'Autorisation de Programme et Hors Autorisation de Programme. Les principaux chiffres dans ces 6 000 000 €, parce qu'évidemment on va pas égrainer la liste complète, c'est que vous avez une dépense pour la « Médiathèque » à hauteur de 975 000 €, quasiment 1 000 000 €. Vous avez « Capelle - Mitterrand » 2 000 000 €, à l'intérieur de cette somme et vous avez une opération sur les bâtiments publics de 130 000 €, donc vous voyez en majeur, vous avez 3 000 000 € sur « Médiathèque » et « Capelle », pour le reste vous avez la liste ;

- et sur les hors AP, il y a eu tous les aménagements de réseaux, parkings, conteneurs pour 335 000 €, le « Pont Vieux » qui a coûté 350 000 € et la Gendarmerie 162 000 € de travaux, voilà les principaux postes.

Recettes d'investissements : alors les subventions reçues 918 000 €, c'est ce que je vous évoquais en disant il faut qu'on ait un analytique sur les subventions qu'on a reçues, comment elles se décomposent. Alors sur les dossiers eux-mêmes les plus importants en termes de montant, il y a une subvention sur le « Pont Vieux » de 55 000 €, une subvention « Médiathèque » 130 000 € et subvention sur le chantier « Capelle » de 37 000 €. Donc, voilà mais je n'ai pas le détail complet et surtout je ne sais pas le ventiler par gros chantier.

Et au niveau du chapitre 16, tout ce qui nous concerne, excédent..., à oui je voulais vous dire l'excédent réserve 2 791 000 €, ce montant c'est le montant qui est reporté en réserve d'investissement, c'est-à-dire le solde d'investissement à l'exercice. Donc voilà les principaux éléments et avec toujours un chiffre qui est un peu en rouge, qui est notre niveau d'endettement de la Ville avec 4 millions quasiment 500 milles euros, on reviendra très rapidement sur la dette pour des éléments statistiques un peu plus précis.

Alors, les investissements en résumant sur 2014, vous voyez, je vous ai monté un *graff*, qui descend. L'important c'est que les investissements sur la période 2014 à 2020, seront de près de 37 000 000 €, donc vous voyez les éléments significatifs, ça a été la partie 2014 – 2015 qui sont les financements des programmes anciens en majeur, pour vous donner un ordre de grandeur sur le financement de tous les programmes antérieurs quels qu'ils soient. On est à un global *grosso modo*, de 6 à 6 millions et demi d'euros d'emprunts pour le financement des programmes antérieurs, ce n'est pas une critique mais il faut le savoir, on va commencer à lever des emprunts pour la Ville à partir de l'exercice 2016, donc forte période d'investissement de la Ville sur l'exercice 2016 - 2017. Et ensuite les programmes étant lancés, des investissements en baisse sur les années 2018, 2019 et 2020. Précisons bien que là on parle des investissements de la Ville, mais ça ne prend pas en compte les investissements induits que peuvent être ceux, par exemple, du Département sur la RD 809, où je crois qu'ils interviendront quasiment pour 1 million d'euros, donc il faudrait sommer tout ça, mais voilà l'effort de la Ville, ce qui reste à peu près cohérent en investissement sur ce qui se fait depuis de nombreuses années sur Millau.

Alors, je vous laisse les regarder, mais je les ai cités, c'est les principaux éléments donc d'investissements, je vous ai parlé d'un fond de concours, la Maison Médicale, les équipements sportifs des associations, l'opération façade. Ce qui concerne les immobilisations corporelles c'est-à-dire les acquisitions, il y a du Foncier, du matériel, des véhicules. Et les travaux en cours ce que je vous évoquais en AP et hors AP, c'est-à-dire ce qui n'est pas encore livré, mais qui est engagé, vous avez la « Médiathèque » 950 000 €, la rénovation urbaine 2 000 000 €, place « Capelle Mitterrand », le projet des berges 30 000 €, la petite enfance, on en est qu'aux phases des études 44 000 €, l'opération d'économie d'énergie 233 000 € où là on a des subventions assez conséquentes dans le cadre du Plan Économie d'Énergie. Et en hors AP je voulais citer le « Pont Vieux », la Gendarmerie, de la voirie, des travaux d'éclairage public. J'en profite d'ailleurs pour dire, puisque ça a été publié dans la presse, que les travaux d'éclairage public, il y a un test qui est lancé incessamment sur des quartiers : « Naulas... », on en parlera après, voilà, juste pour savoir que si en fait la Ville, sur les économies d'énergie, sur l'extinction de minuit à 6 heures, de mémoire, le faisait réellement, hors centre-ville évidemment. L'économie annuelle est de l'ordre de 50 à 60 000 € en dépense de fonctionnement, donc ce n'est pas neutre, des Villes le font déjà et ça marche bien, encore faut-il que les Millavois le comprennent et qu'on ne heurte personne.

Concernant la dette qui est un dernier élément, bon alors ce n'est pas une satisfaction, la dette de la Ville, ce qui m'intéresse c'est la partie du *graff* de droite, on a fait un graphique comparant la dette moyenne par habitant en euro sur la Ville de Millau, comparée aux Villes de la même strate. Précaution d'abord, Villes de même strate, c'est des strates en termes d'effectif de population. La particularité de Millau c'est que Millau est une ville qui porte de nombreux équipements de centralités, toutes les villes de la strate n'en portent pas, donc en fait nos dépenses par habitant sont forcément supérieures en endettement parce qu'on finance des gros équipements collectifs, ça fait l'objet des dossiers de transfert potentiel avec la Communauté de Communes, où personnellement j'espère que 2016, on aura au moins pris

des décisions pour une mise en œuvre rapide. Alors, ceci dit, cette petite précaution mise en avant, on peut considérer somme toute, que l'endettement par habitant de la Ville de Millau, si vous prenez le chiffre 2015, c'est à 1 428 €, d'accord, pour des moyennes de la strate à 1 100 €, donc notre endettement il est assez élevé, c'est clair, après il faut voir à quoi ça correspond. Pour vous donner un ordre de grandeur, quand je vous parlais de 4 300 000 € d'emprunt levé pour « Capelle – Mitterrand » et « Médiathèque », rien que cet emprunt levé sur des programmes antérieurs, génère une dette par habitant supplémentaire de 189 €. Donc, la réalité de la Ville de Millau, on pourrait très bien dire : « Vous faites 1 428 € moins presque 200 €, on est à 1 228 € ». Donc vous voyez il faut relativiser, je veux juste dire par là quand même clairement, il faut rétablir la vérité, si l'endettement est à 1 428 €, c'est lié clairement au financement des programmes antérieurs et que si on n'avait pas porté ces programmes, dont je n'ai pas à juger du bien fondé, ils sont allumés, l'endettement serait pratiquement de 200 € de moins par habitant. On ne serait pas loin de la moyenne de la strate, mais notre endettement est élevé et de toute façon la Ville quelle que soit l'équipe doit l'assumer. Ce qui me fait dire une chose, c'est que quand je vous ai présenté les comptes, je vous ai dit : « Finalement la Ville de Millau en ressort avec un résultat de 951 000 €. Pourquoi on augmente les impôts ? » On va en parler de l'augmentation des impôts. On va voter les taux, c'est acté, il y a plus qu'à voter les taux, si vous le voulez bien. Sauf que l'augmentation des impôts, sert à financer, je vous rappelle les règles : maintenir les subventions aux associations, maintenir les gratuités de la Ville, conserver des équipements structurants qui sont lourds, à la charge de la Ville et que ça c'est sur la durée du mandat. Et aussi, conserver ces 951 000 € pour réduire l'endettement et/ou augmenter l'autofinancement, c'est-à-dire lever moins d'emprunts pour ne pas accroître l'endettement de la Ville. Ça ne veut pas dire que si les indicateurs se maintiennent dans le futur, dans les exercices ultérieurs, vous pensez bien que si on peut recourir à une réduction de la fiscalité locale, une fois que les *ratios* seront rétablis, ça restera important. Mais c'est exclu au titre de l'exercice 2016, ce serait totalement déraisonnable et en plus par rapport aux investissements que nous devons faire, les banquiers ne nous suivraient pas parce qu'on aurait aucune marche de manœuvre sur la question. Je pose la question, parce qu'elle mérite d'être posée et je me la suis posée. Donc, voilà sur la partie de la dette.

Monsieur le Maire, on en a fini avec le Budget Principal, avant de passer un Budget Annexe, il faut procéder au vote sur la délib. »

Monsieur le Maire

« Il faut d'abord qu'il y ait débat, avant de procéder au vote... »

Monsieur DIAZ

« Débattons ! »

Monsieur le Maire

« Alors, y a-t-il des interventions ? Madame TUFFERY ? »

Madame TUFFERY

« Oui, Monsieur le Maire, je voudrais savoir pourquoi la subvention du CCAS baisse d'année en année ? Parce qu'en fait, bon, vu les temps difficiles, elle devait être plutôt en augmentation qu'en baisse, non, quand même ? C'est ça que je ne comprends pas. »

Monsieur le Maire

« Alors, je cède la parole à Monsieur NIEL. »

Monsieur NIEL

« La subvention baisse, mais c'est, comment dirais-je, c'est un effet comptable, parce qu'à la sortie le budget du CCAS ne baisse pas du tout. Le budget du CCAS cette année en 2016, il sera le même pratiquement que celui en 2015. La subvention ne baisse..., enfin c'est parce que nous avons moins dépensé, nous avons moins dépensé en 2015, donc en fait on a eu des résultats et en fait, c'est ces résultats qui ne sont pas dans la subvention, voilà, ça ne vient pas... S'ils nous donnaient la même subvention que les années précédentes... »

Monsieur DIAZ

« Un excédent ! »

Monsieur NIEL

« ... on aurait un excédent, tandis que là, bon si vous voulez ce qu'on a économisé vient en déduction de la subvention qui arrive, mais ça ne change rien, c'est le budget du CCAS qu'on a présenté hier et le même que celui en 2016 et en 2015, enfin 2015 a été le même que celui qui a été en 2014, en 2016 ce sera pratiquement le même, voilà. C'est le résultat qui ..., c'est des ..., ce qu'on économise à la limite on ne nous le donne pas en subvention, mais si demain on économisait pas, la subvention augmenterait obligatoirement, pour équilibrer les comptes du CCAS. »

Monsieur DIAZ

« On intervient en subvention d'équilibre... »

Monsieur NIEL

« ... d'équilibre... »

Monsieur DIAZ

« ... S'il n'y a pas de besoin, inutile de ponctionner sur le budget de la Ville pour générer *de facto* un excédent sur le budget du CCAS... »

Monsieur NIEL

« ... Voilà, ça servirait à rien ! »

Madame TUFFERY

« OK, merci. »

Monsieur le Maire

« Merci. Madame GAZEL ? »

Madame GAZEL

« Le Compte Administratif valide la somme dépensée chaque année à la fin de chaque exercice, donc c'est ..., on peut voter des budgets, mais ce qui compte c'est la dépense réelle, il me semble, Monsieur NIEL ? Donc, là je suis un peu surprise de votre réponse parce qu'il me semble que la population Millavoise ne vit pas mieux que l'année précédente, or on voit qu'on a dépensé moins d'argent cette année pour le CCAS et moi j'aurai bien aimé mettre en parallèle..., j'y reviens chaque année, mais j'y reviendrai..., je n'espère pas à avoir à y revenir jusqu'à la fin de votre mandat. On constate depuis 2013, une augmentation un peu symétrique avec la diminution, en fait, de l'argent mis sur de la subvention d'équilibre au CCAS, se corrèle avec l'augmentation des dépenses concernant la section « Bureau du Maire et Adjointes », qui..., oui j'y reviens, je suis désolée, vraiment ça doit être un peu mon truc, je ne sais pas, mais en 2013 nous étions à 430 000 €, 2014 à 498 000 €, 2015 à 546 000 €, voilà, et CCAS 1 700 000 € en 2013, 1 670 000 € en 2014, 1 559 000 € cette année, bon, voilà. »

.....
Monsieur le Maire

« Y a-t-il d'autres interventions sur ce Compte Administratif 2015 ? Pas d'intervention. Mais en tout cas merci, Monsieur DIAZ, pour cette présentation et donc je vais vous laisser la main et la parole pour procéder au vote et je quitte l'assemblée. »

Sortie de Monsieur le Maire à 19 h 40

Monsieur DIAZ

« Alors, donc exceptionnellement je fais voter parce que le 1^{er} adjoint n'est pas là et la 2^{ème} adjointe n'est pas là, donc ça ne va pas arriver fréquemment.

Donc, je demande de procéder au vote sur la délibération n°2 sur le Budget Principal de la Commune pour l'adoption du Compte Administratif 2015. Qui est pour ? Ah ! Oui tu as raison, qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, donc la délibération est adoptée. »

Adoptée par : 23 voix pour

Le Maire ne prend pas part au vote

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

4 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 03 :

3. "Budget Principal de la Commune : affectation du résultat du Compte Administratif 2015"

« Donc, on vote de même sur maintenant la délibération n°3 sur l'affectation du Compte de Résultat Administratif, résultat qui vous a été présenté à hauteur de 1 208 000 € sur le budget comptable et 951 000 € sur le budget de fonctionnement. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc, décision adoptée. »

Adoptée par : 23 voix pour

Le Maire ne prend pas part au vote

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

4 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 04 :

4. "Budget Principal de la Commune : Décision Budgétaire Modificative n°1"

« Et délibération n°4, suite à l'affectation du résultat que vous avez voté dans la délibération précédente : adoption de la décision budgétaire modificative n°1. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, la délibération est adoptée. »

Adoptée par : 23 voix pour

Le Maire ne prend pas part au vote

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

4 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup Monsieur NIEL, donc je vous propose de traiter comme Monsieur NIEL vous l'a..., Monsieur NIEL ? Monsieur DIAZ, pardon ! Vous l'a présenté, je vous propose de traiter de façon groupée toutes les délibérations qui portent sur un même sujet et sur un même Budget Annexe. Il vous fait la présentation et si vous le souhaitez au moment du vote, nous les voterons, bien évidemment, les unes après les autres pour que les choses soient très claires, mais la présentation reste groupée sur les délibérations regroupant le même Budget Annexe, voilà. »

Monsieur DIAZ

« Alors,.....dans le budget de la Ville, alors sur le budget de la Ville nous venons de le voter, le Budget du Camping et les montant sont quand même très significatifs, on dégage un résultat de 473 € une fois que déficit d'investissement de 4 939 € a été couvert et ces 473 000 €, en terme d'imputation, on vous propose le mettre en provision sur les créances irrécouvrables, puisque je vous rappelle qu'au titre du Camping de Millau, nous sommes en contentieux avec le Sieur CHESNAU, qui doit 400 ou 500 000 € à la Ville, enfin et qui a fait un procès, je ne sais pas où on en est, mais ça traîne depuis des années, donc faisons le geste symbolique de mettre une provision pour contentieux de 473 €, bon on est à un budget à zéro. On pourrait l'affecter en report sur le résultat de fonction, mais vue la modicité de la somme ça n'a pas grand intérêt.

Concernant le Budget de l'Eau, on a un résultat de fonctionnement de 553 653 €, d'accord ! Donc dans ces 553 000 €, 420 000 € de résultats reportés, c'est-à-dire des excédents sur les exercices antérieurs, donc incluant 420 000 € de résultats reportés On a un résultat d'investissement très légèrement déficitaire, donc on vous propose de couvrir le déficit d'investissement par l'excédent de fonctionnement et de mettre ensuite les 549 997 € qui restent sur le poste travaux pour le réseau pour d'eau potable.

Ensuite, vous avez le Budget d'Assainissement, alors je vous le disais c'est la première année, c'est pour ça qu'on l'a mis en rouge, c'est la première année où le budget concernant l'assainissement, en fonctionnement est négatif, d'accord ! Parce qu'on a une baisse de la prime sur la station d'épuration et aussi au niveau des assainissements, il y avait une baisse de la consommation. Donc, il y aura une nouvelle DSP au 1^{er} janvier 2018, je crois, c'est ça 2018, concernant l'assainissement, bon ce qui est à noter c'est un déficit exceptionnel sur cette première année. Alors, la particularité sur ce Budget Assainissement c'est que vous l'avez lu dans les décisions, on allonge la durée d'amortissement de la station d'épuration de 30 ans à 40 ans, par rapport à sa durée de vie, d'accord ! Donc, on diminue par là-même le montant des dotations aux amortissements qu'on fait, comme on diminue la dotation aux amortissements qui est un compte de charges du budget de fonctionnement, mécaniquement on augmente le résultat de fonctionnement ou si vous préférez on diminue la perte, donc ça va permettre de corriger un peu le tir sur l'année prochaine, où avec cet amortissement on va gagner 50 000 € de déficit de fonctionnement en moins. Je vous réexpliquerai le mécanisme de manière un peu plus complète quand on va parler du parking « Capelle », qui est un dossier beaucoup plus compliqué techniquement, voilà.

Restauration, pas grand commentaire si ce n'est la Restauration, que c'est un budget en terme de fonctionnement qui est en légère baisse, puisque l'année dernière sur le Budget Restauration, nous avons un résultat de fonctionnement qui était de presque 200 000 €, donc on a perdu 85 000 € de recette au niveau de la Cuisine Centrale. Alors il y a évidemment les Écoles Privées, qui ne sont plus là, mais on a constaté aussi une baisse des repas notamment sur les personnes qui étaient sur le haut la fourchette en termes de restauration. Donc, c'est un budget qui est à mettre sous surveillance, parce que vous voyez que sur cette année, on se retrouve finalement un excédent une fois qu'on a couvert le déficit d'investissement que de 7 390 €, qu'on utilisera en budget de fonctionnement sur l'achat des produits alimentaires, sur une somme aussi petite.

Stationnement, on est à peu près stable par rapport à l'année dernière, puisqu'on avait un résultat de fonctionnement l'année dernière de 108 209 €, on en est à 97 000 €, il y a géré de delta en termes de pourcentage et on vous propose que le résultat soit affecté au budget de la Ville. Donc, ce Budget Stationnement est un budget qui va venir créditer les recettes de la Ville à hauteur de 97 000 €.

Maison du Peuple, pas de remarque particulière, on couvre le déficit d'investissement avec le résultat de fonctionnement et on a un boni de 10 000 €, qui aussi est reversé au budget de la Ville, qui est intégré, pardon, pas reversé, puisqu'il est intégré au budget général maintenant.

Et Accueil Bonniol, même chose 65 000 € intégrés dans le budget de la Ville.

Alors, je répète bien évidemment, qu'après quand on regardera les budgets à partir de 2016, mais vous l'avez vu dans le prévisionnel, le fait d'intégrer les budgets, c'est intégrer les recettes, les charges et au niveau des investissements, les restes à réaliser et tout ça est englobé. On essaiera de tenir malgré tout, mais ça c'est plus à l'Adjoint de Culture que je parle, un budget analytique sur ces budgets là, parce que je ne tiendrai plus au niveau de la comptabilité, une compte séparée en faisant des extractions comptables pour avoir une simulation de budgets annexes qui n'existent plus.

Et le parking « Capelle », donc là budget qui est un peu particulier, un résultat d'investissement qui est négatif de 217 000 €, et un résultat de fonctionnement excédentaire de 229 000 €, alors celle-ci si vous regardez dans les DM, qui

vous sont présentées ce soir, dans la décision modificative, on parle de variation d'allongement de durée d'amortissement, d'accord ! Alors, le commentaire c'est le suivant on ne peut pas sur des budgets prendre du résultat d'investissement, pour combler du déficit de fonctionnement, c'est interdit. D'ailleurs la question a été posée au Sénat, tout récemment où les Collectivités souhaiteraient pouvoir reprendre de l'excédent d'investissement pour couvrir du déficit de fonctionnement, la question est posée au Sénat, parce que tout ça, ce sont des écritures comptables. Vous allez prendre le cas de l'exemple parking « Capelle », qui est assez significatif. Le parking « Capelle », on donne une subvention d'équilibre en 2015 de 356 000 €, c'est-à-dire que la Ville abonde le budget parking « Capelle » de 356 000 €, essentiellement parce qu'en investissement le budget a plus que doublé depuis l'origine, donc il coûte très cher à la Ville et aux Millavois, chaque année en termes de subvention d'équilibre. Donc, la proposition qui est faite c'est le parking aujourd'hui est amorti sur 30 ans. On va le passer en amortissement sur 40 ans, le fait de le passer de 30 ans à 40 ans va nous permettre d'économiser 90 000 € d'amortissement. Ces 90 000 € d'amortissement économisés sont comptabilisés dans les comptes de charges des dépenses de compte de fonctionnement, ce qui fait qu'on va générer, en diminuant la dotation aux amortissements, mécaniquement une augmentation de l'excédent de fonctionnement, donc ça permettra cet excédent de diminuer d'autant la subvention d'équilibre, qu'on verse à « Capelle ». En l'occurrence, mais je parle de mémoire, sur l'exercice 2016 on devra pouvoir diminuer la subvention d'équilibre d'environ 100 000 €, donc l'exercice comptable, la manipulation comptable permettra d'aller chercher 100 000 € de moins dans la poche des Millavois *in fine* pour financer le parking « Capelle ». Pardon ! »

Madame GAZEL

« J'interviendrai ultérieurement. »

Monsieur DIAZ

« D'accord, donc voilà, sur les différents Budgets Annexes, donc je ne sais pas, Monsieur le Maire comment... s'il y a des questions, déjà. »

Monsieur le Maire

« Moi, je propose que nous passions aux questions sur l'ensemble des Budgets Annexes et nous les voterons délibération par délibération.

Donc, y a-t-il des interventions sur les Budgets Annexes ? Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Donc, j'aurai une question sur le Budget de la Restauration. Peut-être vous pourriez m'éclairer ? On s'aperçoit que les réceptions, les frais de réception ont doublé quasiment en 2 ans, donc j'aimerais avoir quelques explications ? Ils passent à 64,36 %. Et en parallèle les frais de repas aussi ont pris une sacrée augmentation ? »

Monsieur le Maire

« Alors, on vous donnera le détail, je ne vais pas rentrer dans le détail. Ne laissez pas croire que les réceptions ont augmenté... »

Monsieur DURAND

« Moi, je lis les chiffres... »

Monsieur le Maire

« Non, mais vous lisez les chiffres. Mais, dans cette ligne budgétaire là, aujourd'hui, la Cuisine Centrale fournit des prestations au profit d'Associations lorsqu'il y a un événement qui sont valorisées au titre d'accompagnement de la Ville sur ces manifestations là. Donc, ce ne sont pas des réceptions en Mairie avec le Maire en tête, etc..., etc..., ne laissez pas croire ce type de choses. Non, mais je vous le dis parce que votre question est tellement soupçonneuse que je lis dans vos pensées, voilà. Donc, on vous fera le détail de tout cela, parce que je veux la transparence complète là-dessus, que vous ayez tout le détail, je demanderai à Monsieur le Directeur de la ..., Monsieur AIGOUY, Monsieur le Directeur de la Cuisine Centrale, de vous faire le détail de tout cela, y compris lorsqu'il y a des prises en charges de repas, ce ne sont pas des prises en charge de repas des Élus, puisque je tiens à vous rappeler que lorsque les Élus font une réunion, qui se déroule tous les vendredis à midi, et prennent un plateau repas, ce plateau repas est facturé et vous pouvez le vérifier, puisque ça rentre dans la comptabilité, et nous payons au Trésor Public, les repas que nous prenons en Mairie. »

Monsieur DURAND

« Mais, figurez-vous que je ne l'ai pas trouvé dans les recettes ! »

Monsieur le Maire

« Ah ! Ben, écoutez, je suis désolé, ça prouve que nous ne mangeons pas beaucoup ! Ça prouve que nous ne mangeons pas beaucoup ! »

Monsieur DURAND

« Ah ! Mince.. ! »

Monsieur le Maire

« Mais, vous pourrez le vérifier et je vous dis et je vous le redis, nous payons au Trésor Public ! Donc, il n'y a rien de plus transparent que cela, ça ne c'était jamais fait. Donc ne laissez pas croire avec des questions aussi insidieuses que cela, qu'il y a des frais de réception, de je ne sais quelle ampleur. Donc, je demanderai très précisément qu'on vous fasse le détail et y compris de toutes les prestations auprès d'Associations. J'en ai une qui me vient en tête, c'est par exemple la prise en charge pour les 60 ans de la « Gantieirelo », cet été, des repas des groupes accueillis par la « Gantieirelo » pour ses 60 ans, que nous avons assumés au titre de la Cuisine Centrale et valorisés comme aide de la Cuisine Centrale et qui, bien évidemment, passent, y compris pour les « Journées de l'Antique » et d'autres manifestations de ce type... Mais vous aurez toutes les explications nécessaires, je tiens à ce que ce soit de la plus grande transparence là-aussi. »

Monsieur DURAND

« Mais, je vous remercie, vous êtes toujours transparent... »

Monsieur le Maire

« Ah ! Oui. »

Monsieur DURAND

« Vous devez toujours me donner des informations, mais je ne les reçois jamais, c'est quand même un peu embêtant... »

Monsieur le Maire

« Bon écoutez, je pense qu'on répond... »

Monsieur DURAND

« On va y répondre... »

Monsieur le Maire

« ... on répond à vos questions les unes après les autres. »

Monsieur DURAND

« J'avais demandé les compte-rendus de CTP, je ne les ai jamais eus. Enfin, vous partez d'un bon sentiment, je ne le mets pas en doute, mais le problème c'est il y a quelque chose qui coince quelque part, parce que je ne les reçois jamais, merci. »

Monsieur le Maire

« Nous allons décoincer ! Monsieur DIAZ. »

Monsieur DIAZ

« Juste, puisque Monsieur DURAND a souhaité, il y a effectivement des questions qui ont été posées sur le Budget Primitif 2016, puisqu'on est transparent, reconnaissez Monsieur DURAND, qu'on les a eu parce que je vous ai relancé pour les avoir, parce que si je ne vous avais pas relancé, je ne sais pas si on les aurait eu... »

Monsieur DURAND

« Je vous pose des questions en Conseil Municipal, j'attends des réponses en Conseil Municipal, je suis désolé, nous avons le droit de savoir... »

Monsieur DIAZ

« Non, moi je veux couper... ça ce n'est pas acceptable, je vais vous dire pourquoi. Parce qu'on n'est pas dans une cours d'école, c'est-à-dire que si vous prenez un *bock* qui fait ce volume, on prend à témoin les différents Conseillers, retraçant des milliers d'écritures comptables et que vous me dite à un moment : « Monsieur DIAZ, pouvez-vous m'expliquer sur le 63 42 21, pourquoi il y a une augmentation de 3 % ? » Et bien, je vous répondrai, vous avez une petite idée de ce que je pourrai vous répondre, mais je suis poli, je ne le ferai pas. Je dirai : « Je vais regarder et je vous répondrai. » Donc, ce n'est pas un jeu qui mérite d'être mené, parce que si vous voulez m'entendre dire : « Est-ce que Monsieur DIAZ, Adjoint aux Finances de la Ville, a *defecto*, en temps réel la réponse sur toutes les différentes lignes d'écritures comptables ». Je vous dis clairement : « Mais, bien sûr que non ! » J'en ai ... et bien sûr d'autant moins que j'ai quand même autre chose à faire que regarder ligne à ligne du budget. En revanche, vous demandez des explications elles vous sont fournies, mais elles vous sont fournies parce que vous avez fait une demande à laquelle j'ai souscrit et que je vous ai relancé pour que vous les mettiez par écrit, parce que je ne pouvais pas tout noter et j'ai par devers moi les réponses à toutes vos questions et on fera un point au moment que Monsieur le Maire souhaitera, sur les réponses très précises à vos questions et qui ne sont pas très flatteuses quand à votre niveau de compréhension. »

Monsieur DURAND

« J'attends votre *reporting* ! »

Monsieur le Maire

« Bien, nous resterons... »

Monsieur DURAND

« Je vous remercie, Monsieur DIAZ... »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il d'autres interventions ? »

Madame GAZEL

« Oui, il y a d'autres interventions. »

Monsieur le Maire

« Oui, Madame GAZEL ? »

Madame GAZEL

« Donc, moi ça concerne la... pour la première, j'ai 2 interventions à faire :

- la première concerne le Budget Annexe du Stationnement, donc je lis que vous semblez content de cette hausse des recettes des horodateurs de 73 000 €, soit 21,4 % des... pour uniquement une demi année, étant donné que les tarifs du stationnement ont augmenté à partir de juin dernier, donc on est sur la moitié d'un exercice et on est à 21 % d'augmentation. On peut imaginer que sur une année pleine, on double la mise. Moi, j'ai quand même l'impression qu'avant d'augmenter les Impôts de 12 %, vous les aviez déjà augmentés de manière déguisée et vidé le centre-ville par là-même, par ce tarif prohibitif du stationnement qui n'a d'ailleurs pas été accompagné d'aucune information, je crois qu'il y a beaucoup de Millavois qui se sont aperçu de l'augmentation en allant à horodateur, donc je trouve que ce n'est pas très, pas très bien quoi, pas très *class*, comme on dit, *fair-play*, donc ça c'était la première intervention, je ne sais pas si vous voulez répondre par intervention. Elles sont un peu liées.

- la seconde, c'est justement la comparer avec votre stratégie du stationnement par rapport à « Capelle », donc bon, on l'a déjà dit : 2 500 € par mois, là à un privé. Là, c'est sûr ce n'est pas les Millavois qui payent c'est un privé, donc Q-Park en l'occurrence, pour 350 places, voilà, on peut jauger déjà la différence et je vois aussi que la subvention au Budget Annexe du parking « Capelle », c'est 366 000 €, vous l'avez dit Monsieur DIAZ, soit plus de 8 fois le coût du DUT « Info Com » entres parenthèses. Et, alors en plus là, vous nous avez expliqué votre amortissement, ça sera aussi le cas sur votre délib, mais pour ce qui est du parking, oui c'est sûr on dégage un peu de trésorerie actuellement, mais quel héritage vous laissez à nos enfants, voire même nos petits enfants, parce que là on est sur 40 ans. Bon, c'est juste un peu de maquillage de la dette, de l'étalement pour les générations futures, là aussi je trouve que ce n'est pas très *class*. Je pense qu'il faudrait vraiment que vous vous mettiez à voir..., à être dur dans la négociation avec les privés et un peu moins avec le porte-monnaie des Millavois. Merci. »

Monsieur le Maire

« Oui, Tu... Je vais te laisser répondre, mais ... »

Monsieur CONDOMINES

« Excusez-moi Madame GAZEL... »

Monsieur le Maire

« Attendez ! Stop ! La parole est à Patrice GINESTE sur le stationnement. »

Monsieur GINESTE

« Oui, moi juste, je voulais quand même insister sur le fait qu'il y a eu effectivement une augmentation sur le centre-ville, elle n'a pas pour but de remplir les caisses de la Mairie. Le but essentiel et le but principal c'est d'augmenter la rotation. La plus part des commerçants contrairement à ce que vous pensez y étaient favorable et y sont favorable maintenant. Les habitudes ont changé, certains commerçants qui garaient des voitures, qui devenaient des voitures « ventouses », ont pris des habitudes différentes et garent les voitures en périphérie. On s'en réjouit. D'autres personnes qui travaillaient dans l'hypercentre garaient également les voitures, ça devenaient des voitures « ventouses ». Pour qu'il y ait une bonne rotation et pour que l'économie du centre-ville s'en trouve bien, on a opté pour cette politique là, et il va de soit que dans le boulevard « Bonald », qui est un boulevard principal, il y a eu un accord, qui est quasi unanime sur la politique qu'on a mise en place, parce qu'on trouve aux heures de pointes, aux heures importantes, c'est-à-dire 11 heures - midi et 14 heures - 18 heures, maintenant de temps en temps des places, par le passé on n'en trouvait jamais. Et le commerce s'en trouve mieux et je veux juste faire un commentaire sur tous les commerces du centre-ville qui sont entrain de se remplir et sont restés vides pendant de nombreuses années, ça c'est une preuve, à mon avis, irréfutable. »

Monsieur le Maire

« J'appuierai les propos de Monsieur GINESTE. Vous dites et moi je ne partage pas votre avis, le centre-ville se vide, c'est ce que vous venez de dire. Moi, je n'ai pas ce sentiment là et pour appuyer les propos de Monsieur GINESTE, la politique tarifaire qui a été appliquée et une politique tarifaire qui vise à avoir sur le centre-ville effectivement des tarifs plus élevés que sur la périphérie, pour faire en sorte de faciliter le *turnover* des voitures sur le centre-ville. Qu'est ce que ça veut dire faciliter le *turnover* des voitures sur le centre-ville ? C'est que plutôt que quelqu'un laisse sa voiture pendant 3 à 4 heures au même emplacement et de fait monopolise un emplacement, qui serait susceptible d'être utilisé par un client d'un commerce, fait en sorte que la politique tarifaire peut-être l'invite à rester moins longtemps et donc faciliter le *turnover*. C'est ce que nous avons recherché, c'est ce qui semble fonctionner et ce que nous assumons. La politique tarifaire de la Ville, elle n'est que dans ce sens. Monsieur CONDOMINES vous vouliez intervenir ? »

Monsieur CONDOMINES

« Non, je juste pour dire à Madame GAZEL, que je ne comprends pas. L'espace « Capelle-Guibert », l'ancienne Municipalité, la dalle plus le parking nous a coûté 14 millions d'euros. Vous l'avez vendue, cette dalle au Centre Casino 9 millions, il y a 5 millions, c'est sûr qu'il y a 5 millions d'écart, vous l'auriez vendu un peu plus chère, peut-être qu'on ne serait pas dans la situation où l'on est ? »

Madame GAZEL

« On a déjà eu... »

Monsieur le Maire

« Oui, mais le... Madame..., S'il vous plaît ! S'il vous plaît ! S'il vous plaît ! »

Monsieur CONDOMINES

« Ça s'appelle l'héritage. »

Monsieur le Maire

« S'il vous plaît ! Je rappelle que la parole, c'est moi qui la donne. Alors, je rebondis sur ce que vous dites, Madame GAZEL : « Le débat, on l'a déjà eu ! » Mais, le problème c'est comme vous revenez tout le temps sur le même sujet, avec tout le temps la même nature de questions, on est bien obligé de chaque fois vous répondre de la même façon. Donc, Monsieur DURAND avait une autre question, je crois ? »

Monsieur DURAND

« Non, non. »

Monsieur le Maire

« Non. Donc, Madame GAZEL, vous aviez une autre question ? »

Madame GAZEL

« Ça y est. »

Monsieur le Maire

« Non, c'est bon. »

Madame GAZEL

« Le stationnement et l'autre « Capelle ». »

Monsieur le Maire

« Très bien. Madame PLATET ? »

Madame PLATET

« Juste une précision, par rapport à la communication dont vous parlez tout à l'heure. Manque de communication sur le stationnement. Je crois pour ma part avoir vu, quand même à de nombreuses reprises dans la presse, des précisions quant aux détails pratiqués sur le nouveau stationnement et à de multiples reprises, voilà. »

Monsieur le Maire

« Monsieur ALIBERT ? »

Monsieur ALIBERT

« Oui, pour répondre à Madame PLATET, moi je suis un lecteur assidu de la presse locale, je n'ai pas vu encore sur la presse locale, l'information qui dit que rue de la « Fraternité », rue de « Planard » et je ne sais plus laquelle vont passer en stationnement payant. Vous attendez quoi pour le dire aux Millavois ? »

Monsieur le Maire

« Monsieur GINESTE »

Monsieur GINESTE

« Alors, effectivement en commission il a été voté à l'unanimité, Madame GAZEL et Monsieur RAMONDENC, étaient conviés à cette réunion. Ils n'ont pas pu venir à la dernière, j'en suis désolé. Mais sur une première réunion, Madame GAZEL avait évoqué l'idée de supprimer quelques horodateurs à la partie opposée de la Ville pour que..., puisque le centre commercial devenait quelque part un peu l'hypercentre. On avait envisagé de chasser ces fameuses voitures « ventouses », qu'il y ait un maximum de rotation proche du centre commercial et donc on a suivi les conseils avisés et les idées constructives de Madame GAZEL. On a donc supprimé l'horodateur place « Bompaire » de façon à récupérer un horodateur. L'investissement, qu'on fait sur la place..., sur les rues en question à l'approche du centre commercial ne coûte pas d'investissement lourd, puisque l'investissement principal c'est la fourniture de l'horodateur, voilà. Donc, je voulais remercier, Madame GAZEL, d'avoir donné des conseils judicieux qu'on a mis en application. »

Monsieur le Maire

« Merci. Donc, vous... non, non..., vous voyez que nous sommes transparents et nous sommes près à tout. Lorsque les interventions de l'Opposition, de votre groupe d'Opposition sont pertinentes et vont dans le bon sens, nous sommes démocratiques autour de cette table et nous les acceptons volontiers, voilà. Mais, je comprends les propos aussi de Monsieur GINESTE, qui disent que vous avez validé la politique tarifaire de ce secteur là au moment de la Commission. Ah ! Ben c'est ce qu'il a dit. Il a dit adopté à l'unanimité et donc... »

Madame GAZEL

« Des débats ? »

Monsieur le Maire

« Non, non, mais sur la préparation..., sur la préparation. »

Madame GAZEL

« Pour être précis, vous avez présenté un projet d'extension des zones payantes et moi, j'ai dit : « Attendez, si vous augmentez d'un côté de la Ville en disant que le centre-ville se déplace, il faut rendre la gratuité là où le centre-ville est moins. » »

Monsieur le Maire

« Ce que nous avons fait ! »

Madame GAZEL

« Voilà. Donc, il n'est pas question de l'augmentation. »

Monsieur le Maire

« Mais, j'entends encore que vous ne vous êtes pas opposée à l'augmentation à travers les propos que vous venez de dire. »

Madame GAZEL

« L'augmentation, nous ne l'avons pas évoquée. »

Monsieur le Maire

« Et si, puisque qu'on parlait d'horodateurs supplémentaires. »

Madame GAZEL

« La modification des rues et du stationnement payant à Millau... »

Monsieur le Maire

« Donc, dans le sens de la politique tarifaire sur le stationnement... »

Madame GAZEL

« Ah ! Ben non ! »

Monsieur le Maire

« C'est bien ce que j'ai dit... »

Madame GAZEL

« Monsieur SAINT-PIERRE, moi je n'ai pas été à une Commission Circulation à laquelle on a validé une augmentation des tarifs. Ben, je devais être absente encore cette fois là. »

Monsieur le Maire

« Bon, voyez... »

Madame GAZEL

« Non, soyez raisonnable... »

Monsieur le Maire

« Voyez que les choses se tendent avec Monsieur GINESTE quand même... »

Madame GAZEL

« ... mais pas sur l'augmentation... »

???????????????

« incompréhension... »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Non, pas d'intervention ? Donc, ce que vous propose c'est de voter les délibérations, les unes après les autres, pour que ce soit très clair. Je vais simplement vous rappeler l'intitulé. »

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 05 :

5. "Budget Annexe du Camping : Compte Administratif 2015 et approbation du Compte de Gestion du Trésorier"

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 06 :

6. "Budget Annexe du Camping : affectation du résultat du Compte Administratif 2015"

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 07 :

7. "Budget Annexe du Camping : Décision Budgétaire Modificative n°1"

Monsieur le Maire

« Donc nous passons à délibération n°7, consentant le Budget Annexe du Camping : Décision Budgétaire Modificative n°1

Y a-t-il des voix contre ? 1, 2, 3, 4, 5, Madame GAZEL contre, 6 voix contre. Y a-t-il des abstentions ? 4 abstentions. Donc, délibération adoptée. »

Adoptée par : 24 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

4 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 08 :

8. "Budget Annexe de l'Eau : Compte Administratif 2015 et approbation du Compte de Gestion du Trésorier"

Monsieur le Maire

« La délibération n°8, concernant le Budget Annexe de l'Eau : Compte Administratif 2015.

Y a-t-il des voix contre ? 6. Des abstentions ? 4. Elle est adoptée. Merci. »

Adoptée par : 24 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

4 abstentions
(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 09 :

9. "Budget Annexe de l'Eau : affectation du résultat du Compte Administratif 2015"

Monsieur le Maire

« La 9. Budget Annexe de l'Eau : affectation du résultat du Compte Administratif 2015.

Y a-t-il des voix contre ? 6. Des abstentions ? 4. Adoptée. »

Adoptée par : 24 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

4 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 10 :

10. "Budget Annexe de l'Eau : Décision Budgétaire Modificative n°1"

Monsieur le Maire

« La n° 10. Budget Annexe de l'Eau : Décision Budgétaire Modificative n°1.

Y a-t-il des voix contre ? 6. Des abstentions ? 4. Adoptée. »

Adoptée par : 24 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

4 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 11 :

11. "Budget Annexe de l'Assainissement : Compte Administratif 2015 et approbation du Compte de Gestion du Trésorier"

Monsieur le Maire

« La n° 11. Budget Annexe de l'Assainissement : Compte Administratif 2015 et approbation du Compte de Gestion du Trésorier.

Y a-t-il des voix contre ? 6. Des abstentions ? 4. Elle est adoptée. »

Adoptée par : 24 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

4 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 12 :

12. "Budget Annexe de l'Assainissement : affectation du résultat du Compte Administratif 2015"

Monsieur le Maire

« La n° 12. Budget Annexe de l'Assainissement : affectation du résultat du Compte Administratif 2015.

Y a-t-il des voix contre ? 6. Des abstentions ? 4. Adoptée. »

Adoptée par : 24 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

4 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 13 :

13. "Budget Annexe de l'Assainissement : Décision Budgétaire Modificative n°1"

Monsieur le Maire

« La n° 13. Budget Annexe de l'Assainissement : Décision Budgétaire Modificative n°1.

Y a-t-il des voix contre ? 6. Des abstentions ? 4. Elle est adoptée. »

Adoptée par : 24 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

4 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 14 :

14. "Budget Annexe de l'Assainissement : Modification de la durée d'amortissement de la nouvelle station d'épuration de Millau"

Monsieur le Maire

« La 14. Budget Annexe de l'Assainissement, modification de la durée d'amortissement de la nouvelle station d'épuration.

Y a-t-il des voix contre ? 6. Des abstentions ? 4. Adoptée. »

Adoptée par : 24 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

4 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 15 :

15. "Budget Annexe du Stationnement : Compte Administratif 2015 et approbation du Compte de Gestion du Trésorier"

Monsieur le Maire

« La 15. Budget Annexe du Stationnement : Compte Administratif 2015 et approbation du Compte de Gestion du Trésorier.

Y a-t-il des voix contre ? 6. Des abstentions ? 4. Adoptée. »

Adoptée par : 24 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

4 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 16 :

16. "Budget Annexe du Stationnement : affectation du résultat du Compte Administratif 2015"

Monsieur le Maire

« La n° 16. Budget Annexe du Stationnement : affectation du résultat du Compte Administratif 2015.

Y a-t-il des abstentions, des voix contre, pardon ? 6. Des abstentions ? 4. Adoptée. »

Adoptée par : 24 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

4 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 17 :

17. "Budget Annexe du Stationnement : Décision Budgétaire Modificative n°1"

Monsieur le Maire

« La n° 17. Budget Annexe du Stationnement : Décision Budgétaire Modificative n°1.

Y a-t-il des voix contre ? 6. Des abstentions ? 4. Adoptée. »

Adoptée par : 24 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

4 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 18 :

18. "Budget Annexe de la Restauration : Compte Administratif et approbation du Compte de Gestion du Trésorier"

Monsieur le Maire

« La 18. Budget Annexe de la Restauration : Compte Administratif 2015 et approbation du Compte de Gestion du Trésorier.

Y a-t-il des voix contre ? 6. Des abstentions ? 4. Elle est adoptée. »

Adoptée par : 24 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

4 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 19 :

19. "Budget Annexe de la Restauration : affectation du résultat du Compte Administratif 2015"

Monsieur le Maire

« La 19. Budget Annexe de la Restauration : affectation du résultat du Compte Administratif 2015.

Y a-t-il des voix contre ? 6. Des abstentions ? 4. Elle est adoptée. »

Adoptée par : 24 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

4 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 20 :

20. "Budget Annexe de la Restauration : Décision Budgétaire Modificative n°1"

Monsieur le Maire

« Et enfin la n°20. Budget Annexe de la Restauration : Décision Budgétaire Modificative n°1.

Y a-t-il des voix contre ? 6. Des abstentions ? 4. »

Adoptée par : 24 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

4 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 21:

21. "Budget Annexe de la Maison du Peuple : Compte Administratif 2015 et approbation du Compte de Gestion du Trésorier"

Monsieur le Maire

« Nous passons, pardon à la n°21. Budget Annexe de la Maison du Peuple : Compte Administratif 2015 et approbation du Compte de Gestion du Trésorier.

Y a-t-il des voix contre ? 6. Des abstentions ? 4. Adoptée. »

Adoptée par : 24 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

4 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 22 :

22. "Budget annexe Accueil Loisirs Louis Bonniol et Jean Macé : Compte Administratif 2015 et approbation du Compte de Gestion du Trésorier"

Monsieur le Maire

« La n°22. Budget Annexe Accueil Loisirs Louis Bonniol et Jean Macé : Compte Administratif 2015 et approbation du Compte de Gestion du Trésorier.

Y a-t-il des voix contre ? 6. Des abstentions ? 4. Adoptée. »

Adoptée par : 24 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

4 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 23 :

23. "Budget Annexe du Parking Capelle : Compte Administratif 2015 et approbation du Compte de Gestion du Trésorier"

Monsieur le Maire

« 23. Budget Annexe du Parking Capelle : Compte Administratif 2015 et approbation du Compte de Gestion du Trésorier.

Y a-t-il des voix contre ? 6. Des abstentions ? 4. Adoptée. »

Adoptée par : 24 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

4 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 24 :

24. "Budget Annexe du Parking Capelle : affectation du résultat de Compte Administratif 2015"

Monsieur le Maire

« 24. Budget Annexe du Parking Capelle : affectation du résultat de Compte Administratif 2015.

Y a-t-il des voix contre ? 6. Des abstentions ? 4. Elle est adoptée. »

Adoptée par : 24 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

4 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 25 :

25. "Budget Annexe du Parking Capelle : Décision Budgétaire Modificative n°1"

Monsieur le Maire

« La 25. Budget Annexe du Parking Capelle : Décision Budgétaire Modificative n°1.

Y a-t-il des voix contre ? 6. Des abstentions ? 4. Elle est adoptée. »

Adoptée par : 24 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

4 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 26 :

26. "Budget Annexe du Parking Capelle : Modification de la durée d'amortissement du parking"

Monsieur le Maire

« La n°26. Budget Annexe du Parking Capelle : Modification de la durée d'amortissement du parking.

Y a-t-il des voix contre ? 6. Des abstentions ? 4. Elle est adoptée. »

Adoptée par : 24 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

4 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 27 :

27. "Vote des taux pour l'exercice 2016 : taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti"

« ... 2016, donc c'est les éléments qui vous avez été présentés lors du Débat d'Orientation Budgétaire, puis lors du vote du Budget concernant 2016, le Budget Primitif, où il était indiqué que la Ville souhaitait augmenter les taux d'imposition sur la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière et la Taxe Foncière sur le non bâti. Donc, cette délibération reprend ces éléments précisant : « A compter de 2016 les taux des 3 Taxes susvisées vont augmenter de 11,80 %, les portant à :

- pour la Taxe d'Habitation 21,31 au lieu de 19,06 ;
- le Foncier Bâti 32,40 au lieu de 31,09 ;
- et le Foncier Non Bâti 155,60 au lieu de 139,17.

Sachant que sur le Foncier Bâti le produit fiscal est très, très faible.

Donc, il vous est demandé de délibérer sur le vote de ces 3 Taxes et leur nouveau, leur niveau d'augmentation. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions sur cette délibération ? Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Non, ce n'est pas vraiment une question, puisqu'on a déjà eu les débats, mais je voudrai quand même revenir sur cette excellente note de synthèse, qui synthétise tout, effectivement. « En 2006, le taux de Foncier Non Bâti a été réduit de 28,98 %, - Quand je vous disais que Monsieur GODFRAIN n'était finalement pas si mal. - Depuis, aucune modification de taux est intervenue, ça je pense que c'est un hommage subliminal à l'ancienne équipe et à compter de 2016 les taux des 3 Taxes susvisées vont augmenter de 11,80 %, les portant ainsi... ». Je laisse le détail, ça je pense que c'est les Millavois, qui vous rendront hommage le moment venu. Mais toujours est-il, on peut constater que l'étau se resserre sur les Millavois, sur le porte-monnaie des Millavois, même. »

Monsieur le Maire

« Merci. Pour cette intervention. Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ? Non. Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Donc, là 10 voix contre. Y a-t-il des abstentions ? La délibération est adoptée. »

Adoptée par : 24 voix pour

10 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 28 :

28. "Tarif de forfait technique de la Fête foraine"

« Alors tarifs.de.....de revisiter les tarifs concernant la fourniture d'électricité aux forains, puisqu'en fait, ont été fait des travaux de réhabilitation au « Parc de la Victoire », en mettant en place des armoires électriques, et donc maintenant on connaît les consommations réelles sur ces différents utilisateurs et donc on travaille avec un forfait qui est en augmentation de 30 % puisqu'on connaît les consommations et qu'on se cale dessus et qu'en cas de dépassement de ce forfait, il y aura une facturation complémentaire sur la base de 13 centimes d'euro par Kw/h. C'est ni plus, ni moins que refacturer de manière transparente et correcte les consommations d'électricité, ce qui finalement est bien pour tout le monde, les utilisateurs et la Ville. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions sur cette délibération ? S'il n'y a pas de question, je passe la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 29 :

29. "Protocole transactionnel Camping de Millau-plage"

« Oui, alors le Camping Millau-plage, bon ben la presse en a faite écho, pour revenir un peu sur l'historique du dossier. C'est un dossier qui finalement avec les 2 personnes qui se sont succédées, entre Monsieur CHESNAU et Campéole, est un dossier un petit peu maudit, financièrement pour la Ville. Donc, courant novembre, voire début décembre, la Société Campéole a été reçue, a demandé à voir Monsieur le Maire, en disant : « Ben, écoutez ! Nous, nous avons décidé qu'on cesserait l'exploitation du Camping Campéole, quoiqu'il en soit et dès 2016 nous n'assurerons plus l'exploitation ». Alors, par rapport à ça, quelle pouvait être la décision ? La décision qui pouvait dire : « Mais, Monsieur vous n'avez pas le droit de sortir de cette convention, puis qu'effectivement il n'y a aucune clause de sortie de la convention à leur initiative. » Ils auraient mis en avant le fait qu'ils n'étaient plus assurés depuis le mois de septembre 2015 et qu'à ce titre-là ils ne payeraient plus les redevances et on aurait fini au contentieux sur le dossier Campéole. Contentieux avec Campéole, veut dire c'est déjà une structure assez importante, ils ont des avocats, la Ville a des avocats et on risquait d'avoir un contentieux qui durerait des mois pour pas dire des années, résultat du compte, on se serait retrouvé avec un Camping de Millau avec plus aucun exploitant dedans, gelé pour des mois, pour pas dire des années, avec du bâti qui va se dégrader, générant toujours des frais de fonctionnement pour la Ville, puisque la Ville l'entretient, notamment je pense aux prestations d'élagages des arbres, donc il a semblé raisonnable de négocier. D'accord, c'est la deuxième négociation que je connais, après les travaux de la « Médiathèque ». Maintenant, c'est avec Campéole, donc il y a une convention qui vous est proposée, qui est une convention de sortie pour Campéole, donc je rappelle que Campéole n'avait en fait qu'une..., un loyer entres guillemets, qui se décomposé en 2 choses :

- une redevance annuelle de 17 500 € sur la période jusqu'à la fin de leur convention qu'ils ont versé par anticipation, donc ça on l'a encaissé :

- et ensuite un loyer annuel de 35 000 €.

Sachant qu'on a vérifié le point juridiquement quand on parlait de la convention, c'est que les 17 500 €, qu'il versait annuellement d'avance jusqu'à la fin de la période, donc en une fois en entrant dans les lieux, n'étaient pas un droit d'entrée, c'était plutôt un élément accessoire du loyer, donc si c'est un élément accessoire du loyer, ils peuvent clairement en exiger effectivement le remboursement, donc la convention *in fine*, la proposition c'est de dire : « Il demandent le remboursement de ce qu'ils ont payé au titre de cette redevance terrain, mais seulement à compter de 2018, soit un solde qu'on doit leur rembourser, de mémoire 192 500 €.

En revanche, R2 de 35 000 €, ils cessent de la payer, puisque c'était une redevance liée aux résultats d'exploitation. Alors, la contre-partie pour la Ville sur la question, et on a les éléments techniques, c'est qu'ils laissent sur place, bien évidemment, les investissements qu'ils ont fait. Alors, ils ont quand même réalisé, plus de 400 000 € d'investissements essentiellement des travaux de peinture, d'aménagement des blocs sanitaires, des travaux sur les réseaux électriques etc... Ça, ça reste la propriété de la Ville et ils n'en demandent pas le remboursement. Faut savoir quand même que ce contrat, c'est plus un commentaire personnel, c'est de ce dire : « Pourquoi on a été amené à sortir de ce contrat ? » La vraie question c'est : « Pourquoi Campéole a accepté de signer ce contrat ? » Parce que la perte cumulée de Campéole sur cette exploitation qui a démarré en avril 2012, jusqu'à septembre 2015, leur a généré une perte financière qui dépasse le million d'euros. Donc, je ne sais pas pour quelle raison ils ont signé cette convention, mais elle est à mon

sens insignable pour un prestataire vis-à-vis de la Ville, tant mieux ça a généré de la rentabilité et preuve en est qu'elle ne tenait pas la route, c'est qu'elle a explosé au bout de 3 ans. Oui, enfin attendez, l'argument..., j'entends un argument, ça a généré de l'argent pour la Ville, non, le projet de convention pour le Camping c'est... et c'est le sens du travail, puisqu'on est entrain de travailler dessus aujourd'hui, il n'y a eu un pas un appel d'offre, mais un avis de consultation, c'est de dire : « Trouver un partenaire, où financièrement ce soit raisonnable pour la Ville, qui a un vrai projet de développement et qui s'inscrit dans la durée. » Campéole ça a été :

- je m'inscris dans la durée ? La réponse est non, au bout de 3 ans, ils s'en vont alors que le bail faisait 18 ans ;

- est-ce qu'ils ont investi ? Oui, 400 000 €, mais l'état physique extérieur, on n'a pas l'impression que ça a changé par rapport à avant leur arrivée.

Donc ce n'est clairement pas un bon *deal*, quoi ; Donc, on travaille sur une convention à date on accepte de sortir, parce que si on ne sort pas de la convention, il ne se passe rien à Millau-Plage pendant des années du fait de contentieux. Donc, c'est plus raisonnable en ce sens. Donc, il vous est proposé de valider cette convention, afin que Monsieur le Maire puisse la signer et engager la Ville acceptant au 28 février la rupture à l'amiable de la convention. »

Monsieur le Maire

« Merci. Monsieur DURAND, »

Monsieur DURAND

« Oui, donc déjà on peut regretter qu'un groupe nationalement connu comme Campéole quitte Millau, surtout quand on voit comme Monsieur DIAZ le dit qu'ils avaient signé un bail très intéressant pour la Ville, enfin un bail..., une Autorisation d'Occupation des Sols très intéressante pour la Ville, et c'est vrai que bon, vous connaissez mon faible degrés de compréhension, j'ai vite fait quelques petits calculs. Donc, en fait ils devaient encore rester..., ils devaient rester 16 ans, donc s'ils se retirent, puisque vous nous ne l'avez pas dit, mais vous l'avez dit en Commission, ils nous font cadeau de 2016 et de 2017, si j'ai bien compris, donc il nous reste encore 13 ans... »

Monsieur DIAZ

« C'est ça, oui. »

Monsieur DURAND

« Donc, 227 500 €, à..., enfin à la charge de quelqu'un, donc ils nous demandent quand même une contrepartie de 192 500 €, ce qui fait qu'on dit souvent : « Ou'un bon compromis vaut mieux qu'un mauvais procès. » Mais là quand une... enfin une entente à l'amiable, à l'amiable on estime quand même au minimum que c'est 50/50 pour les 2 parties et là j'ai fait mon *ratio*, on est à 15 % de récupération pour la Ville et à 85 % pour Campéole. Je comprends que vous ne vouliez pas immobiliser le Camping pendant on ne sait pas la durée d'un contentieux sans sachant si on le gagnerait ou si on le perdrait, mais là quand même au niveau de la négociation, je pense que là aussi vous avez été un peu transparent, parce que c'est un peu *light*, quand même on aurait pu faire un peu mieux, se battre un peu plus, au mieux pour les intérêts de la Ville et c'est bien dommage, je trouve. »

Monsieur le Maire

« Monsieur DIAZ, vous répond, mais quand vous dites se battre, on est tous d'accord pour se battre, mais à un moment donné, Monsieur DIAZ a pris la précaution de vous le rappeler, la fameuse R1, la redevance 1 à laquelle vous faites allusion, concernait des avances sur loyers, donc des loyers..., oui c'est un temps qui n'a pas été occupé, donc légalement et je vais laisser Monsieur DIAZ l'exprimer. Légalement, vous n'avez aucun moyen de contraindre quelqu'un même si c'est à l'amiable de vous verser à un moment donné le loyer futur d'un bâtiment ou d'un volume qu'il n'a pas occupé, ou qu'il n'occupera pas. Je suis désolé c'est..., Monsieur DIAZ. »

Monsieur DIAZ

« Monsieur le Maire, enfin à la fois d'abord, Monsieur DURAND, je veux que se soit noté au compte-rendu, je m'excuse pour mon emportement... »

Monsieur DURAND

« Je vous aime bien, je ne vous en veux pas ! »

Monsieur DIAZ

« Je suis un latin, il est tard. Alors après quand je suis fatigué, mais je m'en excuse sincèrement. Non c'est, je comprends, moi à la limite je me dis : « Ah ! Si on avait pu, passez-moi l'expression triviale, gratter 3 ans, 4 ans de plus, à 17 500 € le bout, ça pouvait faire 50 à 60 000 € ». Alors, la démarche qui a été faite c'est..., moi j'ai joint l'avocat de la Ville, qui est Maître FEVRIER, et je lui ai dit : « Mais, quelle est le niveau de risques là dessus ? » Il dit : « Ben ! Vous savez dans la négociation, ils ont clairement fermé la porte sur la question pour aller au de-là de cette année 2018. » Et que malheureusement la rédaction de la convention, et ça tient à rien, il aurait fallu que dans la convention R1, soit noté : « Est payable un droit d'entrée de « X » milliers d'euros ». Et à ce titre là, ils ne pouvaient pas demander un remboursement parce qu'il s'agit bien d'un droit d'entrée. » Malheureusement et ils ne sont pas fous parce qu'ils ont des

avocats, vous pensez bien. Leur avocat comme celui de la Ville a confirmé que cette redevance R1 à partir du moment où elle était fixée sur un montant annuel, sur la totalité de la période, était assimilable à un loyer accessoire et à partir du moment où ils n'occupaient plus, un loyer accessoire est dû juridiquement, donc on n'aurait pas eu gain de cause, donc pas de gain de cause possible, parce qu'à la limite, j'aurais dit : « Allez, je suis prêt à faire du contentieux, s'il y a 190 000 € à gagner. » Ça c'est la première chose et la deuxième chose c'est, ces 192 000 €, c'est effectivement pour la Ville une somme que nous avons perçue, que nous allons rembourser partiellement pour une prestation qui n'aura pas lieu. Donc, ce n'est pas de la Trésorerie. C'est, on l'a en moins en coussin, mais bon ce n'est pas comme si on décaissait une somme qu'on n'avait pas encaissée, c'est un remboursement. Mais, si ça avait pu être 2 ans, 3 ans, 5 ans de mieux, *alléluia*, moi j'aurai bien voulu, oui. »

Monsieur DURAND

« Oui, on est bien d'accord et peut-on en savoir un peu plus sur les potentiels prestataires à venir ? Parce qu'eux aussi, ils seront en bord de l'eau et ils risquent de ne pas être assurés du coup. Non ? C'est quand même bizarre qu'une société comme Campéole soit refusée d'être assurée ? »

Monsieur le Maire

« On ne va pas, enfin, je l'ai déjà dit les arguments avancés par Campéole, que j'ai reçu le 4 novembre sont des arguments..., bon, ce que je ne vais pas qualifier. En 2012, il y avait le Tarn. En 2012, il y a eu des inondations, qui se sont passées antérieurement en 2012, donc tout d'un coup..., enfin ils ne se sont pas aperçus qu'au bord de leur camping, il y avait une rivière qui coulait, ou alors je ne sais pas ils sont venus de nuit avec un jour de brouillard et en plein hiver, quoi ? C'est pas possible. Non, bon, donc je ne commenterai pas les arguments de Campéole, clairement il y avait une manifestation évidente de Campéole de vouloir quitter le site, que je déplore... »

Monsieur DIAZ

« Je ferais juste un commentaire, c'est pour ça que..., je comprends et je pense que dans une boîte comme Campéole, ce n'est pas un indépendant, c'est une stratégie du groupe, où visiblement ils ont décidé de se séparer des campings qui n'étaient pas rentables, ou qui étaient déficitaires. Or, la réalité économique du Camping de Millau pour Campéole, ça a été une perte d'exploitation de l'ordre de 250 000 € en 2012, en 2013, en 2014 et en 2015. Donc, considérez qu'ils ont mangé 1 million d'euros de trésorerie en perte d'exploitation, sans prendre en compte les 400 et quelques milliers d'euros. Donc, je pense que le groupe à un moment a dit : « Ça suffit comme ça ! Par la porte, par la fenêtre, il faut sortir ! » »

Monsieur le Maire

« Et sur le deuxième volet de votre question, sur le repreneur, donc je ne vais pas rentrer ce soir, vous le comprendrez, dans le sujet. Monsieur DIAZ a dit tout à l'heure que nous ne sommes pas dans une procédure d'appel d'offre, puisque c'était une Convention d'Occupation du Domaine Public. Ceci dit nous avons quand même souhaité avoir un certain formalisme sur l'opération, donc vous l'avez vu, un avis a été émis donc, sur le site Internet de la Ville, il y a eu, j'allai dire, une première vague de candidats potentiels qui se sont manifestés auprès de la Collectivité, qui ont été reçus sur place pour visiter le site avec donc Madame PLATET, Monsieur DIAZ et Monsieur LEFEVERE, avec une date butoir d'acte de candidature. A cette date qui était 10 mars, à cette date butoir de candidature il y a un candidat qui avait déposé sa candidature et 4, si je ne dis pas de bêtise, candidats complémentaires, qui avaient fait acte de candidature en demandant des compléments d'informations, qui parfois se recoupent ou parfois étaient associés et donc de fait il a été pris pour l'égalité de traitement, je dirai, des candidats, l'option qu'à nouveau les 3 Élus, que j'ai cité tout à l'heure, revoient l'ensemble des candidats pour pouvoir affiner leur demande il y ait clairement eu le même niveau d'informations. Il se trouve qu'à l'issue de cette deuxième série de consultation, aujourd'hui, il y a réellement 3 dossiers de candidatures qui sont arrivés donc en bonne et due forme à la Ville. Le 29 mars, va se réunir une Commission, qui est une Commission, qui va sur la base d'un tableau de grille d'analyses, comme on le fait sur une Commission d'Appel d'Offres, va choisir un prestataire, donc pour engager cette Convention d'Occupation des Domaines Publics. Il y a des dossiers, alors qui sont manifestement intéressants, avec des repreneurs locaux, donc ce qui me ravit, et donc on va procéder à cette grille d'évaluation et à ce choix. Bien évidemment et je pense que vous le comprendrez aisément, pardon, à partir du moment où le repreneur sera choisi, nous allons tenter de l'accompagner pour la saison 2016, compte-tenu du fait que la période de commercialisation de la saison est pratiquement terminée, en réalité, et qu'il y a tous les travaux par exemple d'entretien du Camping qui d'ordinaire se font par le gestionnaire, pendant la période hivernale, qui n'ont pas été fait, donc ça va être pour nous un *challenge*, que de l'accompagner aussi dans cette réouverture que je souhaite le plutôt possible pour la saison. Inévitablement, nous n'allons pas faire une saison, ou ils ne vont pas faire une saison 2016 extraordinaire, mais comme vous l'a répété Monsieur DIAZ, tout à l'heure, l'intérêt c'était que le site ne reste pas fermé pendant..., même si ce n'était qu'un minimum de un an, mais qu'on ait très rapidement une reprise d'activité dessus. Je vous le dis très honnêtement et très sincèrement, on va voir comment les choses se déroulent, mais je pense qu'à un moment donné, ou à un autre, nous aurons à reparler du Camping Municipal, et là aussi je vous le dis en toute transparence, nous allons en reparler du Camping Municipal et de voir le mode de gestion

du Camping Municipal pour vraiment l'avenir, voilà, l'avenir et j'espère que nous aurons à ce niveau là, donc nous aurons là aussi un débat constructif. Monsieur DIAZ. »

Monsieur DIAZ

« Je souhaitai profiter de l'occasion, même si je ne sais pas si c'est le lieu, ni le moment, mais en tout cas, remercier énormément Nicolas et Élodie, qui ont beaucoup travaillé, se sont gelés sur le Camping à faire les visites et on a eu des matins où il faisait très froid, c'était compliqué et tout le travail fait par Nicolas de formalisation de tous les dossiers, ce qui fait que ça nous a permis d'arriver pour le 29 mars, de faire ce jury, qui prendra la décision finale. Merci Élodie et merci Nicolas. »

Monsieur le Maire

« Merci. Donc, sur la délibération n°29, y a-t-il..., oui, pardon, allez-y ? »

Madame GAZEL

« Une petite intervention, au dernier Conseil Monsieur le Maire, vous nous aviez dit qu'avec votre projet de route, la RD 809, de nombreux investisseurs se manifestaient. Depuis le début de l'année 2016, ce qu'on peut constater c'est que les investisseurs qui étaient présents sur Millau font plutôt machine arrière, alors il y a l'exemple Campéole qu'on vient d'évoquer. Il y a également l'exemple du Groupe GAGNAUX sur la place « François Mitterrand », bon voilà. Il y a ce qu'on appelle de ses vœux et puis il y a les faits, là je m'arrêterai aux faits. »

Monsieur le Maire

« Oui, mais Madame GAZEL, quand vous avez des propos tels que ceux que vous venez de dire. Comment voulez-vous que je ne puisse pas réagir avec un peu d'énervement, honnêtement ? Je vous rappelle que GAGNAUX, les arrangements que vous aviez avec GAGNAUX, c'est les arrangements que vous aviez avec GAGNAUX. Donc, vous voyez, vous nous dites tout le temps les mêmes choses, mais constater qu'avec des propos tels que les vôtres, on ne peut que réagir. GAGNAUX, l'arrangement c'était quoi ? C'était que la Ville parte dans une société dans laquelle la Ville avait 51 % du capital. Ne me dites pas non, c'est la réalité. Non, mais ne me dites pas non, acceptez qu'on vous le dise, acceptez qu'on vous le dise... »

Madame GAZEL

« ...Depuis que vous êtes là, il y en »

Monsieur le Maire

« Ah ! »

Madame GAZEL

« ?????????? »

Monsieur le Maire

« Non ! Non ! Monsieur... »

Madame GAZEL

« ?????????? »

Monsieur le Maire

« Non, ne dites pas ça, mais non là vous faites une pirouette qui n'est pas à votre avantage, Madame GAZEL. Monsieur GAGNAUX est venu nous voir dès notre arrivée. Qu'est ce que vous vouliez, qu'il sache du plan de mandat que nous allions développer ? Donc ne choisissez pas des raccourcis et des artifices comme ça, qui ne sont pas à l'avantage de votre argumentaire. Par conte, moi je tiens à vous rappeler que Monsieur GAGNAUX nous a proposé de rentrer dans une Société dans laquelle, et je le redis, la Ville avait 51 % du capital. Quel était l'objectif de cette société ? L'objectif de cette société, c'était de trouver pour les comptes d'investisseurs qui pouvaient être à n'importe quel endroit de France et de Navarre, qui avaient aucun intérêt de savoir si leurs bâtiments ou leurs appartements été loués ou pas loués. Ils faisaient ça pour avoir un investissement et défiscaliser. Bon c'était leur choix ! Par contre, la Société était là pour assurer la location des appartements, encaisser les loyers et elle-même, payer les loyers aux investisseurs. Par contre, quand il y avait un taux de remplissage 100 %, vous me direz aucune difficulté, mais les problèmes, c'est que quand il n'y avait pas de taux de remplissage et on peut supposer qu'avec les étudiants pendant les vacances scolaires, il n'y avait pas de remplissage des appartements, c'était à la Ville à continuer à payer les loyers aux investisseurs, mais par contre elle, elle n'avait aucune rentrée d'argent de loyer. Alors, vous allez me dire, il fallait louer etc... Mais que je sache ce n'est pas le propre de la Ville de se transformer en agence de location ou à faire une agence de je ne sais quelle promotion pour remplir ces loyers, donc honnêtement quand il m'a proposé ça, je lui ai dit : « Écoutez, Monsieur, je ne rentre pas dans ce dispositif là, sans aucune certitude et en ayant moi à déboursier des loyers que je n'encaisserai pas en recette. » Ça me paraît bien. Voilà, la raison pour laquelle Monsieur GAGNAUX, qui à partir de ce moment là a dit : « Bien effectivement, puisque c'est comme ça, je vais essayer de changer de projet. » Et Monsieur GAGNAUX a

purement et simplement disparu dans la nature et il a fallu que nous le relançons pour pouvoir avoir des options via l'OPH et engager une opération avec l'OPH.

Et le deuxième sur Campéole, je suis le premier navré que Campéole soit parti. Mais qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Vous voyez la situation telle qu'elle est, il est parti. Je crois savoir d'ailleurs que d'après les informations qu'on a, l'équipe de direction qui avait signé la Convention, ils ont tous été licenciés, bon ! »

Monsieur DURAND

« Ça prouve qu'elle était bien ! »

Monsieur le Maire

« Pardon, ça prouve qu'elle était bien ! Ah, oui ! Donc voilà, donc je suppose que Campéole, ils n'avaient pas, j'allai dire, un enthousiasme fou à venir sur cette opération, voilà. Donc, ne dites pas, par facilité, ou par effet d'intervention en Conseil Municipal, des propos qui ne sont pas sensés et qui vont dans le sens de la tromperie des Millavoises et des Millavois.

Je mets la délibération 29 aux voix. Y a-t-il des voix contre ? 6, 7 voix contre. Des abstentions ? 2 abstentions. Et donc le reste approuve la délibération. »

Adoptée par : 27 voix pour

7 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC)

2 abstentions

(Pascale BARAILLE, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ

« ... répondre à la question... »

Monsieur le Maire

« Oui, alors du coup puisque Monsieur DIAZ a terminé ses délibérations, il va donc répondre à Monsieur DURAND sur les questions du précédent Conseil. »

Monsieur DIAZ

« Oui, donc c'était les questions, Monsieur DURAND, que vous aviez posées sur différents postes, en fait, ce que je vous propose c'est de vous donner la réponse par écrit, parce que je ne veux peut-être pas descendre ligne à ligne. Il faut savoir que sur l'essentiel des questions que vous avez posées, l'augmentation du budget 2016 par rapport au budget 2015, c'est-à-dire sur les postes « Alimentation, Services Extérieurs, Contrats et Prestations, autres Services Extérieurs, Honoraires et Nettoyages Locaux », c'est lié à la réintégration en 2016 des budgets de « Bonniol » et de la « Maison du Peuple », qui explique 100 % de la différence.

En revanche, concernant les « Frais de Missions », qu'on a évoqués tout à l'heure effectivement, on a bien un budget en 2015 qui était à 3 000 € et qui est à 6 000 € en 2016, parce qu'il y a davantage de déplacements dans le cadre du Jumelage, qui n'avaient pas été nécessairement prévus début de mandat, qui nous amène à augmenter légèrement, quelques milliers d'euros, 3 000 €, c'est 2 000 € je crois sur l'augmentation de 3 000 €, c'est 2 000 € concernant les déplacements liés au Jumelage.

Autre question, que vous avez posée, c'est sur la rubrique le compte 23 13 « Les Constructions » où vous disiez : « Les constructions en 2016 ont baissé de 3 850 000 € par rapport à l'exercice d'avant ». Alors c'est normal, puisque ces 3 850 000 € en 2015, c'était le montant des travaux en cours pour « Capelle », « Mitterrand » et aussi la « Médiathèque ». Donc, ils étaient travaux en cours, ils n'étaient pas finalisés. Ils sont aujourd'hui finalisés, donc ils sont sortis du poste travaux en cours en 2016, d'où la baisse du montant 3 800 000 €.

Et concernant la dernière question, qui était le poste 74 118, qui était le poste « Autres Indemnités », bon ben ça, c'est ni plus ni moins, c'est une des lignes de la masse salariale, de la comptabilisation de la masse salariale et c'est la variation de régime indemnitaire. Je vous donnerai le détail complet... »

Monsieur DURAND

« Ça concerne uniquement la variation de régime indemnitaire ? »

Monsieur DIAZ

« Pour être tout à fait précis, ça représente les crédits pour les « Accessoires à la rémunération » et il y a eu 2015, ce qu'on avait évoqué lors du budget, la stagiarisation de 9 agents des écoles, qui ont basculés sur ce compte, qui n'étaient pas tenus sur ce compte avant... »

Monsieur DURAND

« D'accord ! »

Monsieur DIAZ

« D'accord ! Et voilà l'explication, régime indemnitaire et donc la bascule de 9 stagiaires sur ce poste. »

Monsieur DURAND

« C'était de mémoire une augmentation de 300 000 €... »

Monsieur DIAZ

« C'est une augmentation qui est très exactement de..., ce poste..., on a... Non on était à 1 520 000 € en 2015, 1 639 000 € en 2016, soit 120 000 €... »

Monsieur DURAND

« Non, mais moi j'ai une augmentation..., enfin je le retrouverai, on se verra tout à l'heure. »

Monsieur DIAZ

« Non, bougez pas, bougez pas, moi j'ai votre feuille. »

Monsieur DURAND

« La variation de 300 000 €, ce n'était pas « Primes et autres indemnités » ? »

Monsieur DIAZ

« A pardon, attendez, excusez-moi ! Il y a une ligne aussi 64 118 : « Autres indemnités », 300...

Monsieur DURAND

« Voilà ! »

Monsieur DIAZ

« ...345 042 €, je regarde si elle est notée là. Et celle-là qui est liée au régime indemnitaire. Par contre, effectivement dans l'explication qui m'a été donnée, donc je reviendrai dessus par la Compta, je n'ai qu'une variation qui est expliquée à hauteur de 120 000 €, donc il manquera un delta que vous expliquez... »

Monsieur DURAND

« Un delta de 180 000 € ! »

Monsieur DIAZ

« Non, mais... »

Monsieur DURAND

« Non, mais ! »

Monsieur DIAZ

« Non, sachant que là de manière certaine, c'est lié à des rémunérations du personnel. »

Monsieur DURAND

« Oui, mais je ne mes pas en doute... »

Monsieur DIAZ

« ?????????????? »

Monsieur DURAND

« Je voudrai savoir quelles rémunérations du personnel ? »

Monsieur DIAZ

« Je vous donnerai le détail précis. »

Monsieur DURAND

« Merci. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Merci, Monsieur DIAZ. »

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 30 :

30. "Convention de partenariat avec la Communauté de Communes Millau Grands Causses pour la création et l'animation d'un FabLab"

« Alors, un projet qui fait plaisir à présenter, parce qu'on y travaille quand même, depuis on va dire 2 ans, donc effectivement une Convention de Partenariat avec la Communauté de Communes Millau Grands Causses et donc entre la Communauté de Communes et la Ville pour la création et l'animation du FabLab. Alors, est-ce que je vous... ? On en a petit peu parler dans la presse, mais je vais vous réexpliquer un petit peu ce qu'est un FabLab et puis l'origine du projet. En fait, quand il s'est avéré que la Bibliothèque quitterait le CREA pour partir vers « l'Espace Capelle », on s'est posé la question de la façon dont on pourrait compenser à la fois le flux de personnes et un peu le dynamisme qu'amenait la Bibliothèque dans le CREA et en même temps on cherchait un projet, qui puisse permettre en tout cas au départ pour nous de toucher la jeunesse. Et, il nous a semblé intéressant de travailler sur un projet autour de la Culture et des Arts Numériques, au sens large. Ce projet intégrant notamment un FabLab. Donc, nous avons travaillé, commencé à travailler avec le Service Culture sur ce projet d'Espace Numérique et de FabLab, plutôt sur le côté artiste et artisanat d'art de notre côté, en parallèle la Communauté de Communes a également, de par sa compétence « Développement Économique » a également souhaité, enfin travaillé aussi sur ce projet, donc on s'associe pour la création de ce FabLab et grande chance pour nous sur Millau également des passionnés de technologie, on va dire, avaient aussi cette envie de créer un FabLab, sans avoir ni le lieu, ni les moyens, bien évidemment, pour mettre en œuvre ce projet, donc c'est un petit peu la réunion de trois volontés et donc quelque part c'est aussi une belle synergie et en cela le projet est également intéressant.

Donc, alors qu'est-ce qu'un FabLab ? C'est un laboratoire de fabrication, c'est un lieu d'échange, de partage, un lieu collaboratif dans lequel sont à disposition des machines à la fois à commande numérique, alors l'élément emblématique dont on parle le plus souvent c'est l'imprimante 3 D, mais bien évidemment, il n'y a pas que ça il y a aussi le découpe laser et puis des machines un petit peu plus courantes, comme des fraiseuses et tout un tas de machines. Alors, c'est un lieu qui permet à partir de la création numérique de créer tout ce qu'on peut imaginer à partir d'un ordinateur, toutes les pièces qu'on peut imaginer et les objets qu'on peut imaginer, c'est un lieu qui est par essence collaboratif ouvert à un public très large, que ce soit des entrepreneurs, des retraités, des jeunes, des bricoleurs, des *makers*, comme ont dit..., qui vont venir mettre en commun leurs compétences pour travailler sur des projets divers et variés. C'est également les gens qui vont venir dans ce FabLab, qui vont faire ce que sera ce FabLab dans le futur et qui lui donneront les orientations qu'il aura.

Que dire de plus ? Donc, nous avons réalisé des travaux temporaires, enfin d'installation temporaire du FabLab pour essayer de faire en sorte que le projet démarre assez rapidement. Si non, s'il fallait attendre le déplacement de la Bibliothèque, ça nous retardait encore d'un an. Donc, nous avons fait en lien avec la MJC et Hervé MARCILLAC, qui nous a suggéré ces travaux de rénovation au 2^{ème} étage du CREA, donc nous avons fait cette rénovation qui nous permet aussi de rendre les locaux plus accessibles et de faire également des travaux d'économies d'énergie. Donc, les locaux sont quasiment prêts, pour recevoir l'Association qui animera le FabLab et les machines qui pourront être achetées, dès que ces deux Conventions auront été votées au Conseil Municipal, ici, et au prochain Conseil Communautaire.

Que dire de plus ? Voilà, ce sera le premier FabLab ouvert dans le Sud Aveyron, il existe un FabLab, qui était plutôt orienté jeunesse, puisque porté par la MJC de Rodez, donc sur Rodez qui a ouvert il y a à peu près un an. Donc, là notre volonté, nous dès le départ avec la Communauté de Communes et en s'associant avec la Communauté de Communes, c'est de vraiment doter ce FabLab d'un équipement optimal, pour que l'Association est vraiment les moyens de développer ses projets au mieux et c'est vrai que c'est cette Association avec la Communauté de Communes qui nous permet de partir sur un projet relativement ambitieux, voilà.

Donc, que dire de plus ? Donc, fonctionnement collaboratif effectivement intergénérationnel et on peut penser que ça entraînera de réelles dynamiques de projet, que ce soit au point de vue économique avec des développements de projets industriels ou artisanaux, comme du prototypage ou de la mise au point de produits. Bien évidemment, au niveau culturel, pour ce qui nous concerne plus au niveau du Service Culture, avec le développement des « Arts et Techniques Numériques et Sociaux Économiques et Éducatifs » avec en particulier ce qui nous semble important, que ce soit au niveau de la jeunesse ou des habitants en général, c'est-à-dire de les rendre acteurs plutôt que seulement consommateurs du numérique.

Que dire de plus ? On pourrait en dire pendant des heures, je ne sais pas si vous avez des questions ? Si on peut donner... »

???????????

« C'est bien ! »

Madame ORCEL

« Non, on peut encore dire beaucoup c'est un beau projet. Oui, alors dans le même temps, voilà, on était en ordre de marche et il se trouve que la Région a lancé un appel à projet pour financer la création de FabLab dans la Région Midi-Pyrénées, maintenant Languedoc-Roussillon. Donc, comme on était déjà en ordre de marche ça nous a permis de répondre à cet appel à projet, donc c'est un appel à financement sur des fonds FEDER pour ces structures innovantes. Donc, la Ville et la Communauté de Communes ont donc répondu à cet appel à projet, la Ville ayant été désignée comme chef de file pour solliciter les subventions auprès de l'ensemble des partenaires financiers qui pourront nous aider, puisque nous solliciterons aussi le Département. Et sur ce dossier là, vous savez que les dossiers FEDER sont compliqués à monter, je tiens à remercier François LEYGE, Carole BREMAUD et également Angélique BLANC, au Parc, qui nous ont vraiment accompagnés, parce qu'il faut toujours entrer dans des cases pour les dossiers FEDER, et ça a été un dossier qui a été relativement compliqué à mettre en place, donc je pense qu'on a de bonnes chances, en tout cas on a mis toutes les chances de notre côté pour répondre au mieux au cahier des charges, voilà. Et nous avons présenté le projet à notre Conseillère Régionale, qui je pense appuiera aussi le dossier auprès de la Région, donc on aura la réponse là, début juillet, je crois voilà. »

Madame GAZEL

« En juillet. »

Madame ORCEL

« Voilà, donc on croise les doigts, parce qu'on compte vraiment sur ce financement pour doter au mieux le FabLab, bien évidemment, si on n'obtenait pas ce financement, on reverrait un petit peu l'équipement à la baisse, on n'aurait pas un FabManager, par exemple. Mais pour que le FabLab fonctionne au mieux et notamment vis-à-vis des entreprises qui risquent de venir, parce qu'on a déjà des entreprises qui sont intéressées par le projet. Il serait bon qu'on puisse avoir ce FabManager, donc qui animera le FabLab et qui accompagnera les porteurs de projets pour avancer dans la mise en œuvre de ces projets. Voilà, vous avez le détail de la Convention qui nous liera donc avec la Communauté de Communes et ultérieurement nous passerons en Conseil Municipal et en Communauté de Communes une Convention qui nous liera avec l'Association « CREALab » qui va animer bénévolement le FabLab, voilà, c'est une vraie chance qu'on est cette équipe de passionnés de technologie, qui sont prêts à animer le FabLab et même temps, on leur amène aussi des locaux et un matériel optimal pour qu'ils puissent démarrer dans les meilleures conditions. Voilà. Et puis pour la petite anecdote on peut imaginer qu'un objet peut être créé en ..., imaginé dans un FabLab en Chine. Sera peut-être amélioré à Millau et créé aux USA et vice versa, donc c'est..., voilà ça place à la fois Millau au cœur de ce réseau et ça me semblait important en terme d'innovation. Voilà, il y aurait encore beaucoup à dire, si vous avez des questions ? Je suis à votre écoute. »

Monsieur le Maire

« Merci, donc voilà. Donc, y a-t-il des questions sur le FabLab qui est un beau projet ? Non, pas de question. Donc, je mets la délibération 30 aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée à l'unanimité. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Avant la délibération 31, circule un parapheur avec, comme chaque année donc, le paraphe, toutes les pages sur le Compte Administratif, je rappelle que les Conseillers qui ont un pouvoir doivent signer pour les deux, donc eux-mêmes et la personne pour qui dont ils ont le pouvoir, voilà. »

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 31 :

31. "Avenant n°2 à la convention entre la Ville de Millau et l'Association ACT 12 Compagnie création éphémère"

« Voilà, comme tous les ans nous passons une série d'avenants concernant les conventions de partenariat, qui nous lient avec certaines associations culturelles Millavoises et donc là cela concerne la « Compagnie Création Éphémère » qui promeut le théâtre et crée comme vous le savez des spectacles sur Millau.

Pas de modification par rapport aux années à venir, nous maintenons les subventions à hauteur de :

- 20 000 € pour le fonctionnement général ;
- 3 000 € pour la création ;
- et 800 € pour leur Festival d'été « la Fabrick des enfants » .

Voilà, donc au total 23 800 €. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Donc, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 32 :

32. "Convention de partenariat entre la Ville de Millau et l'Association Recaliu"

« Voilà, donc là c'est une nouvelle convention que nous mettons en place avec « l'Association Recaliu » qui assure la promotion de la culture occitane sur la Ville de Millau, qui organise notamment le festival « Mill'Octobre », la « Dictée Occitane » et beaucoup d'autres actions en lien avec la culture Occitane sur la Ville.

Vous avez les détails donc dans la convention, des termes de la convention, donc la subvention est maintenue à hauteur de 700 €. Le fait d'être conventionné aussi permet aux associations de figurer dans le programme, à la fin du programme de la Maison du Peuple, donc ça leur donne une visibilité supplémentaire et il y avait une demande de la part de « Recaliu » notamment en sens là, c'est aussi pour ça qu'on conventionne. Voilà, pas plus. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous questions ? Non. Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur CHIOTTI

« Excusez-moi. »

Monsieur le Maire

« Oui, pardon ! »

Monsieur CHIOTTI

« Juste, enfin je ne reviens pas sur ma décision loin de là, mais il y avait une erreur dans l'écriture du papier sur la délibération d'avant parce qu'on s'engage à verser à l'association « Harmonie Millavoise » alors qu'on parlait de « Création Éphémère ». Voilà, c'est juste sur la rédaction là, la 31 là. Voilà, donc bon... »

Madame ORCEL

« Oui, oui, c'est vrai »

Monsieur CHIOTTI

« L'Harmonie Millavoise » aurait été contente d'avoir 23 000 €... »

Madame ORCEL

« Sûrement... »

Monsieur CHIOTTI

« Ils s'en passeront encore cette année. Voilà. »

Madame ORCEL

« Oui, merci. C'est bien. »

Monsieur le Maire

« Bien donc, la ... du coup la 32, oui nous venons de la voter, donc nous passons à la 33. »

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 33 :

33. "Convention de partenariat entre la Ville de Millau et l'Association Harmonie Millavoise"

« Donc, là c'est le renouvellement d'une nouvelle convention de 3 ans avec notre fanfare, une de nos fanfares municipales, « l'Harmonie Millavoise ». Donc, vous avez là aussi, vous avez les détails des aides à accorder à « l'Harmonie Millavoise », donc :

- 3 000 € qui sont maintenus, là aussi il n'y a pas de modification, 3 000 € de subventions de fonctionnement ;
- 3 000 € d'aides correspondant à la prise en charge d'une partie des frais d'inscription des membres de l'association, qui sont aussi élèves au Conservatoire de Musique pour la saison 2016 - 2017, ça c'est une mesure qui a été mise en place en 2013, suite à des modifications au niveau du Conservatoire ;
- ensuite 3 000 € pour la mise à disposition des locaux, dont bénéficie « l'Harmonie Millavoise » ;
- et 6 088 € d'indemnités au professeur d'enseignement artistique et directeur musical de « l'Harmonie ».

Voilà, donc il vous est demandé, voilà, de... »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 34 :

34. "Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aveyron pour les Arts de rue"

« Oui là, donc on revient sur le « Festival Bonheurs d'Hiver », mais pas que, puisqu'en 2015 la Ville a proposé plusieurs événements qui visent à sortir l'Art dans la rue et à le rendre plus accessible en dehors des lieux institutionnels et également à promouvoir les « Arts Urbains », donc notamment la première édition du « JAM Graffiti », qui a eu lieu dans le jardin de la Mairie, la cinquième édition de « Squ'Arts » et la première édition du « Festival Bonheurs d'Hiver ».

Le Conseil Départemental..., en fait nous avons demandé des subventions au Conseil Départemental pour chaque manifestations l'an dernier, ils nous ont demandé d'essayer de regrouper un petit peu nos demandes pour simplifier les démarches, donc c'est l'objet de cette délibération, effectivement nous souhaitons, comme Monsieur le Maire vous l'a dit, continuer à développer le « Festival Bonheurs d'Hiver ».

Et également pérenniser le « JAM Graffiti », qui a eu lieu l'an dernier, en partenariat avec l'Association « Aeroson 12 », puisque l'an dernier c'était un graffeur un petit peu seul qui était venu nous solliciter, pour voir si on était intéressé pour développer ce type de projet. Effectivement, on était en réflexion aussi par rapport à ça, donc c'était intéressant pour nous. Cette année, il c'est monté en Association donc petit à petit il prendra certainement son indépendance par rapport à la... au portage de ce « JAM Graffiti », mais la Ville continuera à l'accompagner comme elle le fait aussi pour « Squ'Arts » depuis le début.

Et puis bien évidemment nous souhaitons continuer à pérenniser « Squ'Arts » qui est une belle manifestation avec l'association des « Peintres et Sculpteurs Millavois » et pour ce faire puisque nos budgets sont contraints comme vous le savez, voilà, nous allons solliciter l'aide du Conseil Départemental, voilà, au titre des « Arts de Rue », voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix... Oui, pardon Monsieur CHIOTTI ? C'est bon. Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix... Une autre erreur ? Non. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 35 :

35. "Théâtre de la Maison du Peuple – Demande de subvention auprès du Parc Naturel Régional des Grands Causses Année 2016"

« Oui, j'ai vu. Voilà, donc dans le cadre de sa programmation décentralisée, donc qui bien identifiée maintenant sur tout le sud du Département, donc mise en œuvre par le Théâtre de la Maison du Peuple et par son Directeur, nous souhaitons solliciter le Parc Naturel Régional des Grands Causses sur des fonds Européens, pour essayer d'étendre un petit peu cette programmation décentralisée en direction d'autres Communes sur le périmètre du Parc et pour ce faire nous allons solliciter cette demande d'aide financière à hauteur a priori de 15 000 € au près du Parc Naturel Régional des Grands Causses, voilà.

Donc, c'est l'objet de cette délibération et effectivement il y a Conseil Départemental dans la ..., de solliciter de... Mais, le Conseil Départemental nous aide aussi sur la programmation décentralisée, c'est pour ça peut-être que ça... »

Monsieur le Maire

« Bien. Donc, après cette modification, cette correction. Y a-t-il des interventions ? Non. Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. »

Adopté à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 36 :

36. "Avenant n°1 à la convention de partenariat entre la Ville de Millau et le Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron – Concert au Musée"

« Ça concerne donc le partenariat qui a été mis en place depuis 2011, sur « L'Heure de Musique au Musée », donc le premier jeudi du mois d'octobre à juin et en dehors des vacances scolaires. Donc, c'est un rendez-vous qui fonctionne très bien, puisque le hall du Musée affiche complet quasiment à chaque rendez-vous. Donc, on souhaite là-aussi le pérenniser et comme vous pouvez le voir le montant financier du coût de cette opération est plafonné à 1 800 € TTC annuels, qui correspond à la prise en charge des déplacements et également des musiciens professionnels qui viennent jouer pour ces concerts au Musée. Voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Donc, nous pouvons voter la délibération. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci.»

Adopté à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n°36 bis :

36 bis. "Théâtre de la Maison du Peuple – Demande de subvention auprès de la DRAC pour l'atelier théâtre au Collège Marcel Aymard Saison 2015/2016"

« Voilà, donc pour que cet « Atelier Théâtre » puisse être mis en place, il fallait une structure porteuse, donc il a été décidé que ce serait le Théâtre de la Maison du Peuple et donc cette délibération concerne donc cette demande de subvention auprès de la DRAC, qui permet donc de financer une partie de cette action, ou cette option « Théâtre au Collège », qui est un petit peu le point de départ de ce qui suit ensuite au niveau du Lycée avec l'option « Théâtre au Lycée » qui fonctionne très bien. Donc ça concerne les 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} de Marcel Aymard et à peu près une trentaine d'élèves et avec l'intervention d'une artiste, qui est associée à cet « Atelier Théâtre au Collège » et c'est pour cette raison qu'on peut bénéficier de cette aide de la DRAC. Voilà, de 1 525 €. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci.»

Adopté à l'unanimité

Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 37 :

37. "Projet d'extension de l'espace de glisse urbaine : recherche de financements"

« Oui, alors ben dans cette délibération, il s'agit de voter l'enveloppe prévisionnelle des travaux pour l'agrandissement de l'Espace de Glisse Urbaine. Alors, cet Espace de Glisse Urbaine a été créé en 2007, il a jamais été terminé, il y a eu une partie qui avait été laissée de côté. Moi, je souhaitai la terminer avec 350 *rideurs, donc comprenez skateurs*, personnes qui pratiquent la trottinette et le roller, qui sont inscrit à la MJC et sûrement d'autres utilisateurs, parce que comme c'est un espace qui ouvert au public, on n'a pas besoin de passer par la MJC pour dire que l'on existe et que l'on pratique. C'est un espace qui est pratiqué donc par des Millavois, par des gens de l'ensemble du Département, au total on a 5 clubs en fait, qui viennent sur cet espace, on a 2 coupes régionales chaque année :

- une de trottinette ;

- et une finale de Skate, qui est mise en place sur cet Espace de Glisse Urbaine.

Voilà, l'enveloppe prévisionnelle, les travaux, est de 69 322 € TTC. Il y a une partie qui n'est pas notée là dessus, qui a été prise, ou qui sera prise en régie, puisque la personne à qui on fait appel pour ces travaux, nous facturait le terrassement à 20 000 € et on a considéré que c'était exorbitant, donc le chef des travaux de la Commune a décidé de le prendre en charge, voilà.

Et en même temps pour finaliser le schéma que vous avez en page 3, sûrement, voilà, ce schéma là, j'ai fait appel à Cyril GAY. Alors Cyril GAY c'est un jeune *rideur* Millavois, qui n'habite plus ici maintenant, qui est spécialisé dans le traçage de courbes, c'est comme ça que ça s'appelle dans le milieu, qui dessine des *Bypark, qui dessine Skatepark* et autres..., et qui dessine l'ensemble des modules qui sont utilisés au « Festival International des Sports Extrêmes », voilà et donc lui, il a fait donc la..., il a remis ce schéma là que vous voyez, il a fait la dernière..., il a apporté sa dernière correction gratuitement, voilà. Donc, il y a une société qui a travaillé dessus et lui gratuitement et bénévolement il a fait la dernière correction, donc c'est pour ça que je le cite aujourd'hui, parce que je trouve que c'est assez sympa. Voilà c'est tout »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Pas de question, donc en tout cas moi je félicite Hugues RICHARD et les Services pour la concertation qu'il y a eu avec l'ensemble des utilisateurs... »

Monsieur RICHARD

« Et la MJC. »

Monsieur le Maire

« ...et la MJC, qui se sont, voilà, montrés très investis dans l'élaboration de ce projet. »

Monsieur RICHARD

« Ce qui était..., juste une chose, ce qui était rigolo, c'est qu'en 2007, moi j'avais été appelé pour..., enfin plutôt en 2005 - 2006 pour étudier le premier projet et il y avait des gamins qui avaient 16 - 17 ans, c'était les plus âgés et aujourd'hui, ils sont toujours là, donc ils ont la barbe, ils ont 30 *balais*, voilà c'était assez rigolo de les voir évoluer, quoi ? »

Monsieur le Maire

« Merci. Donc, nous pouvons passer la délibération aux voix. Y a-t-il d'abord des questions, pardon ? Non, pas de question. Donc, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Donc, la délibération est adoptée à l'unanimité. Merci.»

Adopté à l'unanimité

Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 38 :

38. "Subventions assorties de conditions d'octroi"

« Oui, et bien comme chaque année, donc les subventions assorties de conditions d'octroi pour plusieurs associations, dont :

- « l'Association Sportive des Grands Causses », qui organise « La Verticausse » a qui nous avons alloué une subvention de 1 000 € l'année dernière et que nous allons reconduire cette année, pour « Le Kilomètre Vertical », qui s'organise le samedi sur le territoire Millavois, puisque l'autre partie de la manifestation se déroule à Saint-Georges et puis après autour du grand Saint-Georges ;

- la deuxième Association c'est bien sûr le « Club Cyclo Touriste Millavois » avec « La Caussenarde », on reconduit aussi la subvention municipale à l'identique ;

- « L'Asso en Basket », « SOM BASKET » donc 700 € ;

par contre j'ai oublié de dire « La Caussenarde » c'est 2 800 €, ça c'est pour le public qui est là-bas, le « SOM BASKET » donc pour l'organisation de « L'Asso en Basket », c'est 700 € ;

- et puis « Évasion Sport Communication », alors là c'est surtout de l'aide indirecte puisqu'il y a 33 526 € d'aide indirecte.

Voilà, rien de particulier. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Monsieur CHIOTTI ? »

Monsieur CHIOTTI

« Hugues, s'il te plaît ! Je voudrai savoir là, parce que sur les fameuses valorisations des aides indirectes, je me suis amusé à lire un peu les papiers là et alors, je ne sais pas si les gens autour de la table le savent, je voudrai savoir à quoi ça correspond, parce que j'ai peur d'en faire une mauvaise interprétation, voilà.

La première part exemple : « La Verticausse », on valorise à 529 € le montant de l'aide indirecte, là. On leur facture 250 €, mais ça correspond à quoi ? Est-ce que tu peux me déchiffrer les chiffres..., les colonnes qu'il y a à côté par rapport aux demandes de matériels etc... Quoi ? Parce qu'ils demandent 20 chaises, 30 barrières, on voit les 15 tables, les ??????, etc..., etc... Et après quand on voit main d'œuvre derrière, Régie manutention on voit un chiffre 15, alors c'est 15 heures, ils ont besoin de 15 heures pour sortir les 30 barrières, la sono, enfin je.... C'est l'interprétation que j'aimerais avoir ? »

Monsieur RICHARD

« C'est la question que tu avais également posée l'autre jour... »

Monsieur CHIOTTI

« Pas du tout, non ! C'était pas du tout la même ! »

Monsieur RICHARD

« On a parlé l'autre jour en Commission. »

Monsieur CHIOTTI

« Non, je voulais savoir à quoi ça correspondait. Oui. »

Monsieur RICHARD

« Oui, effectivement il y a derrière... Donc alors, est-ce que c'est en heure, ou est-ce que c'est en... ? »

Monsieur CHIOTTI

« Alors, voilà dans les autres, après j'ai regardé des fois, il y a des chiffres, mais on ne sait pas si ce sont des heures ou des kilomètres, ou si c'est des machins, quoi, c'est tout après... »

Monsieur le Maire

« Non, en mois... »

Monsieur CHIOTTI

« Peut-être des mois, oui. »

Monsieur RICHARD

« Non, non, comme l'avait dit..., comment elle s'appelle..., la Sous-Directrice du Service des Sports, Marie CARMEL, voilà, je cherchais son nom. Oui, effectivement ce sont des heures. Bon, alors ça paraît beaucoup, mais si jamais il faut monter un camion de barrières, ou un fourgon de barrières en haut de « La Pouncho », et redescendre, déjà c'est plus d'une demie heure, pour une seule personne. »

Monsieur CHIOTTI

« Oui, mais ! »

Monsieur RICHARD

« Et si en plus, il faut les décharger, et bien de suite ça fait 3/4 d'heure. Donc, après il faut la même chose pour un podium, faut faire la même chose pour les chaises, etc..., etc... Donc, ça va assez vite, quoi. Après, il faut chaque fois faire un aller retour en haut de « La Pouncho », donc il faut monter ça fait une demi heure, plus la dépose et puis après il faut recharger et puis redescendre, donc voilà. Chaque fois qu'on monte un camion, c'est plus de 3/4 d'heure de travail et puis la redescende de nouveau 3/4 d'heure, ça fait 1 heure et demie et il faut plusieurs camions de matériel, enfin fourgons, voilà. Et parfois, plusieurs agents. »

Monsieur CHIOTTI

« Oui. »

Monsieur RICHARD

« Après, c'est pas moi qui fait... »

Monsieur CHIOTTI

« Ah ! Non ! Mais, je sais très bien. Non. Non. Mais, alors des fois, après quand tu regardes après les autres, ça change aussi là, ça change ce n'est pas toujours les mêmes ... »

Monsieur RICHARD

« Oui. »

Monsieur CHIOTTI

« Après quand on regarde les « Cyclo Touriste », donc déjà ils ne payent pas les barrières parce qu'elles sont sur place, donc tant mieux pour eux. Mais, des fois je suis surpris par la façon dont c'est fait, donc c'est tout, après il n'y a pas, tant mieux pour eux. »

Monsieur RICHARD

« Ben, c'est. Oui. »

Monsieur CHIOTTI

« Régie en heure, 76 heures, la régie manutention, la main d'œuvre à 23 € de l'heure. Je ne sais pas qu'est-ce qu'il y a à faire tant que ça pour le vélo, là-haut au « Parc de la Victoire » ? C'est ça, c'est la valorisation de ces heures qui m'interpelle. »

Monsieur le Maire

« On va pouvoir... »

Monsieur RICHARD

« Je ne vais pas rentrer dans le détail... »

Monsieur le Maire

« On va pouvoir regarder à chaque fois... »

Monsieur RICHARD

« Ou, si non il faut... »

Monsieur le Maire

« Attends, attends ! Par contre, moi ce que je veux assurer là, c'est que nos agents sont suffisamment, je dirai, attentifs à s'appliquer à rendre le service aux Associations, pour être corrects dans le temps qui est affecté aux Associations. Je ne veux pas qu'on laisse sous-entendre »

Monsieur CHIOTTI

« Oui, tout à fait, oui... »

Monsieur le Maire

« ...que c'est du temps, c'est du temps anormalement inscrit et que...voilà. Je pense qu'ils y mettent, y compris pour le Service Festivités, une énergie à donner satisfaction à toutes les Associations et que je pense que quand ils nous mettent 15 heures pour aller livrer effectivement des barrières, c'est la réalité de la prestation pour aller amener des barrières, alors il y a certainement des explications techniques à avoir, du détail à avoir, pour la transparence, mais voilà, je... »

Monsieur CHIOTTI

« Mais, c'est pour ça ! Que je les vois la façon dont ils bossent et la façon donc c'est retranscrit sur le papier, je trouve qu'il y a vachement d'écart, quoi... »

Monsieur le Maire

« Tout à fait... »

Monsieur CHIOTTI

« Voilà... »

Monsieur le Maire

« Donc, Hugues, tu peux... »

Monsieur RICHARD

« Tu peux clarifier : « La façon dont ils bossent » ? »

Monsieur CHIOTTI

« Ils bossent vachement vite, quoi ! Je sais que moi, quand on demande des barrières, ils arrivent, ils posent, ils s'en vont... »

Monsieur RICHARD

« Mais, regarde, regarde, Nicolas, tu as un fourgon de barrières, tu dois monter pour « La Verticausse », si tu dois le monter en haut pour l'arrivée, puisque c'est à l'arrivée que c'est le plus *drive*, il faut monter en haut de « La Pouncho », ensuite il faut vraiment aller jusqu'au bout de l'aire de décollage. S'il y a 3 agents à l'intérieur, qui font un aller-retour et qui déposent les barrières, ça fait 3 heures.... »

Monsieur CHIOTTI

« Oui ! Pour les enlever. »

Monsieur RICHARD

« Et quand ils vont revenir pour les enlever ça fait de nouveau 3 heures, donc ça fait 6 heures. Mais, ils ont fait qu'un camion de barrières, maintenant ensuite il faut aller chercher les chaises, etc... ,etc... Donc, tu fais 3 allers-retours, avec 3 agents et puis tu as tes 15 heures, voilà, c'est 5 allers-retours et c'est terminé. »

Monsieur CHIOTTI

« Oui, non, non ! »

Monsieur le Maire

« Bien... »

Monsieur RICHARD

« Ça va, drôlement vite, c'est comme ça ! Ce n'est pas... Moi, je ne suis pas derrière eux, donc je ne pourrai pas te dire si ça avance ou pas mais en tout cas je conçois que ça va très vite au niveau du chiffrage. »

Monsieur le Maire

« Bien, merci. Oui, Monsieur SOLIER ? »

Monsieur SOLIER

« Et, juste en complément, si jamais il y a 2 agents pour 15 heures, ben, ça fait 7 heures chacun, 7 heures 5. Ceci explique cela. »

Monsieur le Maire

« Merci. Bien, merci beaucoup. Donc, y a-t-il d'autres questions ? Non. Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Donc, elle est adoptée. Merci beaucoup.»

Adopté à l'unanimité

Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 39 :

39. "Convention de mise à disposition des ETAPS à Millau Capital du Sport"

« Oui, la 39 et la 40 qui se suivent, c'est toujours pour « Millau Capitale du Sport », alors d'un côté c'est la mise à disposition des ETAPS, donc on retrouvera le détail avec le nom du Responsable et l'ensemble des Éducateurs de la Ville qui sont mis à disposition pour les stages d'été. « Millau Capitale du Sport » vous savez que c'est cette Association qui travaille main dans la main avec la Mairie. Pour laquelle on met à disposition 9 ETAPS et qui organise 4 stages donc pendant l'été, 4 stages d'une semaine : 3 en juillet et 1 en août, bon ben voilà, comme chaque année, il faut une convention et nous faisons une convention pour la mise à disposition des agents. »

Monsieur le Maire

« Merci. Donc, pour la délibération 39, y a-t-il des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 40 :

40. "Convention de partenariat Ville de Millau Association Millau Capitale du Sport"

« Ben, la 40 c'est tout simplement la suite, c'est le chiffrage en fait. Comme l'année dernière les 35 000 €, qui sont reversés d'un côté, c'est un jeu d'écriture, à l'Association « Millau Capitale du Sport » et qui ensuite reversés à la Ville, puisque la Ville met à disposition les ETAPS, voilà. Et cette année, on aperçoit aussi, qu'il y a dans le jeu d'écriture, il y a la valorisation de la mise à disposition donc du Stade d'Eaux Vives et du matériel pour Millau. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 41 :

41. "Subvention exceptionnelle de manifestation 1^{er} cross Duathlon – Millau Triathlon"

« Voilà, donc c'est une demande de « Millau Triathlon » qui organise sa première manifestation, là-aussi cette manifestation, elle va se faire sur le « Causse Noir », donc je suppose qu'il va y avoir des déplacements à faire pour les Services. Ils font appel à nos Services, nous avons souhaité les soutenir, donc nous leur avons attribué une subvention exceptionnelle de 500 €, qui leur permettra de payer tout ou partie du matériel qu'ils vont demander à la Ville, voilà. C'est pour éviter que l'Association perde de l'argent sur cet événement là. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Juste une question. Je vois que la Ville, bon : « Le versement de cette subvention sera versé après la manifestation sur présentation d'un rapport d'activité. » Pourquoi ? C'est toujours comme ça ? »

Monsieur RICHARD

« Ben, en fait, chaque fois..., à partir, enfin oui..., depuis que j'y suis en tout cas, on demande des rapports d'activités. »

Monsieur DURAND

« Et on verse la subvention après ? »

Monsieur RICHARD

« Pas forcément ! »

Monsieur DURAND

« Ah ! »

Monsieur RICHARD

« Mais, là c'est fait dans ce sens là, tout simplement, pourquoi ? Parce qu'en fait, comme je le disais précédemment, c'est 500 €, en fait, c'est pour les aider à payer la mise à disposition de matériels qu'ils ont demandés à la Ville, donc ils ne vont pas avancer de l'argent. En fait, quand ils auront touché les 500 €, ils commenceront à rembourser la Ville. »

Monsieur DURAND

« D'accord ! »

Monsieur RICHARD

« C'est pour ne pas les mettre dans l'embarra, là ça gêne en rien, quoi. Voilà. »

Monsieur DURAND

« Merci. »

Monsieur le Maire

« Merci. Donc, nous passons à la 42. Ah ! Elle n'a pas été votée, donc nous passons au vote de la 41. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Donc, elle est adoptée.»

Adopté à l'unanimité

Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 42 :

42. "Avenant à la convention de partenariat Ville de Millau / CNAM – Formation BAPAAT loisirs de pleine nature"

« Alors, la Ville a déjà une convention avec le CNAM, dans lequel on travaille main dans la main sur les BPCK, donc le BP Canoë/Kayak et il se trouve qu'ils ont mis en place un BAPAAT, et avec ce BAPAAT qui est donc un BAPAAT Loisirs de Pleine Nature, ils vont avoir besoin du Stade d'Eaux Vives à nouveau et du coup, on fait un avenant à la première convention pour qu'ils puissent utiliser le Stade d'Eaux Vives, utiliser le matériel qu'il y a sur place et donc cette mise à disposition de matériel a été chiffrée et c'est une aide indirecte estimée à 5 172 €, voilà. D'où cet avenant, tout simplement. Le but étant, bien entendu, n'étant pas de mettre des bâtons dans les roues, au CNAM, puisqu'en tout cas, côté sports, moi je souhaite que l'on augmente le nombre d'étudiants sur la Ville, donc nous avons les BP Canoë/Kayak, nous avons aujourd'hui, avec des partenaires privés les BPAG2F et maintenant APT, grâce à une collaboration, aussi avec la Direction Régional de la Jeunesse et du Sport et Cohésion Sociale Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées. D'autres BP vont peut-être arriver, ainsi que des CAEPMNS et voilà, petit à petit on fait rentrer, là aussi des étudiants dans le sport, le tourisme sportif, la pleine nature et d'autres activités. »

Monsieur le Maire

« Merci, beaucoup. Avez-vous des questions ? Non. Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. »

Adopté à l'unanimité

Madame SUDRES BALTRONS rapporte la délibération n° 43 :

43. "Attribution d'une subvention assortie de conditions d'octroi à l'Association Œuvre du Vestiaire des Écoles Publiques"

« Oui, avant de commencer je voudrai te remercier Hugues, d'avoir souligné cette initiative du CNAM, parce qu'effectivement ce premier niveau de formation au BAPAAT et quelque chose d'important sur le territoire, c'est un diplôme qui est en lien complètement avec nos activités qui fait effectivement venir des jeunes en formation. Premier niveau de formation, c'est un niveau 5, mais après il y a des BPGESP niveau 4, etc... Donc, c'est intéressant.

Donc, délibération n° 43, attribution d'une subvention assortie de conditions d'octroi à « l'Association Œuvre du Vestiaire des Écoles Publiques », donc nous la votons chaque année. Cette association par son action est en conformité avec ses statuts à vocation à participer à la politique scolaire facultative pour la Ville de Millau, je vous rappelle ses actions :

- donc elle vient en aide matérielle aux familles en difficulté dont les enfants sont scolarisés les Écoles Publiques de la Ville ;
- cette association gère les subventions ou les crédits octroyés par la Collectivité, ben, notamment dans le cadre de sorties scolaires mais qui ne sont pas obligatoires. Donc, j'entends par là les sorties au ski, les classes vertes, les classes découvertes, etc... ;
- l'association permet aussi d'assurer la maintenance et le renouvellement du matériel qui est mis à disposition des élèves, donc pour la pratique des activités de pleine nature. Voilà.

Je rappelle, ce sont des dépenses qui ne relèvent pas de l'obligation légale d'une Commune, mais ce sont des engagements vraiment facultatifs, qui prouvent à quel point c'est important pour nous, d'accompagner les écoles et les enfants.

Donc, après avis favorable de la Commission Éducation du 28 septembre 2015, donc il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention que vous avez en annexe, qui définit l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention, sachant qu'en 2016 elle est de 25 400 € ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et à accomplir toutes les démarches en découlant. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Donc, nous allons voter. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. »

Adopté à l'unanimité

Madame LACAN rapporte la délibération n° 44 :

44. "Convention avec la MJC (ACCEM) : versement d'une subvention sous conditions d'octroi – avenant n°2"

« Alors, la délibération 44 concerne donc une subvention sous condition d'octroi, donc en faveur de la MJC, concernant l'accueil des loisirs des 8 - 12 ans

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de verser une subvention de 25 000 € pour 2016 en faveur de la MJC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le présent avenant et à accomplir toutes les démarches en découlant. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Donc, nous passons aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Madame LACAN rapporte la délibération n° 45 :

45. "Contrat Enfance Jeunesse : subventions assorties de conditions d'octroi"

« De la même manière, cette délibération concerne donc les subventions qui sont accordées au titre du « Contrat Enfance Jeunesse » aux différents prestataires qui donc par leurs actions et en conformité avec leur statut participent à la politique de développement des Services de Loisirs Collectifs pour les enfants et les jeunes de moins de 18 ans. Il s'agit donc là d'accorder une subvention pour 2016, en faveur des associations suivantes, alors il y a ;

- le Centre Social Tarn : 56 984 € ;
- le Centre Social Causse : 63 319 € ;
- la MJC : 76 364 € ;
- l'Association Millau Capitale du Sport : 3 049 € ;
- La Cazelle : 2 700 €.

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer les avenants ci-annexés et à accomplir toutes les démarches en découlant. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Non, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 46 :

46. "Lancement de l'étude de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)"

« Bien, par délibération du Conseil Municipal en date du 30 janvier 2004, la mise à l'étude d'une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) a été menée, mais jamais finalisée.

Les objectifs étaient la protection, la préservation du patrimoine architectural urbain et paysagé, la mise en valeur du patrimoine et surtout son évolution, la création architecturale. Ce document permet de prévoir un développement du cadre de vie tout en préservant notre patrimoine et facilite aussi l'obtention de subventions notamment de Grands Sites.

La Loi dite « Grenelle 2 » a fait évoluer cette ZPPAUP en AVAP (Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine), qui intègre les objectifs du développement durable et les problèmes énergétiques, alors comme par exemple les panneaux solaires.

Au Conseil Municipal du 21 novembre 2014, il avait été décidé la création d'une AVAP qui est une servitude publique et donc annexée au PLU(i). Le PLU(i) étant une compétence de la Communauté de Communes, donc de l'AVAP aussi.

Mais par délibération du 16 décembre 2015, la Communauté de Communes a délégué de maîtrise d'ouvrage de cette AVAP à la Ville de Millau.

Il est donc proposé au Conseil :

- d'approuver les modalités de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude d'élaboration d'une AVAP et vous avez la convention, qui est jointe ;
- d'autoriser, Monsieur le Maire et son représentant à signer la convention et la délégation de Maîtrise d'ouvrage ;
- d'engager la transformation de cette ZPPAUP en AVAP et d'approuver le lancement des études permettant cette adaptation ;
- et puis de solliciter toutes les aides possibles et les percevoir. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Non. Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 47 :

47. "Cession Commune de Millau / M. COSTES Raymond"

« Alors, Monsieur Raymond COSTES est propriétaire d'un ensemble de parcelles situées chemin de « Prignolles », ce qui est au dessus de Géant. Il a mandaté un géomètre, afin de délimiter avec précision sa propriété et un Procès-Verbal a été dressé en 2015, un arrêté d'alignement a été pris par la Mairie en mai 2015.

Cet alignement a fait apparaître la nécessité d'une régularisation foncière, par cession à Monsieur COSTES d'une emprise à peu près de 30 m², située en bordure du chemin de « Prignolles », pour une valeur de 300 €.

Il est proposé au Conseil :

- de déclasser cette parcelle du domaine public, de la classer dans le domaine privé communal et de la vendre à ce prix.
- et puis d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 48 :

48. "Convention de servitude de passage de réseaux ERDF – Bd Jean Gabriac (DB64)"

« Alors, E.R.D.F. a donc été saisi d'une demande de raccordement électrique pour un immeuble situé boulevard « Jean GABRIAC ».

La solution technique qui a été retenue par E.R.D.F. nécessite de passer par une parcelle qui appartient à la Commune.

Il est donc demandé au Conseil :

- de consentir à E.R.D.F. par une convention cette servitude de passage, selon les conditions mises dans cette convention que vous avez en annexe ;
- et donc d'autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 49 :

49. "Bilan des acquisitions et des ventes 2015"

« Alors, chaque année les Collectivités doivent débattre au moins une fois par an, sur le bilan de la politique foncière et montrer les ventes et les acquisitions et les ventes.

Vous avez en pièces jointes des tableaux avec les acquisitions et les ventes.

Il y a en premier tableau 3 acquisitions, alors si vous voulez je peux les répéter :

- les « Fialets », il y a aux « Fialets » c'est tout simplement le rachat d'une petite parcelle, qui se trouvait..., c'est un laissé en jachère pour une somme de..., ben vous voyez, d'une acquisition de 1 € ;
- route des « Aumières », c'est une acquisition de 6 800 € à Monsieur GAVALDA, c'est un alignement de la route des « Aumières » ;
- et 13, rue du « Puits Neuf » et bien c'est l'acquisition dans « l'Îlot du Sablon », d'une maison qui était à vendre à 23 000 €.

Pour tout ce qui est en vente, vous en avez donc 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, pour une somme de 98 778 €. S'il y en a qui veulent des détails sur ces ventes, vous avez le tableau qui est joint. Non.

Voilà, c'était une présentation des acquisitions et des ventes. »

Monsieur le Maire

« Voilà, et donc il nous suffisait de prendre acte de cette présentation. »

Le Conseil Municipal prend acte

Madame HELLI rapporte la délibération n° 50 :

50. "Amicale du personnel communal et intercommunal : convention pour la gestion des prestations d'action sociale"

« Bonsoir, « l'Amicale du Personnel Communal et Intercommunal » c'est anciennement le « Comité d'Action Sociale », plus connu sous le nom de CAS. Ils ont voulu changer leur nom et ça nous a plu « l'Amicale du Personnel », tout ça pour différencier un peu avec le CAS et le CCAS, c'est vrai que des fois ça pouvait porter à confusion.

Donc, cette délibération, elle reconduit la convention du 4 février 2009, par laquelle la Ville, le CCAS et la Communauté de Communes Millau Grands Causses confie la gestion des prestations sociales au CAS, donc à compter du 1^{er} janvier 2009, aussi considérant que la convention pour la gestion des prestations sociales de la Ville à ses agents était passée pour une durée de 6 ans et s'est achevée dernièrement en décembre 2015, et considérant la volonté commune des trois Collectivités : Ville de Millau, CCAS, Communauté de Communes Grands Causses et des membres de l'Amicale, anciennement CAS, de réactualiser les prestations des Collectivités.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal, après avis favorable de la Commission Municipale des Ressources Humaines du 15 mars 2016 :

- d'approuver les domaines d'intervention de l'action sociale à conduire en faveur des agents communaux, intercommunaux et du CCAS, tels qu'ils sont listés en annexe de la convention ;
- de dire que l'Amicale du Personnel se voit confier la gestion de la mise en œuvre de l'action sociale décidée par la Ville, la Com Com et le CCAS pour les actions 2016 à 2021 ;
- d'approuver les termes de la convention de gestion ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative à cette gestion ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

Donc, on vous a annexé une fiche qui récapitule les prestations concernant les Collectivités, donc c'est-à-dire c'est les prestations pour lesquelles la Mairie, le CCAS et la Communauté des Communes versent une subvention à l'Amicale. Donc, je ne sais pas si vous voulez qu'on regarde, mais vous avez du le voir. Voilà, vous me poserez des questions après si vous voulez. Et vous avez aussi donc la convention, donc qu'on rédige entre la Ville, le CCAS et la Communauté des Communes et donc l'Amicale, et donc voilà, cette association, je ne me rappelle plus le nom, l'Amicale du Personnel, voilà.

Je ne sais pas si vous avez des remarques ou des questions, concernant le CAS. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Non, pas de question. Nous mettons la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. »

Adopté à l'unanimité

Madame HELLI rapporte la délibération n° 51 :

51. "Convention de mise à disposition de personnel entre la Ville de Millau et le Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron"

« Alors, cette délibération concerne une reconduction et surtout une régularisation de la convention de mise à disposition du personnel entre la Ville de Millau et le Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron.

Vu le décret du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux Collectivités Territoriales et aux Établissements Publics administratifs locaux :

- considérant l'évolution de l'activité du Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron et la nécessité de maintenir l'appui administratif sur l'antenne de Millau ;
- considérant qu'afin de répondre à ces besoins deux conventions de mise à disposition sont renouvelées pour une durée de 3 ans à temps complet respectivement pour exercer et la fonction d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de Guitare, et la fonction d'Accueil, de Secrétariat et de Gestion Administrative.

Après avis favorable de la Commission Municipale des Ressources Humaines du 15 mars 2016, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la mise à disposition de ces deux agents, Assistant Territorial Spécialisé d'Enseignement Artistique Principal de 1^{ère} classe et Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} classe, auprès du Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron à compter du 01 janvier 2015 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition de personnel entre le Syndicat Mixte na... na... na... et la Ville de Millau ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires.

Donc, on vous joint la convention de mise à disposition, donc concernant ces deux agents. Voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Non. Donc, nous mettons la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. »

Adopté à l'unanimité

Madame HELLI rapporte la délibération n° 52 :

52. "Mandat spécial dans le cadre du jumelage avec Sagunto"

« Donc, cette délibération concerne le déplacement, voilà :

- considérant que dans le cadre d'un déplacement, il convient de donner mandat aux élus concernés pour que les frais liés à leur séjour et au transport leur soient remboursés ;
- sachant que le remboursement des frais se fait sur présentation de factures ;
- pour le jumelage avec Sagunto Madame FORT, Conseillère Municipale Déléguée aux Jumelages, Madame ORCEL, Adjointe à la Culture ainsi que Madame AYOT, Adjointe Attractivité, Dynamique Commerciale, Artisanat, Emploi et Monsieur le Maire sont partis à Sagunto en Espagne du 14 au 17 mars ;

Donc, il vous est proposé, un peu tardivement de donner mandat à Monsieur le Maire, Madame AYOT, Madame ORCEL, Madame FORT... »

Monsieur DIAZ

« Il y avait... ? »

Madame HELLI

« Non, il n'y avait pas... afin de prendre en charge les frais de transport et de séjour ;

- et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires en découlant. Voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions sur cette délibération ? Donc, simplement je profite de cette délibération pour vous dire qu'une délégation donc de Sagunto, donc amenée par le Maire de Sagunto sera présente à Millau, première semaine de juillet, voilà, donc nous les accueillons, première semaine de juillet et que pour faire des économies de transport, nous sommes partis en mini-bus du Service de Sports à cinq.

Monsieur ???

« Avec la petite chariote ? »

Monsieur le Maire

« Donc s'il n'y a pas de question, nous passons aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Madame HELLI rapporte la délibération n° 53 :

53. "Tableau des effectifs : modification"

« Donc, cette délibération concerne la modification du tableau des effectifs, donc suite à la CAP du 11 février 2016, il y a eu donc des suppressions de postes correspondant aux grades qu'occupaient les agents donc avant cette CAP, ensuite au mouvement du personnel sur la période notamment à des départs en retraite et les créations, donc correspondent aux avancements de grade, aux promotions internes et à la nomination par mutation de la nouvelle DGAS-DRH, donc qui arrive au 1^{er} avril. Le poste de la précédente DGAS-DRH sera supprimé à la date de son départ effectif en retraite, c'est-à-dire au 30 juin 2016.

Donc, là on vous présente..., on vous fait un petit peu un zoom avec un premier tableau pour qu'on voit les modifications. Donc, toutes les premières lignes, bon ben c'est suite à la CAP, ensuite donc vous avez :

- Conservateur en Chef du Patrimoine, donc c'est un départ en retraite à compte du 17 février 2016 ;
- Adjoint Technique de 2^{ème} classe, c'est un départ à la retraite, enfin c'est un départ à la retraite pour invalidité donc suite au Comité de Réforme qui a donné son accord donc à compte du 17 mars 2016 ;
- un Brigadier Chef Principal, qui donc c'est un départ à la retraite au 1^{er} mars 2016 ;
- un Adjoint du Patrimoine 2^{ème} classe, c'est aussi un départ à la retraite au 1^{er} avril 2016, ;
- un Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe, c'est aussi un départ à la retraite au 1^{er} avril 2016.

Ensuite, pour les créations, ben on retrouve le poste de Directeur Général Adjoint des Services, donc qui prendra effet à compter du 1^{er} avril 2016.

Voilà, donc après vous retrouvez le tableau des effectifs donc, pour les agents permanents au 1^{er} avril 2016, qui reprend donc toutes ces modifications. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Monsieur ALIBERT ? »

Monsieur ALIBERT

« Oui, on va revenir à une demande qu'on avait faite de connaître quel était le bilan social d'une année ? Donc, l'année 2015 étant terminée, c'est parce que c'est toujours intéressant de connaître les chiffres de l'absentéisme qui dénotent d'une ambiance dans une Collectivité. Voilà, vous nous l'aviez promis, on l'entend, deux fois déjà, je vous l'ai demandé et comme on demande encore les bilans, vous nous aviez promis en décembre 2014, Monsieur le Maire, le bilan de l'Office du Commerce et de l'Artisanat. Nous l'attendons encore. »

Monsieur le Maire

« Oui, alors là l'Office du Commerce et de l'Artisanat avec le Tableau des Effectifs ça n'a pas grande relation. Sur le bilan social, donc le bilan social 2016 sera fait en juin de cette année, ce qui est le *tempo* normal de ce type d'exercice et pour celui de 2015, ben si vous ne l'avez pas eu, il faut qu'on puisse le ventiler. »

Madame HELLI

« Mais, c'est vrai qu'actuellement avec toutes les réunions qu'on a, avec le Dialogue de Gestion, bon c'est vrai, que j'ai demandé à l'équipe RH..., enfin je leur ai demandé s'ils pouvaient le faire, ils m'ont dit que ce serait difficile de pallier aux deux et vu qu'on leur en demande beaucoup depuis quelques mois, ben je leur ai dit tant pis, on le passera pour le prochain Conseil. Mais, normalement c'est présenté au mois de juin, donc on vous a dit la dernière fois, on ne vous a pas promis, on vous a dit qu'on essaierait de le passer au prochain Conseil. Bon, ben voilà, il y a des priorités, désolé. »

Monsieur le Maire

« Merci. Donc, je peux mettre la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci, Madame HELLI. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur LEFEVERE rapporte la délibération n° 54 :

54. "Assainissement : Avenant à la convention relative aux conditions de déversement d'effluents industriels dans le réseau communal d'assainissement des mégissiers tanneurs"

« Oui, merci Monsieur le Maire. Donc, me concernant ce soir, donc les délibérations 54 à 58. Alors on va commencer par la convention entre la Ville de Millau et les Tanneurs Mégissiers.

Alors, vous savez, il y a une convention, qui est une convention historique qui lie la Ville aux différents Tanneurs Mégissiers, dans le cadre du rejet des effluents des différents Tanneurs Mégissiers dans le réseau d'assainissement de la Ville, ça avait fait l'objet à l'époque d'un partenariat tripartite avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, afin de permettre aux Tanneurs Mégissiers, de se mettre à jour, aux normes et en conformité sur ce sujet des rejets d'effluents par la construction de station de prétraitement, en fait sur leurs sites industriels. Donc, la convention est maintenant en fin de vie et il était nécessaire de la renouveler et d'y mettre des objectifs qui sont plus, des objectifs en fonction des mises à jour, du jour et de nos futurs objectifs sur la future DSP et sur la gestion de la station d'épuration.

Donc, l'objectif de cette délibération c'est d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler la convention avec des nouvelles conditions, il y a une formule de calcul, qu'on a modifiée, cette formule de calcul qui donc nous lie aux Tanneurs Mégissiers. Il faut savoir que c'est un budget qui représente globalement 115 000 € dans la convention, sur l'ensemble des Tanneurs Mégissiers et donc on modifie un petit peu la formule de calcul qui nous lie à eux, afin de privilégier la teneur du chrome dans les rejets et pour pouvoir bien fixer le chrome. Alors, ça a plusieurs objectifs :

- premièrement, ça nous permet à nous d'avoir en cas d'accident industriel une meilleure visibilité et une meilleure anticipation, quand à la gestion de la station d'épuration pour mieux piéger les chromes ;
- deuxièmement, ça nous permet de mettre en place un système de contrôle de leurs effluents dès la sortie de station..., de pré station chez eux, alors qu'avant on était en auto contrôle.

Donc tout ça c'est en entente avec eux, avec un laboratoire indépendant qui est au milieu, qui est « Aveyron Labo » et aussi sur sujet ça nous permet de fiabiliser la filière, ce qui était un point important pour eux, sans que ça génère de sur coût, parce que bien évidemment, il ne faudrait pas qu'en cas de leurs évolutions de leurs activités industrielles, parce que ce sont des activités qui sont très cycliques, qu'un accroissement d'activités génère forcément une grosse augmentation de la facture que la Ville leur fait payer chaque année. Donc, à la fin de toute cette phase de négociation, ben ça nous permet, nous une meilleure gestion de la station d'épuration. Encore une fois parce que ça nous permet de mieux anticiper des éventuelles arrivées de chrome et puis aussi ça nous permet de travailler le sujet de l'économie circulaire sur notamment le sujet des boues de station d'épuration, afin d'envisager un plan d'épandage agricole de ces boues, puis qu'aujourd'hui c'est impossible à faire, étant donné qu'on a toujours..., on est incapable de garantir qu'il n'y a pas de présence de chrome. Alors, même si statistiquement on a quand même les mesures et on sait que depuis un an et demi on a des teneurs qui sont largement inférieures aux normes, néant moins comme on n'est pas dans la capacité industrielle et technique de garantir qu'il n'y a plus de chrome dans les boues, ben forcément c'est impossible de mettre en place un plan d'épandage. Donc, l'objectif de tout ça, c'est bien de pouvoir garantir l'absence de chrome dans les boues qu'on pourra proposer à l'épandage et il y a un deuxième effet induit, c'est qu'on pourra aussi modifier notre méthode de séchage de nos boues. Et aujourd'hui le séchage de nos boues ça représente quand même une facture de gaz relativement importante, c'est plus de 130 000 € de gaz, qui sont utilisés pour sécher nos boues de station d'épuration, donc ce qui fait de nous un des meilleurs clients de GDF sur le Sud Aveyron. Mais, bon l'objectif si on peut quand même faire cette économie là, ben ce sera quand même un plus dans l'objectif de la future négociation de cette DSP sur l'Eau et l'Assainissement là aussi. Donc, voilà l'objectif de cette délibération. J'ai essayé de faire simple sur un sujet qui un peu complexe... »

Monsieur ????

« Boueux ! »

Monsieur LEFEVERE

« ... boueux, entre autre. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Non. C'est un sujet très intéressant et avec des perceptives très encourageantes pour la revalorisation future de ces boues, voilà. Y a-t-il des questions ? Non. Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci.»

Adopté à l'unanimité

Monsieur LEFEVERE rapporte la délibération n° 55 :

55. "Prise en charge de la destruction des nids de Frelons Asiatiques"

« Alors, si votre mémoire est bonne et je ne doute pas qu'elle le soit, nous avons voté lors du Conseil Municipal du 25 septembre, une participation pour les destructions de nids de Frelons Asiatiques et il se trouve que lorsqu'on a délibéré le 25 septembre, dans la même semaine, préalablement au Conseil Municipal, on a deux concitoyens qui avaient fait détruire des nids de frelons asiatiques chez eux, donc on n'a pas pu prendre en charge officiellement et qui malheureusement pour eux les ont fait détruire pour des coûts bien plus élevés que les interventions qui ont été conventionnées avec la Ville. Donc, je vous propose ce soir qu'on puisse les prendre en charge au même titre que les autres, c'est-à-dire pas plus, mais pas moins, mais ne pas les pénaliser parce que malheureusement c'est intervenu deux jours avant le Conseil Municipal.

Donc l'objectif de cette délibération c'est de nous autoriser à les prendre en charge au même titre que les autres, de façon rétroactive, voilà, 65 € chacun. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Donc, nous mettons la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur LEFEVERE rapporte la délibération n° 56 :

56. "Économies d'énergie : éclairage public"

« Alors, exactement alors, on va parler de gestion de l'éclairage public et si vous le permettez, bien sûr on va venir sur le sujet de la mise en place d'une expérimentation d'extinction nocturne avec deux objectifs majoritaires qui sont les économies budgétaires et le développement durable.

Alors, je vous propose la présentation, c'est promis je vais faire plus court que pendant les réunions publiques et de quartiers qu'on a réalisées, mais je vous propose de vous faire la même base de présentation que celle qu'on a faite dans les quartiers quand on est allé présenter le projet, les deux dernières semaines, afin que l'information soit diffusée de la même manière.

Alors, je commence par un rappel de ce qu'est l'éclairage public à Millau. Il faut savoir que ça représente 4 585 points lumineux, une puissance installée de 525 KW en tout et 134 points de comptage. Alors, les points de comptage sont des points de regroupement des différents chevelus de points lumineux. La consommation en KW/h en 2015, (oui les chevelus ça me parle, c'est ça, merci, c'est bizarre il y a des jours comme ça, quand je les prononce je vois tout le monde sourire, je me dis, il y a quelque chose, c'est..., ça ne me paraissait pas évident au prononcé), alors en 2015 les KW/h consommés, représentés plus de 2 millions de KW/h, alors vous le verrez 2 millions de KW/h, ça paraît énorme, ça paraît peu, suivant les référentiels qu'on a, après on va les transformer en budget et en euros et vous allez voir il y a des courbes qui sont quand même assez parlantes.

Alors, c'est un sujet naturellement sur lequel je ne vais pas vous dire que..., c'est ..., depuis qu'on est arrivé qu'on se préoccupe de l'éclairage public, ça serait faux, ça fait vingt ans qu'à Millau, on investit quand même régulièrement sur le sujet de l'éclairage public et vingt ans de façon continue et régulière, ce qui nous permet aujourd'hui d'avoir un taux d'effort à faire qui est bon, qui est largement faisable, mais qui serait beaucoup plus important si rien n'avait été fait depuis vingt ans et vous allez voir, je vais en parler après. On a pris quand même contact auprès de nombreuses Communes qui y sont passées, d'autres ne s'étaient pas préoccupées de ce sujet là dans les vingt dernières années et pour eux le choix a été assez brutal et entre nous, ils n'avaient plus le choix. Donc, il faut quand même saluer sur le sujet ces vingt ans d'optimisation et le travail qu'a fait le Service de l'éclairage public depuis vingt ans.

Alors, on parle ici globalement de gestion de l'éclairage public, tant qu'on est sur le sujet, je vais aborder deux points c'est :

- l'extinction des monuments de la Ville, parce qu'on nous rétorque souvent : « Qu'avant de commencer à vouloir éteindre un quartier, on devrait commencer par s'occuper des bâtiments, de « la Pouncho », etc... » Alors vous allez voir les chiffres après, mais il faut savoir que, c'est parce qu'on propose de l'extinction en nocturne qu'on ne fait pas et on ne s'occupe pas de l'extinction des monuments de la Ville, ou en tout cas de la gestion de l'illumination des monuments de la Ville. Parce que, bon déjà sur l'ensemble de ces bâtiments, il faut savoir que l'on passe comme la Loi nous y oblige, mais c'était une volonté de notre part de l'anticiper sur de l'éclairage jusqu'à minuit et donc à partir de minuit il y a une extinction totale des bâtiments, même ceux que l'on souhaite valoriser pour des raisons patrimoniales et pour des raisons d'attractivité et ensuite sur notamment sur le « Beffroi » et « la Pouncho », parce que se sont les deux principaux poste de consommation et deux bâtiments qui sont quand même emblématiques de la Ville, enfin bâtiments et falaises naturelles. On procède à un renouvellement complet de l'éclairage, ce qui va nous permettre une économie très importante sur ces postes de consommation, qui sont là aussi très importants. Donc là on est dans les derniers chiffreages et on a des études de mise en valeur qui nous sont envoyées qui sont vraiment satisfaisantes, bon qu'on vous présentera naturellement, mais c'est important pour moi de vous dire que ce n'est pas parce qu'on procède à une expérimentation sur l'extinction, qu'on ne fait pas l'effort sur le reste du bâtiment, le reste de l'éclairage de la Ville ;

- deuxième sujet, sur l'éclairage public pur naturellement on investit chaque année sur de la « led », puisque c'est un sujet, c'est une technologie qui évolue énormément et qui évolue constamment chaque année, donc notamment sur de la..., bon on passe des technologies anciennes à la « led » progressivement et aussi on passe sur des abaisseurs de tension, pardon. Ce qui nous permet notamment sur les boulevards de passer en intensité de 2 200 W à 62 W, alors sans perdre en « lux », alors bien sûr on abaisse la tension, on abaisse la luminosité, mais pour autant on reste dans des normes autorisées en matière d'intensité lumineuse et naturellement on ne perd pas en efficacité. »

Monsieur ALIBERT

« Si vous permettez. Je me permets de vous couper ce n'est pas 2 200 W qu'il y avait sur les poteaux, c'est 220 W : 150 côté route, 70 côté trottoir. »

Monsieur LEFEVERE

« Oui, c'est une... »

Monsieur ALIBERT

« Ça fait 220 et pas 2 200. »

Monsieur LEFEVERE

« C'est une coquille ! Alors, sur les retours d'expériences qui ont été réalisées. Donc, on s'est rapproché de « l'Association ANPCEN », alors (Association Nationale de la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne), maintenant je maîtrise le nom, ça a été difficile à retenir au début. Il faut savoir que bon on n'est pas les seuls à y passer ça ne vous surprend pas, il y a aujourd'hui plus de 16 000 Communes qui y sont passées et qui sont recensées notamment par l'ANPCEN. On a pris exemple notamment sur la Ville de Saumur, qui est une ville à peu près à taille identique de la Ville de Millau, qui est passée depuis de nombreuses années et puis en Aveyron, on est allé voir quelques petits voisins, alors notamment Luc-La-Primaube, qui était le premier en Aveyron à y passer, qui y sont passés en 2011, et ensuite des Communes autour de Luc-La-Primaube ont pris le pas très rapidement, c'est notamment le cas d'Olemps, ?????, Gramont, et il y a un peu plus de deux semaines c'est la Commune de Verrière, donc c'est juste à côté de chez nous qui a pris la délibération identique. Dans les 16 000 Communes qui sont recensées, il y en a un certain nombre qui ne sont pas du tout passées à l'éclairage public, donc ce n'est pas qu'elles ont fait le choix d'éteindre, c'est qu'elles ont carrément fait le choix de ne pas allumer. Bon, ce qui naturellement n'est pas notre cas. Dans les visites et les questionnements qu'on a eus et la recherche d'information auprès des Villes qui étaient passées, il y a plusieurs sujets qui nous ont intéressés :

- premièrement : la technique qu'ils avaient utilisées pour y passer ;
- deuxièmement : la méthode qu'ils avaient utilisée ;
- et troisièmement : les retours, alors retours en matière d'économies et retours de la population.

Bon, c'était assez diversifié, globalement on a quand même très peu de Communes qui feraient marche arrière, aujourd'hui, parce qu'il y a un satisfecit assez général, un retour de la population qui est assez faible, c'est-à-dire que très peu..., dans très peu de Villes, ils ont des remontées négatives de la population. Tant et si bien que certaines nous ont même dit clairement qu'une grande majorité de la population ne s'en était pas du tout aperçue, que l'éclairage était éteint, parce que tout simplement on éteint à des heures où il y a une très faible fréquentation de la Ville et où il y a des flux, que ce soit des flux piétons, des flux routiers, des flux automobilistes, qui sont très faibles et qui sont vraiment marginaux.

Ensuite, en matière de méthode, alors pour nous la méthode a été importante et ça a été vraiment un souhait de Monsieur le Maire qu'on puisse communiquer, qu'on puisse se rapprocher de la population, qu'on puisse mener des réunions d'informations, des réunions de concertation et qu'on aille auprès de la population, donc on est à la fin de cette démarche avec la présentation ici en Conseil Municipal, quand on est allé en visite à Luc-La-Primaube, autant vous dire qu'on a été surpris de la méthode utilisée, qui a été radicalement différente, c'est qu'eux ils ont pris le choix même pas en Conseil Municipal, ils ont pris le choix entre élus, ils ont coupé du jour au lendemain et après ils ont géré les retours. Et bien leur en a pris, puisqu'ils ont eu très peu de retours : 3 appels et 5 courriers :

- 3 appels pour dire : « Attention, je crois que c'est en panne, il faut faire quelque chose. » Auquel ils ont répondu : « Ben, non c'est pas en panne, c'est volontaire, on a coupé. » ;
- et puis 5 courriers, voilà.

Une anecdote d'un papy qui disait que malheureusement maintenant il était obligé d'allumer la lumière pour aller aux toilettes la nuit et qu'avant il avait le lampadaire en face qui lui servait bien et qu'il n'avait pas à allumer la lumière. »

Monsieur DIAZ

« C'est une étude poussée ! »

Monsieur LEFEVERE

« Donc, voilà, on a une étude très posée, alors là, on s'est décarcassé sur le sujet. Donc, voilà juste pour l'anecdote, ça c'est pour les retours d'expériences. Alors, les enjeux sont de deux types sur une expérimentation comme celle-là naturellement :

- un enjeu environnement numéro 1, qui répond aux recommandations qui avait été amorcées par le « Grenelle de l'Environnement » et aussi par la récente « COP 21 ». On est en plein dans les mesures visant à diminuer les gaz à effet de serre, la protection de la biodiversité, qui est encore en discussion en ce moment à l'Assemblée et, bon le retour à un

cycle plus naturel, quand on dit : « Retour à un cycle plus naturel ». C'est une amélioration de la distinction qu'on fait entre le jour et le nuit, qui est meilleur pour le cycle de l'Homme, voilà et le sommeil et un environnement nocturne dépollué également ;

- après, et ce n'est pas mon voisin de gauche qui me contredira, ça nous permet de consommer moins d'énergie et mieux l'utiliser et surtout diminuer les coûts de fonctionnement, ce qui est un des objectifs avoués de cette mesure.

Alors, si on fait un zoom sur les dépenses énergétiques de la Ville de Millau, on a ..., bon c'est le même diaporama, celui de gauche est exprimé en %, oui c'est à gauche, oui, à gauche est exprimé en euros et à droite, pour vous, c'est exprimé en pourcentage. Donc, on a l'ensemble de la consommation énergétique de la Ville, en jaune vous avez l'électricité des bâtiments de la Ville, en bleu vous avez le gaz, donc essentiellement à vocation chauffage et ensuite en ..., Je ne sais pas comment ça sort là ? En rouge c'est le sujet qui nous intéresse ici, donc l'éclairage public. Alors, vous voyez, on ne s'intéresse pas au poste n° 1, parce que là on n'est qu'à 23 %, on a deux postes qui sont à 38 %, mais ce n'est pas parce qu'on s'intéresse ce soir, et l'objet de la délibération est sur l'éclairage public, qu'on ne s'intéresse pas, ni au gaz, ni à l'électricité. Croyez bien qu'avec Alain NAYRAC, Claude CONDOMINES et aussi Thierry SOLIER pour les Associations et bien sûr, Daniel DIAZ, on est très attentif. On a beaucoup d'actions qui sont en court, certaines ont déjà mesurées leurs effets, on l'a vu dans les économies de 300 000 € de fonctionnement qui ont été passées sur 2015, mais ce n'est pas parce que ce soir, on discute du budget n°3, qu'on ne s'occupe pas des deux autres budgets, bien sûr.

Ici, vous avez un zoom sur l'éclairage public, alors avec deux schémas intéressants sur la gauche qui sont les courbes d'évolution de l'éclairage public. Alors, en haut vous avez le coût unitaire, ici, coût unitaire de l'éclairage public en KW/h, donc ça c'est pour un KW/h à l'euro, vous voyez depuis 2008, la hausse que ça représente, c'est-à-dire que c'est le coût d'achat en fait, tout simplement sur l'éclairage public, combien on achète le KW/h et vous voyez qu'en euro, on a une hausse moyenne de 11 %, alors c'est incroyable, je ne peux absolument pas vous promettre que ça va baisser, parce que ça ne sera absolument pas le cas. Et donc, ça justifie d'autant plus la nécessité de s'attaquer à la consommation, parce que là même si on renégocie, ça a été le cas l'année dernière lors du groupement d'achat avec le SIEDA, même si on renégocie le coût d'achat d'électricité, si on perd 3 ou 4 %, vous vous rendez bien compte que vu la *claque* qu'a pris la courbe, ce n'est pas là où on va avoir un effet majeur. En revanche, on voit que dès qu'on a un effet sur la production, ça a été le cas entre 2014 et 2015, ben malgré la hausse importante du coût unitaire, on arrive quand même à baisser le budget et donc ça justifie qu'on s'attaque vraiment en direct à la production.

Alors là ici, je ne sais pas si c'est bien lisible au fond, on a ici le zoom sur l'éclairage public. Alors, l'éclairage public, voyez ça représente 268 000 €, l'éclairage de voirie, 268 000 € sur 282 000 € du budget. Alors, quand on me rétorque : « Oui, mais « la Pouncho » ! Oui, mais le « Beffroi » ! etc... » C'est là, éclairage paysager « la Pouncho » : 1 335 €, éclairage des illuminations des bâtiments : 2 000 €. Alors, vous allez me dire : « C'est toujours trop ! » C'est sûr, c'est toujours trop : 3 400 € sur 282 000 €, c'est trop, on pourrait les éviter, mais comprenez bien que...Alors, je vous ai expliqué, là on fait un investissement important pour réduire de façon sensible cette consommation-là, mais le gros du sujet il y est là, le gros du sujet il est dans le Camembert. Et je n'oublie pas la partie ici, signalisation routière, c'est-à-dire les feux tricolores et les panneaux publicitaires qui eux représentent un budget de 11 885 €. J'en profite pour vous dire que les panneaux publicitaires eux aussi seront comme les bâtiments de la Ville, à minuit ils seront éteints, voilà. Alors, évidemment les feux tricolores, on ne va pas les éteindre à minuit.

Alors, voilà la proposition qui a été faite et qui est faite, ce soir avec deux phases :

- une première phase : qui concerne les quartiers de « Malhourtet », « Combecalde », « Naulas », « Puits de Calès », que vous avez ici, donc entourés en rouge, donc ça c'est le zonage de la Ville plutôt sur l'ouest, donc l'ensemble de ces quartiers qui représentent 1 900 foyers, 719 points lumineux. Une extinction proposée de minuit à 6 heures et une mise en place envisagée à partir du 15 avril, alors on s'est fixé le 15 avril, voilà, il fallait fixer une date, on a mis une date, mais on n'est pas figé sur la date du 15 avril. L'économie réalisée par an sur la zone et uniquement sur cette zone-là, serait de 14 000 €. Alors, l'avantage de faire de la concertation et du partage avec la population, c'est que forcément ils apportent des idées. On a des échanges et comme on n'est pas figé, ni fermé sur ces sujet-là, il y a des idées qui nous ont été proposées qui nous semblent complètement adéquates, notamment l'idée de pouvoir avoir une adaptation sur ces quartiers-là par rapport aux heures d'embauche de l'Hôpital, puisque là on avait fixé un rallumage à 6 heures. L'heure d'embauche de l'Hôpital est plutôt à 6 heures, donc ça veut dire qu'il y a un gros trafic entre 5 heures et demie et 6 heures, donc envisager de rallumer, alors c'est notamment le cas en hiver, puisqu'en été, bon ce sera moins le cas, mais plutôt rallumer à 5 heures et demi pour faciliter l'accès à l'Hôpital des salariés et des agents de 5 heures et demi à 6 heures, bon voilà, c'est quelque chose auquel naturellement on n'avait pas forcément pensé. Deuxième sujet : c'est de laisser allumé les week-end, les vendredis et samedis soir, pour les jeunes qui rentrent de..., enfin les jeunes et pas que les jeunes, parce qu'on m'a fait la remarque : « Oui ! Pourquoi que les jeunes, c'est quoi ce jeunisme ? » Alors, j'ai dit : « Non, ce n'est pas, c'est quand on va à « La Suite », on voit plus de jeunes, que de personnes âgées, c'est sûr, à « La

Suite » ou d'autres, mais bon, donc voilà, c'est pour tout le monde, tous ceux qui veulent rentrer tard le soir, et qui ont le droit de rentrer tard, après un anniversaire, ou autres, on pris exemple. Donc, ceux qui veulent rentrer tard les vendredis et samedis notamment, pourront rentrer dans la lumière. Puisque, voilà, la remarque nous a paru assez juste, Luc-La-Primaube est sous ce mode là aujourd'hui, c'est-à-dire une extinction la semaine et le week-end, donc les vendredis et samedis, ils laissent allumé. Alors, je dis qu'ils sont comme ça, bientôt on pourra parler au passé, puisque la population leur a demandé d'éteindre même le week-end, puisqu'il y avait très peu d'impacts ou très peu de sorties. Donc, là eux ils passent à l'étape suivante. Bon, nous on décide de le faire par étape et donc on va proposer, on vous propose de passer sur cette phase d'expérimentation à une extinction que les dimanches, lundis, mardis, mercredis, jeudis et de laisser allumé les vendredis et samedis pour tous nos noctambules, de tous âges ;

- la phase 2, donc que vous voyez ici, alors bien sûr, le trait jaune que vous voyez c'est le boulevard « Bad Salzuflen », qu'on souhaite garder allumé, pour une raison d'accès à l'Hôpital, puisqu'il nous semble important que les axes structurant de la Ville puissent être conservés allumés, afin que quelqu'un qui ne connaît pas Millau, qui est de passage à Millau, n'ait pas à chercher son chemin pour devoir aller à l'Hôpital en urgence et donc c'était important qu'on puisse laisser pour nous le boulevard « Bad Salzuflen » allumé. Ici vous avez la phase 2, qu'on proposera à la suite de cette expérimentation de la phase 1, donc on a vous voyez la Ville, qui est..., on généralise cette expérimentation à la Ville et on laisserait, donc le cœur de Ville, ici situé, ainsi que les différents axes structurants et les différentes pénétrantes, l'avenue de « Millau-Place » pour l'été, donc qu'on laisserait allumé pour les mêmes raisons que l'accès à l'Hôpital dont je viens de vous parler juste à l'instant. Donc pour cette phase 2, l'économie estimée est 58 000 € par an et là on pourrait mettre en place ce mode de gestion de l'éclairage public à partir de la fin de l'année 2016.

Alors, sur le sujet, je dois aussi vous faire état des différents préjugés ou des idées reçues, qu'on peut rencontrer sur le sujet de l'extinction nocturne de l'éclairage public, donc c'est un petit jeu de vrai/faux :

- il serait possible de ne concerner qu'un candélabre sur deux d'éclairé : non, parce que juridiquement ce n'est pas autorisé et non parce que techniquement ce serait..., ça voudrait dire installer sur tous les candélabres, un poste d'extinction ce qui est bien sûr financièrement déraisonnable ;

- il serait trop coûteux en une seule fois de remplacer les 4 585 points lumineux, par des lampes « led », la réponse est dans la question, oui, ce serait trop coûteux. Alors même si on a déjà commencé et que ça ne serait pas exactement 4 585 points lumineux, puisqu'on en a déjà remplacé quelque uns. Bien évidemment le faire en une fois, ça demanderait à ce que le service ne fasse que ça et rien que ça, pendant déjà minimum toute l'année et ensuite ça représenterait un budget qui serait là aussi déraisonnable ;

- ensuite éteindre les lumières reviendrait à faciliter les cambriolages, alors non, c'est un sujet sur lequel vous ne trouverez et il n'existe aucune statistique d'accentuation des cambriolages la nuit, lorsqu'on éteint l'éclairage public pour plusieurs raisons, c'est que les cambrioleurs eux aussi ils ont besoin de lumière et qu'ils ont eux aussi besoin de tranquillité et que pour être tranquille, ben, il vaut mieux intervenir dans la journée et de préférence quand les gens ne sont pas là. Or, la nuit les gens sont plutôt chez eux et des voitures qui circulent il n'y en a pas beaucoup, donc forcément ce n'est pas idéal pour les cambrioleurs, en tout cas c'est l'explication qu'on nous a donné, donc statistiquement, les cambriolages ont plutôt lieu entre 10 heures et 16 heures, donc on ne trouvera aucune statistique, pardon, permettant de dire que lorsqu'il y a un éclairage nocturne, il y a plus de cambriolages ;

- avant dernière idée reçue sur les retours d'expériences, voilà, je vous en ai parlé, on a assez peu de critiques négatives des administrés et un certain nombre ne se sont même pas rendu compte qu'il y avait une coupure, la moyenne d'économie qui avait été constatée dans les Communes qui l'ont mise en place c'est quand même 30 % de consommation d'énergie qui était économisée, donc ce n'est pas négligeable et vous comprenez bien que ça justifie qu'on s'y penche, sur le sujet ;

- enfin dernière idée reçue, augmentation des accidents de la route, l'éclairage nocturne ne peut pas justifier et là c'est le même sujet que sur les cambriolages, vous ne trouverez aucune statistique qui justifie que vous ayez une accélération des accidents de la route pour une simple et bonne raison et là, je pense que tous les conducteurs autour de la table ont fait l'expérience comme moi, c'est que lorsqu'on traverse une route, qu'elle soit de campagne ou autre qui n'est pas éclairée et c'est même... je crois. Qui repasse le code en ce moment ? On nous a fait la remarque. Ou un enfant qui passe le code ? Voilà, et dans les consignes du Code de la Route en ce moment, c'est un des sujets qui est pris en exemple, c'est que lorsqu'on a une route noire qui n'est pas éclairée on a plutôt tendance à lever le pied et à rouler moins vite, parce qu'on a moins de visibilité. Alors, que pour ceux qui ont déjà fréquenté les autoroutes allemandes, qui sont très bien éclairées, on a plutôt tendance à accélérer. Donc là, même cas vous ne trouverez aucune statistique, qui permette de justifier, que quand on a une extinction de l'éclairage nocturne, on a une accentuation des accidents de la route et de l'accidentologie.

En revanche, ça nécessite et ça c'est un travail que nous sommes entrain de réaliser, que tous les obstacles qui sont sur la voie publique soient correctement signalisés, correctement annoncés et qu'il y a bien la peinture qui va bien pour les annoncer. Voilà, sur le sujet de l'extinction de l'éclairage public, je suis à votre disposition pour les questions. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Madame TUFFERY ?

Madame TUFFERY

« Oui, Monsieur le Maire. Moi, je ne comprends pas très bien, parce que vous nous avez fait passer, il n'y a pas très longtemps une délibération sur une mise en place de 29 caméras, bon pour un sentiment d'insécurité dans la Ville, bon soit. Et aujourd'hui, on nous parle de mettre les quartiers en périphérie dans le noir, alors j'avoue que je ne comprends pas très bien. Au niveau de l'insécurité, je ne comprends pas, il y a une incohérence totale. Alors, il y a les Millavois qui vont être protégés dans le Centre Ville et puis ceux qui sont en dehors, ils ne sont pas en insécurité. Enfin, je ne sais pas, je ne comprends pas. »

Monsieur le Maire

« Non, il n'y a aucune corrélation entre l'un et l'autre. Dans le dispositif de vidéo protection et dans le dispositif d'extinction, Monsieur LEFEVERE a tenté de vous expliquer qu'il n'y avait pas de rapport clairement établi, aujourd'hui, entre une augmentation d'insécurité, pardon ? »

Monsieur DURAND

« Des cambriolages, il a dit... »

Monsieur le Maire

« Oui, mais c'est pareil des cambriolages ou l'insécurité, dans le cas d'une extinction, rien ne permet de dire qu'il y a une augmentation de cambriolages ou d'incivilités, donc les deux ne sont pas liées, il ne faut pas lier les deux. Il ne faut pas lier l'extinction... Et, ensuite les périmètres qui sont... »

Madame TUFFERY

« ... sentiment... »

Monsieur le Maire

« ...mais dites moi, s'il y a un problème... »

Madame TUFFERY

« Non, non, on nous parle de sentiment d'insécurité, c'est ce que vous aviez dit... »

Monsieur le Maire

« Mais, je n'ai jamais dit autre chose, Madame TUFFERY. Et ensuite sur la couverture des caméras de vidéoprotection. Elles sont essentiellement concentrées sur le centre-ville et sur les parties, donc d'accès, de communication à l'extérieur qui eux restent de toute façon éclairés.

Donc, il ne faut pas faire :

- un de corrélation entre insécurité et extinction ;
- et deux, il ne faut pas faire de corrélation entre périmètre d'implantation des caméras de vidéoprotection et zone d'extinction nocturne.

Nous l'avons dit, nous sommes sur une... et je le dis et nous avons fait les réunions de quartiers pour cela, nous sommes sur une phase d'expérimentation. Il y a des choses qui ont évoluées avec les remarques de la population et chaque fois, bien évidemment, des questions de ce types sont arrivées et j'ai clairement exprimé le choix, en tout cas l'engagement de dire que si on constate, effectivement, une augmentation de l'insécurité et du sentiment d'insécurité, nous reviendrons sur le sujet, c'est très clair. Aujourd'hui, encore une fois rien ne nous permet de dire et d'affirmer qu'il y a une relation entre les deux. »

Madame TUFFERY

« Mais, ni dans un sens, ni dans l'autre. »

Monsieur le Maire

« Ni dans un sens, ni dans l'autre. »

Madame TUFFERY

« Exactement, on est d'accord ! »

Monsieur LEFEVERE

« Ça veut dire dans l'autre sens. »

Monsieur le Maire

« Avez-vous d'autres questions ? Monsieur RAMONDENC ? »

Monsieur RAMONDENC

« Oui. Alors, faire des économies, c'est quelque chose de louable, ne croyez pas que nous soyons contre faire des économies, surtout dans ces temps difficiles. Mais, par contre, bon, il y a une augmentation d'impôts qui est prévue et il y a aussi un service en moins par rapport à l'éclairage, voilà c'est tout. C'est juste une constatation, voilà ! »

Monsieur le Maire

« Je ne sais pas si on peut qualifier le fait de dire qu'il y ait un service en moins... »

Monsieur LEFEVERE

« Non, en fait... Je peux ? On a pris les mesures pour choisir les créneaux horaires et en fait on se rend compte, que le nombre de passages qu'on a mesuré dans les quartiers entre minuit et 6 heures sont plus que déraisonnables et justifie, en tout cas ne justifie pas qu'on laisse..., enfin qu'on éclaire pour si peu de passages, donc c'est un constat qui a été fait dans toutes les autres Villes. On peut..., je ne suis pas sûr qu'on puisse parler de service, quand personne ne l'utilise, quoi ? »

??????????

« Je ne dirais pas qu'il y a personne. »

Monsieur NAYRAC

« Mais, l'économie d'énergie c'est un acte citoyen, ce n'est pas des économies à l'état pur. C'est qu'on fait des économies d'énergie dans le cadre de ce qu'on dit. On va dans des énergies renouvelables, on pousse à faire ça, c'est ça qu'il faut voir aussi, il y a deux façons de voir les choses. Alors, moi je rajouterai un truc, sur les caméras, ce n'est pas que la nuit, les caméras... On est bien d'accord et la maxi... et toutes les agressions qu'il y a eu et tous les faits qu'il y a eu se sont passés de jour à Millau. »

??????????

« ... la machette... »

Monsieur LEFEVERE

« Après, le réflexe..., j'ai envie de dire, la question qu'on se pose en « bon père de famille », c'est de ce dire : « Est-ce qu'on laisse la lumière du garage allumée, quand on va se coucher, quoi ? » Et non, on coupe la lumière du garage ou on coupe la lumière du salon, bon. On peut estimer qu'on fait la même chose à la Mairie, quoi. »

Monsieur le Maire

« Oui. »

Monsieur CHIOTTI

« Vous avez parlé d'un feu tricolore, aussi là. J'aimerais savoir par rapport à ceux de « Malhourtet », par exemple, qui clignotent le week-end et qui sont allumés en semaine, s'il n'y a pas moyen, enfin je ne sais pas, il n'y a pas quelque chose à gratter aussi de ce côté là ? C'est quand même bien plus pratique quand ils clignotent ! Pour ma part, parce que j'habite dans le coin, quoi ? »

Monsieur NAYRAC

« Tu n'es pas obligé de t'arrêter. »

Monsieur LEFEVERE

« C'est-à-dire tu voudrais qu'on les coupe ? »

Monsieur CHIOTTI

« Oh ! Oui, ?????????? »

??????????

« On va couper tous les feux de la Ville ! ?????? feu rouge.????????? céder le passage. »

Monsieur LEFEVERE

« Je n'ai pas d'avis sur le sujet, on peut l'inscrire sur la prochaine Commission Circulation et... »

Monsieur CHIOTTI

« Est-ce que, voilà, après l'été, ils ne fonctionnent pas ? Est-ce que vous faites des économies l'été ? Est-ce que vous avez déjà réfléchi dans ce sens là ? Est-ce que vous y gagnez quelque chose ou pas ? Voilà, c'est tout. »

Monsieur LEFEVERE

« Alors, qu'est-ce qui ne fonctionne pas l'été ? »

Monsieur CHIOTTI

« Ces feux, ils clignotent tout l'été. »

Monsieur le Maire

« Ils sont alimentés, quand même... »

Monsieur CHIOTTI

« Ils sont alimentés, oui ! Mais, bon est-ce qu'il n'y a pas moyen de les éteindre définitivement ou pas, ou est-ce que la voie ferrée, vous impose de les laisser allumés ? Je n'en sais rien, quoi. »

Monsieur LEFEVERE

« Alors, je t'avoue que je n'en ai absolument aucune idée. Mais je vais me renseigner. Je vais regarder le sujet. Je sais qu'on avait été sollicité, enfin c'est un sujet régulier à l'École du Crès, au sujet du temps du feu, parce qu'ils voudraient qu'il y ait une temporisation plus longue, pour le temps qu'il y ait au moins une classe qui puisse passer et de mémoire ce n'est pas géré par nous, en fait. C'est géré par la Direction Régionale qui est à Toulouse, de je ne sais plus quel service et qui a un temps maximum qui est lié au trafic de la rue. Et en fait pour garantir la fluidité de la rue, ils ne peuvent pas fermer le feu en rouge pour laisser passer les piétons plus de « X » secondes. Bon, mais je peux poser la question pour le même sujet. »

Monsieur le Maire

« Oui, mais je pense que si on ramène tout à sa juste valeur sur les 628 000 € de coût d'éclairage, je ne suis pas certain que l'impact des ... »

Monsieur LEFEVERE

« La signalisation routière, plus les panneaux publicitaires c'est 11 885 €... »

Monsieur le Maire

« La signalisation routière, il n'est pas admissible aujourd'hui, de fermer tous les feux rouges de l'agglomération, bon si non je..., on ferait peut-être l'affaire des carrossiers, mais... Bien, y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ? Monsieur RAMONDENC ? En tout cas, je pense que l'expérience mérite d'être tentée, elle va être faite sur le secteur qui a été visé. Le secteur, vous parez un peu, parfois peut-être découpé en dents de scie, mais c'est tout simplement parce que c'est en fonction des postes qui gèrent donc les points lumineux comme vous l'a expliqué Monsieur LEFEVERE. Et nous verrons, donc, puisque l'expérimentation devrait durer jusqu'au mois de novembre. Chose qui n'a pas été peut-être rappelée de façon très technique, c'est quand on dit 5 heures et demi ou 6 heures, bien évidemment, en période hivernale au-delà de 6 heures, comme il ne fait pas encore jour les cellules prennent le relais et pour les sorties à l'école, au travail etc..., les zones sont à nouveau éclairées, et bien évidemment l'été le cas ne se pose pas, puisqu'il fait jour, voilà.

Bien écoutez, je propose de passer la délibération aux voix. Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? 3 abstentions. Donc, la délibération est approuvée. Je vous remercie. »

**Adoptée par : 31 voix pour
3 abstentions**

(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Nicolas

CHIOTTI)

Monsieur LEFEVERE rapporte la délibération n° 57 :

57. "Tarifs : enlèvements des ordures ménagères et déjections canines"

« Oui, exactement, Monsieur le Maire, donc la délibération a pour sujet la lutte contre les incivilités qu'on peut tous constater en Ville et pas que ! Donc, l'objet de la délibération, c'est de passer les tarifs des amendes pour, et les déjections canines et le dépôt de sacs en dehors des périodes à 75 € et tous les dépôts sauvages à 200 €. Alors, bien sûr, ce volet qui est un volet répressif, vient en accompagnement de tous les volets, et préventifs, qu'on a mis en place et tout le volet de communication, mais qui a une limite, malheureusement. Et les limites on les constate tous les matins. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Non. Donc, je mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur LEFEVERE rapporte la délibération n° 58 :

58. "Convention de partenariat entre SPA et la Commune : Capture de chats sauvages"

« Oui, ça me fait penser que j'ai oublié de vous donner un ou deux chiffres sur les Frelons. Ah ! Mais ça va, un chiffre. Sniff !

Donc, la SPA, les chats, donc on a un renouvellement de la convention qui nous permet chaque année de capturer des chats, qui sont des chats libres en Ville et de les empêcher de se reproduire, pour dire ça poliment. Il faut savoir que c'est en moyenne une cinquantaine de chats qu'on capture chaque année et que naturellement on relâche dans leur milieu naturel, c'est-à-dire, là où on les a capturés, c'est-à-dire qu'on ne va pas..., on ne les emmène pas sur le Larzac une fois qu'on les a capturés, quoi. Voilà l'objet de la convention de la Ville avec la SPA. Et ça me permet de rappeler l'importance qu'on a d'avoir une SPA à Millau et qu'on souhaite garder et pouvoir développer à Millau. Puisqu'il y a des sujets en cours avec la SPA. Donc, c'est une chance d'avoir une SPA chez nous. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur FAYET rapporte la délibération n° 59 :

59. "Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de Gaz Naturel et de services en matière d'efficacité énergétique"

« Merci, Monsieur la Maire, il va également être question de possibles économies. Les tarifs réglementés de vente de Gaz Naturel, appliqués en France ont été progressivement supprimés.

En conséquence, les acheteurs publics, dont les Communes ont dû conclure de nouveaux contrats de fourniture d'énergie, et ce dans le respect des règles de la commande publique.

L'accord cadre répondant aux besoins en fourniture et acheminement de Gaz Naturel pour la Ville prend fin le 31 décembre 2016.

Au regard de ses propres besoins et dans le but d'obtenir des offres compétitives, la Commune a décidé d'intégrer le groupement de commandes constitué par le SIEDA de l'Aveyron.

Ce collectif fort des Syndicats Intercommunaux, Départementaux ou autres Fédérations des Départements du Cantal, de la Corrèze, du Gers, du Lot, de la Lozère, du Tarn et enfin de l'Aveyron est de nature à optimiser les opérations de mise en concurrence pour, bien évidemment, conduire à faire des économies.

A toute fin utile, il convient de rappeler qu'une délibération à l'identique a été présentée et validée en Conseil Municipal du 2 avril 2015, pour l'adhésion au regroupement de commandes relatif à l'achat de l'Électricité.

Concernant cette molécule, dont le marché court depuis janvier dernier, les prospections pour l'année 2016 permettent d'envisager une économie proche de 35 000 €. Les résultats attendus pour la fourniture et l'acheminement du Gaz Naturel devraient à l'évidence être de portée comparable.

Après avis de la Commission Environnementale du 8 mars dernier, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'adhésion de la Commune de Millau au groupement de commandes ;
- d'approuver la convention constitutive jointe en annexe ;
- de prendre acte que le SIEDA de l'Aveyron demeure l'interlocuteur privilégié de la Commune pour la préparation et l'exécution du dit marché ;
- et enfin d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés issus du groupement de commandes et ce pour le compte de la Commune. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Je mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur CONDOMINES rapporte la délibération n° 60 :

60. "Aménagement d'un boulevard urbain : convention de partenariat entre la Commune de Millau et la Communauté de Communes Millau Grands Causses"

« Merci, Monsieur le Maire. Initialement, il n'était pas possible de relier Millau au Tarn, ou bien d'accéder au centre-ville dans la portion de voirie située depuis le pont du « Larzac », jusqu'au pont de « Cureplat ». La cause : les barrières de sécurité de part et d'autre de la Route Départementale 809. Désormais et vous avez pu le constater la première tranche des travaux a commencé du giratoire du « Larzac », jusqu'au pont de « Cureplat ».

La Municipalité, dans son plan de mandat ambitieux a souhaité requalifier la RD 809 en boulevard urbain et l'aménagement des berges le long du Tarn sur un secteur couvrant le quai de la « Tannerie » jusqu'au rond-point « des Stades ».

Cette requalification est un projet de grande envergure pour la période 2015 - 2020, qui repose sur trois objectifs principaux :

- un : améliorer l'image d'entrée de Ville, depuis le giratoire du « Larzac » grâce à des aménagements paysagers comme la création d'un parc urbain intégrant la rénovation du parc « Raux », la mise en place de mobilier urbain de qualité, la création d'une piste cyclable et d'un cheminement doux le long du Tarn, éclairé bien sûr par des luminaires à « led » de dernières générations. Tout cela va contribuer à l'embellissement et à l'attractivité de la Ville de Millau ;
- deuxièmement : apaiser la circulation de transit, l'ouvrir aux piétons et aux vélos en toute sécurité par la création de 7 passages piétons, diminuer la vitesse à 50 Km/h dès le giratoire du « Larzac » sans pour autant pénaliser le trafic. Faciliter les entrées au centre-ville vers les rues perpendiculaires existantes, comme la création d'un giratoire au niveau de la rue de la « Saunerie », un mini-giratoire permettant d'accéder à la rue du « Champs du Prieur », ainsi qu'un tourne à droite permettant d'accéder à la rue du « Rajol », sans oublier la création d'aires de stationnement pour véhicules légers, camping-cars, etc... directement accessibles, qui faciliteront les perméabilités piétonnes vers le centre ancien.
- et troisième point : retrouver le rapport à l'eau et des usages ludiques tout au long des berges du Tarn (zone de baignade, loisirs nautiques, promenades, etc...), redonner une place centrale à la rivière, c'est en faire une force, une colonne vertébrale pour l'ensemble du projet de Ville depuis le « Pont Vieux » jusqu'à la piscine.

Cette opération est bien sûr réalisée en partenariat entre la Ville de Millau, le Conseil Départemental de l'Aveyron et la Communauté de Communes Millau Grands Causses.

Aussi, après avis favorable de Commission Municipale Travaux du 8 mars 2016, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de création d'un boulevard urbain et de conditions de partenariat entre la Commune et la Communauté, pour la première phase de travaux ;
- d'autoriser Monsieur la Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la Commune de Millau et la Communauté de Communes Millau Grands Causses ;
- d'autoriser Monsieur la Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir durant le déroulement du projet, notamment avec ERFD ;
- et enfin, d'autoriser Monsieur la Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets donc la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur CONDOMINES rapporte la délibération n° 61 :

61. "Aménagement du boulevard urbain : demande de subvention"

« Là, c'est une demande de subvention pour le même projet, considérant que ce projet est susceptible de bénéficier d'aides financières de partenariat notamment de la Région au titre du programme Grands Sites.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal, après avis favorable de la Commission Municipale de Travaux du 8 mars 2016 :

- d'approuver le projet d'aménagement du boulevard urbain ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter et à percevoir des aides les plus élevées possible auprès des partenaires et de la Région au titre du programme Grands Sites pour le financement de l'opération susvisée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur CONDOMINES rapporte la délibération n° 62 :

62. "Ville connectée Création d'un réseau fibre optique : convention de partenariat avec la Communauté de Communes Millau Grands Causses"

« Oui, « Millau Ville Connectée », en un temps très court, les nouveaux usages créés par les technologies de l'information et de la communication et les réseaux numériques se sont imposés auprès du grand public, des entreprises et des institutionnels. Les offres de service qui nécessitent, pour un usage confortable, toujours plus de débit et un meilleur temps de latence, engendrera des besoins toujours plus croissants dans les années à venir. Le réseau téléphonique existant ne pourra toutefois pas répondre aux enjeux du très haut débit.

Ainsi, seule la fibre optique apportera de manière pérenne le très haut débit nécessaire aux nouveaux usages. La fibre optique participe ainsi à l'amélioration de la qualité des services et à leur évolution.

La Commune de Millau et la Communauté de Communes Millau Grands Causses souhaitent mettre l'accent sur le déploiement de nouvelles technologies en centre-ville faisant de Millau une « smart city ». Il s'agit ainsi de s'adapter aux nouveaux usages de la Ville et de l'espace public par exemple : la Wi-Fi et de s'appuyer sur la puissance du numérique pour exploiter au maximum le potentiel de cet espace, et d'améliorer sa gestion (communication, mobilité, etc...). Le déploiement de la fibre optique permettant un débit élevé est aujourd'hui un élément essentiel du développement d'un territoire.

Le projet envisagé consiste à créer un réseau destiné à développer la fibre optique sur environ 8 km de réseau au bénéfice des établissements publics, il y en a 28, qui seront reliés. Ce réseau est réalisé en 2 parties : les travaux de génie civil et les travaux de câblage.

Dans le même temps, la Commune de Millau souhaite mettre en place un réseau destiné à la vidéoprotection ; il est opportun de réaliser les travaux en parallèle à ce projet.

Un programme des travaux relatifs à la fibre s'échelonne sur 3 ans : 2016 - 2017 - 2018 :

- la tranche 2016 : création de 3 km de réseau, 15 établissements desservis, pour un coût de 152 000 € TTC ;
- la tranche 2017 : création de 3,250 km de réseau, 5 établissements desservis, pour un coût de 156 000 € TTC ;
- et enfin, la tranche 2018 : de 1,9 km de réseau, avec 8 établissements desservis, pour un coût de 110 000 € TTC avec option de 160 000 €.

Le coût global de l'opération est estimé à 418 000 € TTC avec une partie optionnelle de 160 000 €.

La convention établie entre la Commune de Millau et la Communauté de Communes Millau Grands Causses détermine les modalités et participations financières du projet. La Commune porte les travaux des locaux, de génie civil, de fibre et d'ingénierie.

La Communauté de Communes Millau Grands Causses abonde financièrement ce projet, en utilisant la fibre reliant son bâtiment principal situé place des « Consuls » aux différents bâtiments de la Communauté : « TGM », « Maison des Grands Événements », et à terme « Centre Aquatique ».

La participation financière de la Communauté de Communes Millau Grands Causses sera calculée sur les montants hors taxe des travaux de génie civil, fibre et coût de la maîtrise d'œuvre et au prorata déterminés entre les parties.

Faut compter une subvention, la Communauté de Communes participe à 50 %.

Voilà, donc aussi après avis favorable de la Commission Municipale des Travaux du 8 mars 2016, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le projet de création d'un réseau de fibre optique et les modalités de partenariat financier entre la Commune et la Communauté de Communes Millau Grands Causses établis dans la convention ci-jointe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la Commune de Millau et la Communauté de Communes Millau Grands Causses ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter et à percevoir le fond de concours alloué par la Communauté de Communes Millau Grands Causses ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Monsieur ALIBERT ? »

Monsieur ALIBERT

« Ben moi, je voudrai faire une remarque, c'est par rapport au titre de cette délibération : « Ville Connectée », « smart city » tout ça. Mais, je trouve que ce n'est pas assez précisé que c'est un réseau public, les gens vont croire que c'est un réseau pour le public, alors que c'est un réseau privé pour les services publics. Bon, je veux dire il faut vraiment aller au fond de la page pour que ce soit mentionné... »

Monsieur le Maire

« Donc, c'est... »

Monsieur ALIBERT

« ...peut-être, ça pourrait prêter à confusion. »

Monsieur le Maire

« C'est le principe de la « smart city ». La « smart city » c'est le principe, il est là, c'est qu'à travers un réseau qui est un réseau public, mais privé aux structures publiques, que la Collectivité ou les Collectivités peuvent développer des services à la population, qui transiteront par cette notion, donc de fibre et de « smart city », c'est le propre de la « smart city ».

Bien, y a-t-il d'autres questions ? Non, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur CONDOMINES rapporte la délibération n° 63 :

63. "Prestation de service blocs béton : convention avec la Communauté de Communes Millau Grands Causses"

« Oui, la Communauté de Communes n'a pas les capacités pour faire les blocs bétons, donc ils font appel à la Mairie de Millau pour réaliser ces ouvrages. Je pense que ce sera la dernière fois qu'on fera une convention de ce type parce qu'on va essayer de passer avec des tarifs, en partenariat avec la Communauté de Communes, pour savoir exactement ce qu'ils veulent comme ouvrage et établir des tarifs entre la Commune de Millau et la Communauté de Communes, comme ça, ça permettra d'éviter de faire ce genre de..., à chaque fois, de convention. Voilà.

Donc là, c'est dans le cadre de parking situé et aménagé à Millau-Plage, où la Communauté de Communes nous demande de faire des blocs béton pour éviter qu'il y ait des personnes qui rentrent à l'intérieur de ce parking. Des personnes qui ne sont pas...comment ? »

Monsieur NAYRAC

« Des squatteurs »

Monsieur CONDOMINES

« Des squatteurs, voilà. Donc, il est nécessaire de conventionner avec la Communauté de Communes, afin de préciser les modalités de réalisation d'une prestation de services par la Commune au profit de la Communauté de Communes pour la fabrication, la pose et la dépose de blocs et galettes.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal, après avis favorable de la Commission Municipale Travaux du 8 mars 2016 :

- d'approuver la prestation de service à signer avec la Communauté de Communes Millau Grands Causses relative à la fabrication, pose et dépose de blocs et galettes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Commune de Millau et la Communauté de Communes Millau Grands Causses ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant. »

Monsieur le Maire

« Merci. Sur cette délibération capitale, y a-t-il des questions ? Non, pas de question. Je passe la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci. Adoptée. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur SOLIER rapporte la délibération n° 64 :

64. "Vie associative - Guide"

« Merci, Monsieur le Maire. La diversité de notre tissu associatif constitue pour notre Cité un atout majeur économique et touristique.

La Commune de Millau apporte un soutien financier et logistique important à de très nombreuses Associations dans les domaines culturel, sportif, social, environnemental.

Mais l'appui logistique peut également être mis à disposition d'autres services publics comme les Collectivités, les Établissements Publics, les Administrations..., de Partis Politiques et de Syndicats également.

La Ville entend poursuivre une politique résolue tendant au développement de cette dynamique associative par la mise en œuvre de règles claires et transparentes.

Il est donc important de proposer un cadre juridique plus en adéquation avec la légalité, de clarifier dans un souci d'équité les relations entre la Commune et les Associations et d'uniformiser les procédures de mise à disposition des locaux, matériel et autres prestations auprès des Associations.

Cette démarche revêt plusieurs aspects :

- d'abord faciliter les démarches des Associations en mettant en place un guichet unique pour toute aide sollicitée qu'elle soit sous forme de subvention ou de prestation ;
- fixer une tarification quant aux prestations apportées par la Ville par souci d'équité entre toutes les Associations ;
- sécuriser l'action de la Ville en matière de sécurité incendie par l'élaboration d'un cahier des charges pour les salles des fêtes, « René Rieux » et « Menuiserie » et définir les besoins en personnel SSIAP en fonction de la configuration souhaitée par les organisateurs ;
- formaliser dans le cadre d'un guide les relations entre la Ville et les Associations, tout en garantissant leur autonomie ;
- et organiser des commissions permanentes d'attribution « Événementiel » et « foncière » pour une meilleure concertation entre services de mise à disposition des locaux permanents et temporaires.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la création d'un guichet unique « Événementiel » ;
- d'approuver le guide régissant les relations entre la Ville et les Associations, ci-annexé ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire à faire évoluer les clauses du guide selon l'évolution de la réglementation et si des nécessités d'organisation l'imposaient ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le cahier des charges sécurité incendie locaux, mis à disposition ponctuellement pour une manifestation et toutes les évolutions à venir.

Je me permets de rajouter que je suis ravi que ce projet aboutisse, c'est quelque chose que je souhaitais depuis longtemps et qui va être quelque chose de très positif, non seulement pour les Associations, mais aussi pour les services concernés. Le guide pour les relations que vous avez en pièces supplémentaires est un projet, pour l'instant, qui sera peut-être affiné dans les semaines à venir. Ce guide des relations sera, bien sûr, joint sur le site de la Ville, en complément pour les Associations, qui sont déjà inscrites au nombre de 200, quelque chose comme ça, si je me souviens bien. Voilà. Donc, c'est quelque chose, je me répète, que je suis ravi que ça aboutisse. Après pas mal de semaines et de mois de travail avec les Élus et les Services concernés. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Monsieur ALIBERT ?

Monsieur ALIBERT

« Oui, une remarque là dans le projet de... »

Monsieur SOLIER

« De guide. »

Monsieur ALIBERT

« ... de convention avec les Associations, des relations, n'est pas mis..., il n'y a pas un chapitre sur l'affichage, ça redevient une pétaudière pas possible. Tous les week-end, il n'y a pas comme mobilier urbain, un panneau de signalisation avec des pubs pour des manifestations à Millau, ou même à l'extérieur de la Ville, quoi ? Enfin, bon à

l'époque, on avait essayé..., on avait demandé aux agents d'astreinte de..., quand ils passaient de les virer systématiquement, tout ce qui était sur du mobilier urbain. Mais, je veux dire : « C'est reparti comme en 14 », quoi. »

Monsieur le Maire

« Je suis d'accord ! »

Monsieur ALIBERT

« Excusez-moi l'expression, mais ça redevient tous les week-end, pas un carrefour qui ne soit... »

Monsieur le Maire

« Monsieur NAYRAC a demandé la parole et ensuite Monsieur SOLIER ; »

Monsieur NAYRAC

« Alors, je vais vous couper la parole, c'est..., vous ne pouvez pas dire ça, parce que c'est le Service Urba qui s'en occupe. Toute festivité, tout placardage publicité doit faire l'objet d'une demande. J'en reviens à celle par exemple, la dernière qu'a fait Karine, même elle, on l'a obligé ... des trucs oranges qu'on doit mettre par tout. Si non, elles sont systématiquement arrachées, la dernière qu'on a eu c'est Aguessac qui a fait..., qui nous les avait mis, alors c'est sûr que s'ils nous les mettent le samedi à 16 heures, je ne vais y aller avec ma voiture les retirer. Mais, je peux vous dire que si jamais on trouve un placardage de pub, on envoie déjà un mot, leur expliquant que c'est interdit et... donc, on y arrive, on y arrive. Alors, après le collage sur les panneaux publicitaires, ça c'est dans l'ordre normal des choses. »

Madame ORCEL

« L'affichage sur les ronds-points c'est toujours fait, même sous la Municipalité précédente et il y avait une demande à faire pour affichage sur les ronds-points et on recevait un courrier autorisant à afficher sur les ronds-points avec des emplacements précis, ça n'a pas changé. Enfin, moi je n'ai pas l'impression que..., ça a toujours fait comme ça. »

Monsieur le Maire

« Monsieur SOLIER. »

Madame ORCEL

« Mais bon. »

Monsieur SOLIER

« Juste, je vous ai dit que ce n'est qu'un projet, mais vous avez quand même en page 8, paragraphe « Affichage : l'affichage, pardon, sauvage est interdit, l'implantation des panneaux d'expression libre est en ligne sur le site de la Ville. » Je précise que ce n'est qu'un projet qui sera peut-être... »

Monsieur le Maire

« On peut peut-être renforcer le côté répressif si jamais les choses ne sont pas faites dans les formes demandées et avec des autorisations nécessaires, parce que c'est vrai que j'entends les procédures, mais je suis un peu de l'avis de Monsieur ALIBERT, parfois on se retrouve avec des Associations qui mettent de l'affichage un peu tout partout et n'importe où et ..., très bien, bon.

Y a-t-il d'autres interventions sur cette délibération ? Donc, je la passe aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur SOLIER rapporte la délibération n° 65 :

65. "Comité consultatif - Événementiel"

« Oui, depuis plusieurs années, la Ville de Millau organise de manière bimestrielle une commission d'attribution des salles et des grands événements afin de traiter les demandes adressées par les organisateurs de manifestations pour la mises à disposition, d'une part du matériel logistique support aux organisations, et/ou d'autre part, des salles de la Ville : « des Fêtes », « de la Menuiserie », « René Rieux » au CREA, « Senghor » et « Martha Graham » au Théâtre de la Maison du Peuple.

Considérant qu'il y a lieu de mieux communiquer autour de cette action, au vu de la demande grandissante des ces requêtes, la Municipalité souhaite mettre en place un Comité Consultatif mensuel chargé de statuer sur cette thématique ayant trait à l'Événementiel en général. Il élaborera une planification cohérente des événements et manifestations organisés sur la Ville de Millau tant sur le plan culturel, sportif et éducatif que sur des domaines liés au commerce et au développement économique local. Ceci afin d'optimiser de manière efficiente la coordination de la programmation de l'Événementiel sur la Ville pour les occupations des salles, pour les interventions des équipes techniques et la pérennité du matériel logistique.

Cette connaissance des demandes permet aux membres de ce Comité, constitué des intervenants concernés par la programmation d'événementiels sur la Ville, d'avoir une concertation globale sur la pertinence des attributions de salles et de matériel tout en garantissant la bonne gestion des fonds communaux dédiés à cette action.

Aussi donc, il vous est proposé :

- d'approuver la constitution du Comité Consultatif et ses modalités de fonctionnement décrites ci-dessus ;
- et de désigner au Comité Consultatif « Événementiel » : excusez-moi, moi-même représentant de Monsieur le Maire, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle BALTRONS et Sylvie AYOT.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires. »

Monsieur le Maire

« Merci. Donc, il existait et il existe une réunion dite de programmation donc, Madame DALLE a dû connaître cela, qui enregistre les demandes et fait les attributions. Les choses se compliquent de façon notable et considérable avec la multiplication de demandes et donc il convient donc à travers un peu le formalisme un peu plus affiché de ce Comité d'arriver à suivre les programmations, c'est un sujet extrêmement délicat et sensible.

Donc, y a-t-il des questions sur cette délibération ? Madame DALLE ? »

Madame DALLE

« Justement, puisqu'il y a la création d'un Comité, moi je pense que vous auriez pu ouvrir à des membres de la Commission Culture de l'Opposition par exemple. Je pense que Nicolas et moi-même aurions été ravis d'en faire partie ? Une simple question ! »

Monsieur le Maire

« C'est tout à fait recevable. »

Monsieur SOLIER

« Sans prétention aucune, je pense que les personnes qui sont autour de moi, je n'ai pas besoin de vous le dire on quand même un passé associatif assez prononcé. Je pense que nous sommes en mesure de juger si telle ou telle animation est pertinente pour la Ville. »

Monsieur le Maire

« Non, mais, dans le souci... »

Madame DALLE

« Je n'en doute pas ! Ça n'a rien à voir. C'est une question d'ouverture. C'est simplement, on peut toujours demander un avis, on n'est pas obligé de le suivre. »

Monsieur le Maire

« Donc, y a-t-il d'autres remarques sur ce sujet ? Donc, je propose de mettre la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Donc, 6 absentions. Elle est donc adoptée. Merci. »

**Adoptée par : 28 voix pour
6 abstentions**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

Monsieur SOLIER rapporte la délibération n° 66 :

66. "Comité consultatif « Mise à disposition de locaux dépendant du domaine public ou privé de la Commune »"

« Alors, on peut, un petit peu dans le même ordre d'idée, la Commune est régulièrement saisie de demandes, émanant d'Associations notamment, qui souhaitent bénéficier de locaux en vue d'y exercer leur activité.

Ces demandes sont examinées et traitées au regard de certains critères : disponibilité de locaux, activité de l'Association...

Considérant qu'il y a lieu d'assurer une meilleure transparence dans la mise à disposition des biens de la Commune, ainsi qu'une cohérence dans le traitement des demandes, la Municipalité souhaite mettre en place un Comité Consultatif chargé de donner un avis sur les demandes déposées.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal, après avis de la Commission Aménagement Urbain du 29 février :

- D'APPROUVER la constitution du Comité Consultatif et ses modalités de fonctionnement décrites ci-dessus ;
- et de DESIGNER au Comité Consultatif « Mise à disposition de locaux dépendant du domaine public ou privé de la Commune » : le représentant de Monsieur le Maire, Monsieur Alain NAYRAC, Conseillé Municipal Majorité et moi-même, Conseillé Municipal Majorité, Bernard SOLIER, Adjointe au Maire Majorité Karine ORCEL, la Directrice du Pôle Animation Vie Locale et le Directeur du Service Foncier ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des interrogations sur cette délibération ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? 6 abstentions. Elle est adoptée. Merci. »

**Adoptée par : 28 voix pour
6 abstentions**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

Ce Conseil Municipal est terminé, je vous remercie. S'il vous plaît.... »

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15

Fait à Millau, le 10 mai 2015

Le Secrétaire de Séance

Nicolas LEFEVERE

Le Maire de Millau,

Christophe SAINT-PIERRE